



université de bretagne
occidentale



THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Aménagement de l'espace, urbanisme

École Doctorale sciences humaines et sociales

présentée par

Lyne Bernier

Préparée à l'Institut de géoarchitecture
Laboratoire EA2219

Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal : de la francisation à la patrimonialisation

Volume IV

Thèse soutenue le 13 février 2015

devant le jury composé de :

Jean-Yves Andrieux

Professeur, Université Paris IV /

Rapporteur

Daniel Le Couédic

Professeur, Université de Bretagne Occidentale /

Directeur de thèse

Luc Noppen

Professeur, Université du Québec à Montréal /

Examineur

Maryvonne Prévot

Maître de conférences, Université Lille I /

Rapporteur

Yvon Tranvouez

Professeur, Université de Bretagne Occidentale /

Examineur

PARTIE III

CONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS PATRIMONIALES (1970-2013)

Alors que les années 1960 avaient profondément bouleversé autant la structure de la société que le tissu urbain, entraînant avec elles des pans entiers de la ville ancienne, la décennie suivante vit le mouvement de sécularisation se consolider, confirmant la désuétude d'un grand nombre d'églises et de bâtiments à caractère religieux, mais obligeant conséquemment la société à s'interroger sur leur devenir.

Cette troisième partie de notre thèse a pour objectif de présenter un bilan critique de la situation des églises et des bâtiments à caractère religieux de Montréal à l'aune de la désaffection généralisée du culte. Dans un premier temps, un rappel de la mise en œuvre du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* permet de saisir l'ambiguïté des critères d'admissibilité fixés par ce programme gouvernemental en dépit des sommes publiques considérables investies depuis 1995. Puis, nous verrons que l'obsolescence annoncée des églises et des bâtiments à caractère religieux de Montréal a mené aux premières attributions d'un statut juridique patrimonial en vertu de la défunte loi sur les Biens culturels. La construction des représentations patrimoniales, qui a débuté au cours des années 1970, a impulsé un mouvement en faveur de la patrimonialisation des bâtiments à caractère religieux montréalais, soutenu par l'extension des responsabilités municipales en matière de patrimoine. Dans un deuxième temps, il sera question des réaménagements paroissiaux dans le diocèse de Montréal. Au-delà de la désuétude annoncée des églises des paroisses fusionnées ou supprimées, nous verrons que ces regroupements peuvent conduire à la perte d'appartenance aux territoires de référence historiques. Nous aborderons ensuite la question des risques de spéculation foncière auxquels sont exposés les sites occupés par une église. Puis, dans un troisième temps, en nous appuyant sur quelques données statistiques, qui permettent de saisir la situation particulière des églises dans la métropole multiculturelle du Québec, nous traiterons de l'aliénation des actifs immobiliers des Églises historiques de Montréal. Nous terminerons cette troisième partie de notre thèse en nous interrogeant sur les mécanismes en mesure de générer un effet de rémanence des églises dans le paysage de la métropole du Québec.

Recherche d'une identité montréalaise et naissance du patrimoine urbain

L'imposante vague de modernisation du paysage urbain, qui modifia la silhouette du centre-ville, a impulsé un mouvement en faveur de la sauvegarde du patrimoine montréalais, incarné par quelques associations vouées à cet objectif. Paradoxalement, peu de Montréalais se montraient alors sensibles aux qualités patrimoniales du paysage bâti situé à l'extérieur du périmètre du Vieux-Montréal — qui bénéficia d'une protection en vertu de son statut d'arrondissement historique octroyé par le gouvernement provincial — comme si le Montréal historique se limitait aux pourtours des rues tracées du temps de la colonie française⁵¹². Selon Martin Drouin, l'événement fondateur des luttes patrimoniales montréalaises à venir a été l'annonce, en 1973, de la démolition de la maison Van Horne⁵¹³. Le gouvernement provincial refusa son classement sous prétexte que l'imposante maison victorienne ne constituait pas véritablement un monument typiquement québécois. Certes, Montréal regorgeait d'architecture victorienne, mais on peut penser que son appartenance à un propriétaire anglophone représentant l'*establishment* canadien joua aussi en sa défaveur. La campagne menée pour éviter la démolition de la maison Van Horne avait mis en évidence une certaine prétention étatique à définir les contours de l'identité québécoise, combinée aux difficultés éprouvées par le gouvernement fédéral pour valoriser l'identité canadienne au Québec, alors que les autorités municipales semblaient inertes face aux promoteurs immobiliers⁵¹⁴.

Au-delà des monuments montréalais, les groupes de sauvegarde se sont efforcés de protéger d'une destruction imminente des lieux et des milieux uniques à Montréal : les espaces verts, les rues et les quartiers⁵¹⁵. Se référant à l'histoire, le discours militant invoquait l'unicité du paysage montréalais. Pour certains, l'originalité de la ville se lisait d'abord dans la couleur de la pierre⁵¹⁶. Comme l'a noté Martin Drouin, les confrontations à l'égard du Montréal victorien se superposaient à l'image idéalisée de l'ancienne Ville-Marie.

Au cours des années 1970, quelques ouvrages de vulgarisation et une littérature savante ont tenté de faire découvrir l'unicité du Montréal victorien, de la ville du XIX^e siècle menacée par

⁵¹² Drouin, Martin. 2009. *op.cit.* p. 33.

⁵¹³ Résidence de l'ancien dirigeant de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique. La maison était située rue Sherbrooke à l'intersection de la rue Stanley. Elle a été occupée pendant près de quatre-vingts ans par la famille Van Horne. (*Ibid.*, p. 35.)

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 40.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 108.

⁵¹⁶ En 1973, Phyllis Lambert dirige le Groupe de recherche sur les bâtiments en pierre grise de Montréal.

les transformations urbaines⁵¹⁷, et révéler les ingrédients de son originalité. Les groupes dédiés à la sauvegarde, centrés davantage sur la conservation du patrimoine, bousculèrent les conceptions en vigueur du développement de Montréal. Les campagnes qu'ils menèrent ont permis de jeter les bases d'une nouvelle identité montréalaise, incarnée par le Montréal victorien. Dès lors, le fonds patrimonial national accueillit des monuments historiques rattachés à cette époque charnière de l'urbanisation de la métropole du Québec⁵¹⁸.

Ces campagnes de sauvegarde visaient bien sûr les édifices emblématiques et menacés de Montréal, mais elles ont aussi été menées pour préserver les vastes sites verdoyants occupés jusqu'alors par les congrégations religieuses. À la lumière des travaux de Martin Drouin, entre 1973 et 2003, il y eut quelque quatre-vingt-quatorze luttes patrimoniales sur le territoire montréalais ; moins de 20 % d'entre elles concernaient des sites appartenant à des congrégations religieuses. Très peu d'églises protestantes ont soulevé les passions, alors que les préoccupations autour des églises catholiques n'ont pas réussi à éviter la vague de démolitions survenues au cours des années 1960 et 1970, à un moment où le caractère patrimonial des églises n'étaient pas encore vraiment reconnu (voir Tableau 3.1 à l'annexe I).

Évidemment, de nouvelles préoccupations ont émergé quant à l'avenir de ces propriétés au cours des dix années qui ont suivi cette première recension. La désaffection du culte, le vieillissement des membres des communautés religieuses, le manque de relève et de ressources financières constituent les principales raisons invoquées pour justifier le délaissement des actifs immobiliers par les Églises historiques de Montréal.

Au cours des années 1980, le paysage urbain sera moins menacé et l'intégration du patrimoine dans l'aménagement de la ville sera davantage prise en considération. Les démolitions des églises du centre-ville avaient certes provoqué un certain émoi, mais elles avaient semblé inéluctables. La transformation des pratiques religieuses, la déstructuration des quartiers et les mouvements de population avaient en quelque sorte vidé les lieux de culte⁵¹⁹. Peu à peu cependant, l'inquiétude se manifesta quant à la perte éventuelle de ce qui a forgé l'image de Montréal depuis sa fondation : son empreinte religieuse. La forme urbaine et la physionomie de la ville sont, encore aujourd'hui, profondément marquées par cette présence. Comme le souligne Martin Drouin,

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 116.

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 191.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 214.

« l'image de Montréal était en jeu. Les défenseurs du patrimoine étaient cependant conscients que beaucoup d'églises, dont la construction s'échelonne entre 1890 et 1930 n'ont qu'une valeur négligeable aux yeux des historiens [actifs au cours des années 1980] de l'architecture »⁵²⁰.

Toutefois quelques experts⁵²¹ affirmèrent que l'importance des églises à Montréal ne résidait peut-être pas tant dans la déclinaison d'une valeur esthétique ou architecturale, que dans une valeur urbaine, entendue comme un facteur de structuration du paysage urbain.

La diffusion de nouvelles alternatives par le recyclage, la rénovation et la restauration avait transformé les comportements alors que les autorités diocésaines s'opposaient désormais à toute démolition d'église. Il a pourtant fallu attendre jusqu'aux années 1990 pour que l'avenir des églises devienne une réelle préoccupation.

Premiers recyclages de bâtiments à caractère religieux et programme d'aide gouvernemental

Dès les années 1960 et surtout 1970, des couvents ont accueilli les premières coopératives d'habitation ou des logements sociaux et, pour les déployer, les premiers groupes de ressources techniques⁵²². De la sorte, la séquence d'idées « appropriation collective — habitation — patrimoine » a été arrimée solidement aux ensembles conventuels⁵²³. Puis, comme l'ont souligné Lucie K. Morisset et Luc Noppen,

« [...] par le même mécanisme d'affection sociale qui collectivisait le bâtiment, on a collectivisé le parc ; l'histoire de la patrimonialisation des couvents a [...] vu se succéder les luttes en faveur d'habitations sociales et celles qui, de plus en plus nombreuses en ce temps de l'environnement, se tourmentent de pelouses, d'arbres et autres figures bucoliques dont les religieux ont enluminé leurs propriétés⁵²⁴ ».

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 214.

⁵²¹ Le professeur Joe Baker de l'University McGill propose, en mars 1975, un contre-projet afin d'éviter la démolition du collège Sainte-Marie et de l'église du Gesù au centre-ville. Il trouve insensé de tout raser pour faire place à des immeubles anonymes. Il déclare alors que « l'église du Gesù a peu de valeur architecturale, mais à ce compte, démolissons tout ce que le Québec compte d'édifices religieux ». (Source: Benoît, Jacques. 1975. «Un projet pour conserver le Gesù et une partie du collège». *La Presse*, édition du 26 mars 1975.)

⁵²² Les Groupes de ressources techniques ont été créés il y a plus de 40 ans au Québec. Ils ont pour mission d'encourager le développement du secteur de l'habitation coopérative et à but non lucratif en concertation avec les différents acteurs du milieu. Ils aident également les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale à trouver des locaux à prix accessible, leur permettant d'exercer leur mission auprès de leurs clientèles. Il y a vingt-quatre GRT au Québec, regroupés au sein de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ).

⁵²³ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2009. « Les couvents du Québec : renaissance ». *ARQ Architecture Québec*. No. 148. p. 14.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 14.

Depuis le début du XXI^e siècle, les promoteurs se montrent de plus en plus avides d'acquérir ces bâtiments, facilement transformables, situés de surcroît sur des sites avantageux. L'avenir de ces vastes espaces verts inquiète.

La naissance de la notion de patrimoine urbain et le rôle essentiel que devaient jouer les autorités municipales dans la protection du patrimoine conduisent, en 1985, à l'amendement de la loi sur les Biens culturels pour permettre une meilleure implication des municipalités dans le processus de protection patrimonial. Puis, en 1995, le gouvernement provincial instaure le programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* : il s'adresse à toutes corporations religieuses qui ont besoin d'une aide financière pour entretenir et préserver les bâtiments jugés d'intérêt patrimonial, mais aussi les œuvres d'art qu'ils contiennent. En 2012, l'adoption de la loi sur le Patrimoine culturel remanie en profondeur les principes qui avaient prévalu jusqu'alors. Dorénavant, la nouvelle législation a pour objet la connaissance, la protection et la transmission des biens patrimoniaux (mobiliers et immobiliers), des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques. Non seulement les dénominations et les statuts ont-ils été revus et modifiés mais, surtout, un plan de conservation devra désormais être élaboré par les instances municipales et régionales qui présenteront une demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial.

Réorganisation des territoires paroissiaux et églises excédentaires

La chute vertigineuse de la pratique religieuse au sein de la population québécoise et montréalaise a conduit, dès les années 1980, à la réorganisation des territoires paroissiaux. À Montréal, le démembrement, la dissolution ou les fusions de paroisses ont commencé dans les quartiers centraux, déjà fortement bouleversés par les effets du « *urban renewal* » des années antérieures. Aujourd'hui, ces réorganisations touchent l'ensemble du diocèse ; elles se font parfois sans égard pour les fondements historiques de leur création. Nous verrons que la réorganisation touchant les écoles et les caisses populaires, complémentaires et intimement imbriquées dans l'organisation paroissiale historique des quartiers, suit un schéma similaire. Depuis les trente dernières années, la présence même de ces services de proximité essentiels dans les communautés locales est fragilisée par la recherche de gains de productivité que semble soutenir un mouvement en faveur d'une centralisation généralisée. Certains indicateurs

permettent d'anticiper les prochaines réorganisations paroissiales et même d'identifier les églises qui seront jugées excédentaires.

À partir des années 1970, les premières reprises d'églises de traditions historiques par de nouvelles communautés issues d'une immigration de plus en plus diversifiée s'amplifient et constituent un phénomène typiquement montréalais, bien différent de ce qui a été observé ailleurs au Québec. La conversion des églises à de nouveaux usages n'est apparue que récemment comme une solution non seulement souhaitable et viable, mais essentielle pour préserver leur rôle structurant et maintenir la cohésion historique des quartiers dans lesquels elles sont implantées. En effet, l'influence de l'église et des éléments constitutifs de son noyau paroissial repose sur des dynamiques fonctionnelles engendrées par sa seule présence, car elle est souvent le bâtiment le plus imposant du quartier. Dans la métropole du Québec, à l'exception de quelques cas exemplaires, l'analyse des conversions d'églises ne permet pas de conclure que les caractéristiques essentielles qui permettraient de prolonger la signification de ces référents dans le paysage urbain sont acquises.

Évidemment, l'engouement patrimonial des trente dernières années a certainement intensifié l'embourgeoisement des quartiers centraux — auquel participent nombre de conversions et de réaffectations de bâtiments à caractère religieux —, investis par une population aisée qui apprécie les caractéristiques de la ville ancienne et qui possède les ressources nécessaires pour restaurer et adapter les bâtiments vétustes aux besoins d'aujourd'hui.

Cette dernière partie de notre thèse dresse donc un bilan récent de la situation des églises et des propriétés des communautés religieuses de Montréal. L'intervention de l'État, en dépit des millions de dollars en fonds publics investis, n'a pas réussi jusqu'à présent à pérenniser ce patrimoine ; les autorités religieuses montréalaises, à bout de souffle, ne parviennent plus à assurer son maintien et l'administration municipale ne semble pas entrevoir le potentiel urbanistique des églises dans la consolidation de l'identité montréalaise et l'amélioration du cadre de vie.

3.1 Le patrimoine religieux

La seule mention de l'expression « patrimoine religieux » est évocatrice d'une multitude d'objets et de bâtiments. La vision que l'on peut en avoir est d'ailleurs le plus souvent ancrée dans l'histoire locale, voire personnelle, illustrant d'une certaine façon un phénomène

d'appropriation du patrimoine culturel⁵²⁵. En 1975, le directeur du Comité d'art sacré du diocèse de Montréal avait prématurément comparé l'activité culturelle qui se déroulait à l'intérieur de l'église à une activité culturelle, et qu'à ce titre, l'église devait être admissible à des subventions des gouvernements⁵²⁶. Rusé, l'abbé Turmel⁵²⁷ a fait la promotion d'un déplacement des paramètres religieux vers ceux de la sauvegarde « de notre patrimoine et son intégration dans la vie moderne »⁵²⁸. Ainsi, ce basculement entre lieu de culte et lieu de culture a semblé justifier l'intervention grandissante de l'État dans ce domaine. Or, malgré la coopération historique de l'Église et de l'État, pour beaucoup, il est difficile de considérer les églises comme des biens culturels à part entière, car les biens de l'Église auxquels on réfère lorsqu'il est question de patrimoine religieux demeurent des biens de nature privée. Richard Gauthier a déjà remarqué que « l'État cherchait surtout à ménager sa tradition de partenariat avec l'Église et à développer une notion inclusive pour susciter l'unanimité⁵²⁹ ». Depuis, pour Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « il devient impératif que l'on distingue patrimoine et culte ; le premier est du domaine public, collectif et civil, tandis que le second est de l'ordre du privé; c'est d'ailleurs l'un des motifs qui sous-tend qu'un État laïc puisse s'occuper du patrimoine, mais pas du culte »⁵³⁰.

Cependant, depuis une quarantaine d'années, les propriétaires d'églises, à Montréal et au Québec, en particulier l'Église catholique, ont réussi à obtenir des sommes considérables des gouvernements pour la restauration de leurs biens mobiliers, mais surtout immobiliers sous prétexte qu'il s'agit d'un patrimoine culturel. Évidemment, les églises catholiques sont intimement liées à l'identité culturelle du Québec, mais à l'heure de la désaffection généralisée du culte par les Québécois, il nous apparaît nécessaire de rappeler les actions posées par l'État en matière de patrimoine ecclésial montréalais. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, mais

⁵²⁵ Fornerod, Anne. 2013. *Le régime juridique du patrimoine religieux*. Paris : L'Harmattan. p. 18.

⁵²⁶ Gauthier, Richard. 2005. *Le devenir de l'art d'Église dans les paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2002)*. Québec : Presses de l'Université Laval. p. 41.

⁵²⁷ L'abbé Claude Turmel a été le directeur fondateur du Comité de construction et d'art sacré de l'archevêché de Montréal entre 1970 et 2005. Il a siégé à plusieurs commissions et comités destinés à la conservation du patrimoine, notamment à la Commission Jacques-Viger, de 1967 à 1987, et au Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, dont il a assuré la vice-présidence de 1989 à 2003. Selon la Fondation du patrimoine religieux du Québec, il aurait été le vice-président fondateur de l'Association patrimoniale interconfessionnelle Pierres Vivantes, de 1994 à 2005. (Source: Fondation du patrimoine religieux, 2006. *Bulletin d'information*. Vol. 6. No. 3. automne 2006.)

⁵²⁸ Turmel, Claude. 1975. « Aperçus du patrimoine architectural du diocèse de Montréal », *L'Église de Montréal*. p. 378, cité par Gauthier, Richard. 2005. *op.cit.* p. 41.

⁵²⁹ Gauthier, Richard. 2004. p. 10, cité par Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 263.

⁵³⁰ Morisset, Lucie K. et Luc Noppen. 2005. « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux ». dans Turgeon, Laurier (dir). 2005. *La patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*. Québec : Presses de l'Université Laval. p. 79.

certaines précisions s'imposent afin de mesurer l'ambiguïté, du moins jusqu'à très récemment, des programmes de soutien à la restauration du patrimoine religieux au nom de l'intérêt collectif.

Patrimoine religieux montréalais : premiers balbutiements

Avant même que les autorités provinciales n'attribuent un premier statut de classement à une église montréalaise, en 1971 est créé un Comité d'art sacré du diocèse de Montréal, trente-sept années après celui créé par le diocèse de Québec ; il est la conséquence des controverses provoquées par les démolitions d'églises paroissiales. Par ce geste, les autorités diocésaines ont tenté de rassurer la population sur l'avenir des églises des paroisses catholiques et, plus particulièrement, de celles suscitant un intérêt patrimonial. Dans ce contexte, l'archevêque de Montréal, M^{gr} Grégoire, a cependant tenu à préciser que d'autres démolitions étaient à prévoir, car le fardeau financier paraissait trop lourd, dès cette époque, pour que l'Église pût l'assumer à elle seule, mais cette action extrême ne serait envisagée qu'en ultime ressort⁵³¹.

En 1972, l'adoption de la loi sur les Biens culturels a semblé le moment idéal à l'archevêque pour presser le ministre d'intervenir afin d'aider à la préservation et à la valorisation d'une vingtaine d'églises de Montréal jugées les plus précieuses. Il ne manque pas de faire remarquer que le diocèse de Québec comptait déjà plusieurs églises classées monuments historiques⁵³². Réceptif aux arguments de l'archevêque, le ministre procéda au classement de la première église paroissiale de l'île de Montréal en 1974 : la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (Sault-au-Récollet) dans le quartier Ahuntsic (voir ill. 1.156).

En plus de son objectif de préserver les églises d'intérêt patrimonial et son aspiration à ouvrir son action à la province entière, ce qui sera fait en 1995, le Comité travaillera à élaborer des stratégies de conservation à long terme, mais surtout, ses membres étudieront la question de la vente potentielle d'églises paroissiales à l'intérieur d'un cadre normatif.

En 1983-1984, le diocèse obtient, par l'intervention de son comité d'Art sacré, une somme de quinze millions de dollars du gouvernement du Canada consacrée à la restauration de cent

⁵³¹ Gauthier, Richard. 2005. *op.cit.* p. 30.

⁵³² Le diocèse de Québec compte, jusqu'en 1975, neuf églises paroissiales classées par le ministère (Notre-Dame-des-Victoires en 1929 ; Notre-Dame-de-Lorette, Saint-François et Saint-Jean de l'Île-d'Orléans en 1957 ; Saint-Pierre de l'Île-d'Orléans en 1958 ; Saint-Charles-Borromée et Saint-Joachim en 1959 ; Sainte-Agnès en 1960 et Saint-Joseph en 1965. (Source: Répertoire du patrimoine culturel du Québec.)

quinze églises⁵³³. Malgré cela, les besoins ne furent pas entièrement satisfaits et, en 1995, le directeur du Comité déclare à *La Presse* que « les seules églises de Montréal pourraient requérir plus de cent cinquante millions de dollars impérativement »⁵³⁴. Bref, à partir de ce moment, la revendication de moyens pécuniaires fusa de toutes parts⁵³⁵.

Après quelques années de lobbyisme du Comité d'art sacré du diocèse de Montréal auprès des gouvernements, en vue d'une action multiconfessionnelle pour assurer le financement de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine religieux pour l'ensemble du Québec, la Fondation du patrimoine religieux du Québec est créée en 1995. Auparavant, en 1992, un mouvement porté par la communauté anglophone en faveur de la sauvegarde du patrimoine religieux avait suscité la constitution de l'association Heritage Alive / Héritage Vivant⁵³⁶. Regroupant des représentants de la plupart des traditions religieuses de Montréal (catholique, anglicane, presbytérienne, unie et juive), elle prendra le nom d'Association interconfessionnelle Pierres Vivantes en 1994 ; sa présidente, Helen Haslam, deviendra la première directrice générale de la Fondation du patrimoine religieux du Québec⁵³⁷. La même année, l'association obtient du Programme d'infrastructures Canada-Québec, 7,5 millions de dollars (donnés à parts égales par les gouvernements fédéral, provincial et les communautés de fidèles)⁵³⁸. Simultanément, l'association cherche auprès du gouvernement provincial un soutien financier pour l'ensemble du Québec, afin de sauvegarder les plus beaux joyaux du patrimoine religieux québécois⁵³⁹.

⁵³³ Conseil du Patrimoine religieux du Québec. « Historique ». Site internet. www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/organisme/historique.php. [Consulté le 4 juin 2014]

⁵³⁴ Gingras, Pierre. 1995. *La Presse*. Édition du 21 octobre 1995, cité par Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 226.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 226.

⁵³⁶ Fondation du patrimoine religieux du Québec. 2001. *Bilan de l'intervention 1995-2001*. p. 13. Disponible en ligne : www.patrimoine-religieux.qc.ca/.

⁵³⁷ Le premier président de la Fondation du patrimoine religieux du Québec sera l'abbé Paul-Émile Paré et son vice-président, l'abbé Claude Turmel. Ce dernier nommera Nathalie Tomasi directrice général de l'organisme en lieu et place d'Helen Haslam, de tradition anglicane.

⁵³⁸ Paré, Paul-Émile. 1998-1999. « La grande offensive ». *Continuité*. No. 79. p. 32. Disponible en ligne. <http://id.erudit.org/iderudit/16641ac>.

⁵³⁹ Gauthier, Richard. 2005. *op.cit.* p. 35. Pour connaître l'histoire de la fondation des Comités d'art sacré des diocèses de Québec et de Montréal, voir le chapitre I de Gauthier, Richard. 2004. *Le devenir de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2002)*. Thèse de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art. Université Laval.

Le soutien à la restauration du patrimoine religieux

En 1995, la Fondation du patrimoine religieux du Québec signe une première entente avec la ministre de la Culture et des Communications portant sur le versement initial de trente-cinq millions de dollars, échelonnée sur cinq ans, destinée à la restauration du patrimoine religieux québécois. Cette somme fut évidemment insuffisante face à la croissance des besoins ; en conséquence, le gouvernement québécois injecta entre dix et vingt millions de dollars annuellement au cours des cinq années que dura l'entente initiale, pour atteindre 101,5 millions de dollars (incluant 5,5 millions de dollars alloués à la restauration des biens mobiliers et des œuvres d'art). Ils furent investis dans 760 édifices religieux patrimoniaux et 184 œuvres d'art, répartis dans les dix-sept régions administratives du Québec. La région de Montréal recevra 25 % de cette somme, qui seront utilisés pour la restauration de quatre-vingt-trois bâtiments religieux, soit une aide moyenne de 262 300 dollars par propriété⁵⁴⁰. Cinq églises (Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Saint James United, Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, Saint-Jean-Baptiste et la basilique Notre-Dame) ont cependant reçu une aide financière globale comprise entre un et trois millions de dollars. À l'échelle du Québec, 83 % de la somme investie par l'État a été allouée à l'Église catholique (églises et communautés religieuses), les 17 % restant étant partagés entre les traditions anglicane, unie, presbytérienne, orthodoxe, juive et autres. Durant les cinq premières années de la mise en œuvre du programme, la participation du milieu s'est élevée à 33 % des fonds investis, équivalent à près de 45 millions de dollars, grâce à la participation des villes, des organismes régionaux, de l'entreprise privée, du gouvernement fédéral et des citoyens.

Jusqu'à très récemment, la mission de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, corporation privée sans but lucratif, aidait les représentants des communautés et des traditions religieuses propriétaires⁵⁴¹ de biens immobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial, à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens par la restauration et l'entretien préventif. L'essentiel de son action, qui se veut décentralisée⁵⁴², est réalisé dans le cadre du

⁵⁴⁰ Fondation du patrimoine religieux du Québec. 2001. *op.cit.* p. 30, 36, 37 et 39.

⁵⁴¹ C'est-à-dire les fabriques, les diocèses, les consistoires, les communautés religieuses ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses.

⁵⁴² Onze tables de concertation régionale ont été mises sur pied afin de mieux répondre aux besoins régionaux. Chacune de ces tables était formée de six à dix-sept membres, représentant les traditions propriétaires de bâtiments patrimoniaux, les communautés religieuses, le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que d'experts en matière de patrimoine. Ces membres devaient décider, dans la région qui les concernait, des besoins prioritaires et de l'allocation des fonds. En 2007, une douzième table a été formée pour mieux répondre aux besoins de la région de l'Outaouais, comprise auparavant au sein de la table composée des régions de Laval, des Laurentides et Lanaudière.

programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, du ministère de la Culture et des Communications. Tous les lieux de culte officiels⁵⁴³ sont admissibles au programme ainsi que les autres édifices à vocation religieuse — tels les presbytères, les couvents, etc. — du moment qu'ils ont été construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis. Ils doivent bien sûr détenir une valeur patrimoniale. Un premier volet concerne la restauration des immeubles et un second vise celle d'œuvres d'art et de biens mobiliers ayant une valeur patrimoniale et qui sont conservés dans les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse. Lorsqu'un projet est approuvé, la participation du ministère peut s'élever jusqu'à 85 % des dépenses admissibles, la portion résiduelle demeurant à la charge du propriétaire.

Certains critères d'admissibilité ont, au fil des ans, soulevé de nombreuses interrogations quant à l'utilisation des fonds publics consacrés au patrimoine religieux. Premièrement, ce programme gouvernemental semble *a priori* avoir servi à prolonger le maintien du culte dans les églises puisqu'il ne s'adressait qu'aux corporations religieuses légalement reconnues. Les projets de restauration relatifs aux immeubles pour lesquels une aliénation était prévue dans un délai de cinq ans suivant la fin des travaux étaient exclus du programme, à moins que le propriétaire n'exigeât de l'acquéreur un engagement contractuel indiquant qu'il prendrait les précautions voulues pour que soit préservée la valeur patrimoniale et architecturale de l'immeuble.

Depuis l'instant où la situation précaire des églises de Montréal fut connue, au cours des années 1970, et dès lors que le Comité d'art sacré avait déjà avoué son intention d'aliéner ses églises excédentaires, les autorités gouvernementales ont choisi le *statu quo*, s'interdisant de conjecturer l'avenir de ce patrimoine, elles ont investi dans des immeubles au risque qu'ils demeurent vides. Pourtant, la désaffection du culte par la population du Québec, perceptible dès les années 1930, semble en effet inexorable, alors que la religion catholique est maintenant considérée comme une pratique culturelle intimement liée à l'identité du Québec⁵⁴⁴.

⁵⁴³ Églises, temples, synagogues, chapelles, etc.

⁵⁴⁴ Un sondage réalisé en février 2013 par la firme Crop, dans le contexte de la démission du pape Benoît XVI, dévoile que 57 % des répondants québécois disent appartenir à la religion catholique romaine, alors que 18 % se déclarent athées, agnostiques ou n'appartenir à aucune religion. Pour 61 % des répondants, les traditions catholiques font partie de l'identité québécoise. L'impact de l'Église catholique sur l'identité québécoise a été positif pour 55 % des répondants, alors que 45 % déclarent qu'elle a plutôt eu un impact négatif. Le patrimoine religieux physique, comme les églises, représente une valeur importante pour 59 % des répondants. Finalement, 39 % des répondants affirmaient que la religion catholique a protégé et façonné l'identité québécoise, contre 31 % qui pensent plutôt que la religion catholique a été un frein et un handicap au développement du Québec, alors que 30 % sont sans opinion sur cette question. Les résultats ont été pondérés afin de refléter

Les critères liés au délai de carence et à une catégorie restrictive de propriétaires ont plutôt favorisé la mise aux normes d'églises déjà condamnées afin d'avoir un meilleur pouvoir de négociation face à d'éventuels acheteurs, d'autant plus que leur valeur marchande demeure assez difficile à établir. Alors que les églises des traditions historiques ont été délaissées en grand nombre par leurs fidèles, il en va autrement des divers mouvements chrétiens décentralisés (église évangélique, adventiste du 7^e jour, pentecôtiste, etc.). Leur popularité grandissante, combinée à l'arrivée de nouveaux immigrants de toutes origines, permettait d'entrevoir un bassin diversifié d'acquéreurs potentiels. Dès lors, les propriétaires en cause pouvaient espérer bénéficier d'un délai raisonnable, qui leur permettrait une meilleure planification stratégique de l'avenir de leur parc immobilier. Pour Luc Noppen et Lucie K. Morisset, ce critère de

« maintien du culte pendant au moins cinq ans laissait toujours supposer, dans le Québec de l'aube du XXI^e siècle, que l'Église, quelle qu'elle soit, demeure la principale (sinon la seule) gérante du devenir de l'église en question, bien qu'elle ait fait la preuve ni qu'elle était particulièrement intéressée, ni qu'elle avait les moyens au chapitre de l'entretien de ses lieux de culte. Sans autre projet pour la destinée des églises que l'Église, à défaut de soins qui, coûts prééminents du culte obligent, a fini par coûter à la collectivité québécoise plus de 100 millions de dollars [...] requerra tout autant, dans un avenir même rapproché, pour, somme toute, améliorer l'actif des paroisses grâce à l'argent investi par le gouvernement⁵⁴⁵ ».

On peut donc conclure que ce critère n'a été qu'une forme de subventionnement du culte, qui n'a guère éclairé davantage l'avenir de ce patrimoine⁵⁴⁶.

la distribution de la population adulte du Québec selon le sexe, l'âge, la région de résidence, la langue maternelle et le niveau de scolarité des répondants. Le calcul de la marge d'erreur ne s'applique pas étant donné le caractère non probabiliste de l'échantillon. (Source : Crop. 2013. *La religion et la démission du pape*. 19 pages.)

⁵⁴⁵ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 249.

⁵⁴⁶ À titre d'exemple, mentionnons le cas de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Elle était presque considérée comme une église fermée en 1995, alors que son propriétaire avait obtenu, dès 1984, 175 000 \$ pour la restauration de ses orgues ; puis, en 1997 une subvention de 330 000 \$ (100 % du coût présenté) sera ajoutée, et une autre somme de 50 000 \$ de Patrimoine Canada sera nécessaire afin de compléter les travaux. Ces fonds publics ont donné un sursis au temple, puisqu'il est demeuré ouvert au culte encore une dizaine d'années, mais en 2009, le diocèse annonçait sa fermeture parce qu'il coûtait trop cher à entretenir et surtout parce que son état était jugé dangereux pour la sécurité publique. Un comité de sauvegarde fut mis sur pied dans le but de donner une nouvelle vocation culturelle à l'édifice, mais, bien qu'inutilisée pendant près de quatre années, l'archevêque de Montréal M^{gr} Lépine déclare en mars 2013 qu'il souhaite la restaurer pour lui redonner ses fonctions culturelles. Le comité de sauvegarde n'a pas réussi à créer un consensus qui aurait permis de rallier les acteurs concernés autour d'un projet commun qui aurait redonné vie à l'église. Selon les souhaits de M^{gr} Lépine, il faudra donc, collectivement, investir à nouveau quelques centaines de milliers de dollars pour espérer remettre cette immense église-cathédrale aux normes, alors que le retour des fidèles n'est certainement pas assuré, puisque depuis vingt ans le manque de revenus ne permettait pas d'équilibrer le budget. (Sources : Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005, *op.cit.* p. 240 ; Laurin-Desjardins, Camille. 2013. « L'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus devrait rouvrir ses portes ». *Journal Metro*. Édition du 4 mars 2013. Disponible en ligne. <http://journalmetro.com/actualites/montreal/268076/leglise-du-tres-saint-nom-de-jesus-devrait-rouvrir-ses-portes/>, consulté le 10 mars 2014.)

Ensuite, l'obligation des propriétaires d'églises de contribuer jusqu'au tiers au financement des travaux de restauration a poussé à solliciter des aides publiques, fédérales, provinciales ou municipales, pour répondre aux critères du programme dont la régionalisation devait stimuler l'engagement local. Étant donné qu'au Québec, la construction des églises a longtemps mobilisé l'investissement collectif, les sommes requises équivalentes à la part du milieu pour procéder aux travaux de restauration peuvent ainsi paraître en accord avec les objectifs fixés par les nombreux programmes de financement public (gouvernementaux ou municipaux) visant à soutenir quantité de projets (urbanistiques, touristiques, économiques ou culturels). Conséquemment, plutôt que de favoriser la recherche de solutions à long terme pour l'entretien des bâtiments, les sommes allouées ont soutenu davantage le financement à court terme du maintien du culte⁵⁴⁷. D'autant plus que cette obligation d'assurer une part du financement par le propriétaire paraît difficile à assumer lorsque ces derniers éprouvent déjà de grandes difficultés à boucler leur budget de fonctionnement, et que le nombre de messalisants⁵⁴⁸ ne cesse de décroître.

De même, le critère de sélection relatif à la date butoir de construction avant 1945, ne semble s'appuyer sur aucune réelle justification. Plusieurs hypothèses ont été soulevées par Luc Noppen et Lucie K. Morisset :

« on ne sait trop si elle fut inspirée par la fin de la Seconde Guerre mondiale, par l'encyclique de Pie XII *Mediator Dei* (1947) qui inscrivit la liturgie au cœur de l'architecture ecclésiale, par l'ouvrage de l'historien d'architecture Claude Bergeron sur les églises modernes [*L'architecture des églises au Québec, 1940-1985* paru en 1987], par une réserve des décideurs de la Fondation à l'égard du modernisme, par l'importance quantitative du corpus des lieux de culte élevés après 1945 en regard des plus anciens, particulièrement dans le diocèse catholique de Montréal, ou par une combinaison de ces motivations et d'autres⁵⁴⁹ ».

Quoi qu'il en soit, ce choix ne semble pas ressortir de quelque principe de distance historique puisque l'année butoir n'a pas évolué au fil du vieillissement du programme.

Finalement, il n'existait aucun inventaire des lieux de culte au Québec en 2003 où il fut enfin dressé. 2 751 édifices culturels⁵⁵⁰, construits avant 1975, appartenant à différentes traditions ou communautés religieuses ont, alors, été répertoriés. La Fondation du patrimoine religieux du

⁵⁴⁷ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005, *op.cit.* p. 235 et 236.

⁵⁴⁸ Personnes déclarant se rendre à la messe tous les dimanches.

⁵⁴⁹ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005, *op.cit.* p. 239.

⁵⁵⁰ Incluant les églises paroissiales, les églises d'autres traditions religieuses, les synagogues, les mosquées, les chapelles conventuelles, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage.

Québec justifie cette limite temporelle par certaines pratiques qui établissent un délai de trente ans avant d'intégrer la production architecturale dans un inventaire patrimonial national. Toutefois, quelques trois cents édifices, qui avaient déjà été converties avant la réalisation de cet inventaire, en ont été exclues, comme si, en dépit de leur typologie bien affirmée, ils n'étaient plus des églises⁵⁵¹ parce qu'ils ne servaient plus au culte. Les données issues de l'inventaire « officiel » des lieux de culte du Québec demeurent donc incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision globale de la situation des églises⁵⁵².

Aucune évaluation sérieuse n'accompagnait la prise de décision quant à l'octroi des fonds, sinon une série de valeurs nominales attribuées pour les églises à caractère patrimonial (mineur, majeur et monuments classés); en certaines occasions, pour les édifices et monuments exceptionnels et en fonction du nombre de places assises. Mais la Fondation a fait siens les principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Ce n'est qu'en 2006 que l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale des lieux de culte furent complétées. L'application de trois critères a été privilégiée pour déterminer la valeur patrimoniale du bâtiment, soit la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. L'intégrité des édifices et le critère d'opportunité, incluant les statuts juridiques en vigueur et l'environnement, ont également été documentés lors de l'étape d'évaluation. L'assignation des cotes finales, qui seront essentielles à l'attribution de l'aide financière, a par la suite été décidée par les membres des comités régionaux, composés de représentants des propriétaires d'églises. Cinq niveaux ont, depuis, établi les valeurs patrimoniales des lieux de culte inventoriés : incontournable (A), exceptionnelle (B), supérieure (C), moyenne (D) et faible (E). Par conséquent, les lieux de

⁵⁵¹ Dans le cadre d'une vaste étude sur les églises converties au Québec entreprise par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain - ESG-UQAM, nous avons répertorié 444 églises qui ne figuraient pas à l'inventaire, de ce nombre 166 ont été démolies, alors que 278 ont été converties entre 1900 et 2003.

⁵⁵² Depuis la publication de travaux des chercheurs de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain portant sur les églises converties du Québec et de Montréal, le Conseil du patrimoine religieux du Québec — les membres ont résolu en 2007 que l'organisme prenne dorénavant ce nom — a jugé bon d'inclure à l'inventaire un nouveau statut, c'est-à-dire le nouvel usage de l'église si elle a fait l'objet d'une conversion ou d'une démolition, sans supprimer la fiche d'information. Auparavant, lorsque les églises déjà inventoriées étaient détruites ou converties, elles étaient simplement retirées de l'inventaire. Les diverses études réalisées depuis 2012 par le Conseil du Patrimoine religieux sur la situation des églises au Québec occultent totalement les transactions et les conversions touchant les églises, qui ont eu lieu avant 2003. Voir entre autres: Noppen, Luc. 2013 «Explorations autour du destin des églises du Québec». *L'Action nationale*. Dossier spécial. p. 54-111 ; Bernier, Lyne. 2012. « Quelle patrimonialisation pour les églises du Québec ? La conversion des églises excédentaires à des fins résidentielles » dans Bernier, Lyne, Mathieu Dormaels et Yann Le Fur (dir.) 2012. *La patrimonialisation de l'urbain*. « Coll. Nouveaux patrimoines ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. p. 66-102 ; Bernier, Lyne. 2011. «La conversion des églises à Montréal : état de la question». *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada JSÉAC*. Vol. 36. no. 1. p. 41-64 et Bernier, Lyne et Luc Noppen. 2011. « Des conversions d'églises au Québec: bilan », *Actes du colloque: Pour une vision concertée de l'avenir de nos églises*. Journée de réflexion sur l'avenir des églises de la MRC La Matapédia.

culte dont la valeur patrimoniale a été jugée moyenne ou faible ont été exclus et ne sont plus admissibles au programme d'aide gouvernemental. La réalisation de l'inventaire et l'évaluation patrimoniale qui a suivi ont *ipso facto* permis de resserrer les conditions d'octroi des fonds gouvernementaux : en excluant les lieux de culte construits après 1945 (représentant 44 % des lieux de culte inventoriés au Québec et 50 % de ceux recensés à Montréal) et ceux dont la valeur patrimoniale a été jugée insuffisante. Le nombre de lieux de culte répondant aux critères d'admissibilité s'élève dorénavant à 572 à l'échelle du Québec, 68 d'entre eux sont situés à Montréal⁵⁵³.

Néanmoins, entre 2001 et 2012^{554 555}, la Fondation a accordé 8,7 millions de dollars aux propriétaires de cent six lieux de culte dont la valeur patrimoniale a, par la suite, été jugée moyenne ou faible, pour des travaux totalisant 12,7 millions de dollars⁵⁵⁶. De ce nombre, dix églises montréalaises⁵⁵⁷ ont ainsi bénéficié d'une aide financière totalisant 1,1 million de dollars, représentant 82 % du coût des travaux se chiffrant au-delà de 1,3 million de dollars.

Volet recyclage partiel

En 2001, un nouveau volet s'est ajouté au mandat initial du Conseil du patrimoine religieux du Québec, après la signature d'une entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et les autorités religieuses de Montréal⁵⁵⁸. Ce nouveau plan d'action visait à favoriser la conservation et la consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial de la métropole. La nouveauté est la mise en œuvre d'un processus visant la désaffectation des lieux jugés excédentaires, incluant des modalités d'information et de

⁵⁵³ Représentant 36 % des 1 554 lieux de culte jugés d'intérêt patrimonial (cotés A, B et C) construits avant 1945 ; et 16 % des 425 églises de Montréal répertoriées par la Fondation en 2004.

⁵⁵⁴ Les treize annexes qui devaient accompagner le *Bilan de l'intervention 1995-2001* de la Fondation du patrimoine religieux du Québec étant absentes du rapport, nous n'avons donc pas accès à la répartition des enveloppes régionales selon le système de pointage (annexe 5), à la liste des projets spéciaux (annexe 6), et à la liste des projets subventionnés (annexes 7 et 8).

⁵⁵⁵ Malgré l'établissement de ces nouveaux critères en 2006, près d'un million de dollars ont tout de même été versés pour des travaux sur des églises cotées D et E, et ce, jusqu'en 2011. Parfois, ces églises bénéficient d'un statut patrimonial attribué par l'un ou l'autre des paliers gouvernementaux, mais ceci n'explique qu'en partie cette attribution de fonds publics aux propriétaires de certaines églises.

⁵⁵⁶ Nous avons exclu de ces données les sommes allouées à trois églises de Montréal qui ont obtenu une aide dans le cadre du volet d'aide au recyclage partiel. Il en sera question plus loin.

⁵⁵⁷ La Saint Stephen Anglican Church de Westmount, la Wesley United Church de Notre-Dame-de-Grâce, la Saint Luke presbyterian Church de Rosemont, l'église adventiste de LaSalle, ainsi que les églises catholiques Sainte-Madeleine d'Outremont, Très-Saint-Rédempteur et Sainte-Claire de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Vincent-Ferrier de Villeray, Saint-Charles de Pointe-Saint-Charles et Saint-Raphaël-Archange de L'Île-Bizard.

⁵⁵⁸ Les cosignataires de cette entente sont le diocèse catholique, l'Église anglicane du Canada, l'Église Unie du Canada et l'Église presbytérienne du Canada

consultation de la population locale, et la mise sur pied d'un projet pilote portant sur le recyclage partiel des lieux de culte. En vertu de cette entente-cadre d'une durée de cinq ans, le ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à participer au financement des études nécessaires à la recherche de solutions adaptées et à examiner les possibilités de classement des lieux de culte visés comme monuments historiques. Pour leur part, les Églises en question se sont engagées à poursuivre l'effort financier nécessaire au maintien de la fonction culturelle des lieux d'intérêt patrimonial, à favoriser les lieux de culte d'intérêt patrimonial dans le réaménagement des paroisses et à annoncer tout projet de fermeture à la population et aux diverses instances concernées afin d'accorder un délai permettant la tenue des consultations publiques nécessaires à la recherche de solutions de recyclage.

Ce nouveau volet au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* visant la recherche de solutions novatrices permettant d'assurer la viabilité de la fonction de culte dans les lieux d'intérêt patrimonial, de même que leur partage ou leur réutilisation entre traditions, a été assorti d'une aide financière de 1,5 million de dollars⁵⁵⁹.

Depuis la mise en œuvre de ce nouveau volet, en 2003, les propriétaires de huit églises se sont partagés l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère, c'est-à-dire 1,4 million de dollars représentant 86 % de la totalité des coûts des travaux, qui se sont élevés à plus de 1,6 million de dollars. Bien que cette nouvelle entente ait suscité de grands espoirs pour la reprise des églises par la société civile, le bilan apparaît mitigé (voir Tableau 3.2 à l'annexe I). En effet, seule l'église Sainte-Brigide-de-Kildare a connu un changement de vocation. L'église Saint-Louis-de-France a été acquise par une congrégation évangélique hispanophone en 2009 et l'église Saint-Joseph a été louée durant quelques années à un groupe évangélique qui a récemment quitté le temple, depuis sans usage. Les églises Très-Saint-Nom-de-Jésus et Saint-Clément du quartier Maisonneuve ne sont plus utilisées pour la célébration du culte et demeurent, elles aussi, sans fonction parce qu'aucun projet de conversion, qui répondrait aux attentes de toutes les parties concernées, n'a encore été trouvé. Les églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Zotique, conservent leur fonction initiale de célébration du culte, mais la première accueille en outre de nombreux événements culturels, alors que plusieurs organismes sociaux à but non lucratif œuvrent au sous-sol (son presbytère est loué à un centre de désintoxication)

⁵⁵⁹ Culture et Communications Québec. « Montréal ». Communiqués. Site internet. [http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4056&tx_ttnews\[pointer\]=23&tx_ttnews\[tt_news\]=1302&tx_ttnews\[backPid\]=1946&cHash=fd4ba40dc0961585dbbf8f6c4e8e8bb4](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4056&tx_ttnews[pointer]=23&tx_ttnews[tt_news]=1302&tx_ttnews[backPid]=1946&cHash=fd4ba40dc0961585dbbf8f6c4e8e8bb4). [Consulté le 10 juin 2014]

de la seconde, qui a logé le premier centre de loisirs au Québec. Quant à la Wesley United Church, elle demeure exclusivement un lieu de culte et sa *Sunday School* a effectivement été réutilisée à des fins communautaires.

Cinq des églises qui ont bénéficié des sommes allouées par ce nouveau plan d'action étaient également susceptibles d'obtenir une aide financière en vertu du volet restauration, puisque leur cote patrimoniale les y rendait admissibles, tandis que seulement trois d'entre elles ne s'y qualifiaient pas. Il apparaît déconcertant que ce volet d'aide au recyclage n'ait pas contribué davantage à la réalisation d'études qui auraient pu consolider la reprise par la société civile d'immeubles qui semblaient déjà voués à une aliénation⁵⁶⁰. Or, il semble qu'il ait davantage servi, encore une fois, à consolider la fonction culturelle des églises en cause, du moins à court terme.

Parallèlement, entre 2003 et 2008, vingt-quatre églises catholiques de Montréal ont changé de statut : cinq ont été détruites⁵⁶¹ et remplacées par de l'habitation (privée ou communautaire), huit⁵⁶² ont été converties, et onze ont été acquises par une autre tradition religieuse⁵⁶³ et

⁵⁶⁰ Par exemple, la vente de l'église Saint-Damase, construite en 1955, constitue un gouffre financier pour son acquéreur, le centre communautaire haïtien La Perle retrouvée (l'organisme sans but lucratif créé en 1997 logeait auparavant à l'église Saint-Eugène jusqu'à la vente de celle-ci à l'Office municipal d'habitation de Montréal). L'église a été acquise en 2002 pour la somme de 700 000 \$ grâce à un prêt hypothécaire consenti par le vendeur. Cette vente excluait le presbytère qui avait déjà été vendu à un organisme sans but lucratif. Depuis lors, l'église Saint-Damase est dans un état lamentable. L'édifice ne répond pas aux normes de construction actuelles et les propriétaires risquent l'éviction. Plusieurs infiltrations d'eau ont été constatées, les fenêtres doivent être changées, les toilettes datent des années 1950, la toiture doit être refaite, ainsi que le stationnement qui est très important étant donné le service régional dispensé par le centre qui s'adresse à la communauté haïtienne du Grand Montréal. Le propriétaire a réussi à rembourser près de 80 % de sa dette contractée auprès du diocèse, qui a refusé de rayer le solde sous prétexte qu'il n'est pas un organisme de charité. Depuis l'acquisition de l'église il y a une dizaine d'années, l'organisme demeure en pleine tourmente financière. Lors de l'achat, le nouveau propriétaire a dû déboursier à la fois les droits de mutation et la taxe foncière sur l'immeuble parce que les démarches nécessaires pour obtenir un statut d'organisme de charité n'avaient pas encore été entreprises. Depuis, il a obtenu cette reconnaissance, mais l'organisme doit tout de même acquitter une facture de taxe foncière annuelle de 6 000 \$ parce que l'évaluation municipale de l'église excède un million de dollars. De plus, l'organisme sans but lucratif doit déboursier les coûts réels de chauffage parce que les avantages accordés aux fabriques par les distributeurs ne tiennent plus lorsqu'il y a un changement de propriétaire. Le volet d'aide au recyclage partiel aurait pu être modulé afin d'aider la reprise d'églises à des fins communautaires et sociales. De simples conseils auraient certainement aidé le nouveau propriétaire à faire des choix éclairés. Ainsi, les démarches auprès des différents paliers gouvernementaux auraient sans doute permis d'obtenir le financement nécessaire afin de remettre l'église aux normes et maintenir la mission essentielle de son nouveau propriétaire, en plus de prolonger la survie de ce référent identitaire au sein de son quartier d'implantation. [La plupart de ces informations ont été obtenues à l'hiver 2013 après une rencontre informelle avec Lesly Tillus, directeur général de l'association.]

⁵⁶¹ Il s'agit des églises Saint-Pierre-aux-Liens de Lachine qui a été détruite par un incendie (le site a été acquis par l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre la construction de logements sociaux) ; Saint-Étienne du quartier Rosemont qui a été démolie pour permettre la construction de logements sociaux (une chapelle a été conservée à l'intérieur du nouvel immeuble) ; l'église de la mission All Saints de Montréal-Nord a aussi été démolie pour être remplacée par un immeuble d'habitation ; Saint-Jean-Eudes d'Anjou a été achetée par un particulier qui a fait ériger une maison unifamiliale sur le site libéré de l'église ; et Sainte-Élisabeth-du-Portugal du quartier Saint-Henri qui a été vendue, incendiée puis démolie pour permettre la construction d'un immeuble en copropriété.

⁵⁶² Les églises Saint-Anselme du quartier Hochelaga, Saint-Barnabé-Apôtre et Saint-Mathias-Apôtre d'Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Eugène de Rosemont, Saint-Damase du quartier Saint-Michel ont été acquises par un organisme sans but lucratif et accueillent depuis une fonction communautaire (centre communautaire, restaurant). L'église Saint-Bernard de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve a été acquise par le Collège Mont-Royal qui a transformé l'église en plateau sportif.

demeurent des lieux de culte. Au cours de cette même période de cinq ans, le diocèse catholique a procédé à vingt-cinq réaménagements de paroisses. Il en résulte que plus de 40 % des églises des paroisses touchées ont été vendues (avant ou après la dissolution de la paroisse) à une autre tradition religieuse, 12 % ont été converties au cours de la même période, 8 % ont été démolies (avant ou après la suppression de la paroisse) alors que 40 % d'entre elles demeurent la propriété de la fabrique d'origine⁵⁶⁴. Chez les communautés religieuses, trois immeubles ont été vendus au cours de cette période⁵⁶⁵, alors que vingt-huit lieux de culte de diverses traditions⁵⁶⁶ ont changé de statut : seize ont été acquis par une autre tradition religieuse⁵⁶⁷, huit ont été transformés pour loger un nouvel usage⁵⁶⁸ et quatre ont été démolis.

Au terme de cette entente, qui n'a pas été renouvelée, les résultats de l'expérience ne semblent pas avoir été convaincants pour assurer la pérennité des églises de Montréal et leur reprise par la société civile. Le plan d'action du ministère de la Culture et des Communications visant à favoriser la conservation et la consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial ne s'est appuyé que sur l'évaluation et la hiérarchisation régionale réalisées en 2006 pour statuer de l'intérêt patrimonial des églises de Montréal. Or, plusieurs églises situées dans les plus anciennes paroisses des quartiers centraux, jugées moins intéressantes lorsqu'elles sont comparées aux églises-monuments les plus précieuses du centre-ville, n'ont pas reçu un classement approprié au terme de l'exercice de hiérarchisation. D'autant plus que les cotes patrimoniales attribuées furent approuvées par les comités régionaux composés des

L'église Saint Thomas Aquinas du quartier Saint-Henri est devenue l'Hôtel des encans, après son achat par un homme d'affaires proche du diocèse.

⁵⁶³ Deux demeurent catholiques, sept sont dorénavant de confession évangélique et deux ont été acquises par l'Église adventiste du 7^e Jour.

⁵⁶⁴ Sans doute que ces églises sont considérées excédentaires par les autorités religieuses, mais le diocèse demeure muet quant à ses intentions sur l'avenir de ces églises paroissiales.

⁵⁶⁵ La maison mère des sœurs de Marie-Réparatrice d'Outremont a été convertie en immeuble en copropriété, la maison mère des sœurs grises a été acquise par l'Université Concordia et la maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie d'Outremont a été acquise par l'Université de Montréal qui l'a revendue à un promoteur privé controversé qui souhaitait la transformer en immeuble en copropriété de prestige. La transaction a soulevé un tollé, et la vente a été annulée. L'immeuble ne sera utilisé que lorsque le propriétaire lui aura trouvé une nouvelle fonction.

⁵⁶⁶ Les Églises anglicane, unie, presbytérienne, apostolique, adventiste, baptiste, luthérienne, norvégienne et pentecôtiste, quelques communautés juives, l'Armée du salut et les témoins de Jéhovah ont tour à tour vendu des immeubles.

⁵⁶⁷ Deux lieux de culte conservent leur tradition d'origine (presbytérienne), deux ont été acquis par la tradition apostolique et deux autres par les adventistes ; les traditions luthérienne, baptiste et unie en ont chacune acquis un, alors que quatre sont dorénavant de confession évangélique. Un phénomène nouveau est sans doute l'acquisition de temples chrétiens par les adeptes de la doctrine bouddhiste (deux églises ont été transformées en temple bouddhiste) et par les fidèles musulmans (un temple Jéhovah a été transformé en mosquée).

⁵⁶⁸ Trois sont dorénavant des centres communautaires, un a été aménagé en plateau sportif, trois ont été convertis en immeubles d'habitation en copropriété et un a été réaménagé en salle de concert et de conférence.

représentants des Églises en question. Des études historiques et patrimoniales approfondies, indispensables à la sélection des églises à conserver à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement, auraient certainement mieux éclairé la prise de décision. La valeur d'urbanité de la plupart des églises de Montréal ne peut se mesurer au niveau régional. L'église et les diverses institutions qui gravitent autour du noyau paroissial sont d'abord des services de proximité, leurs valeurs patrimoniales et leur intérêt historique doivent être envisagés à la même échelle. Cet exercice de comparaison peut alors contribuer au choix des églises à conserver pour les besoins du culte, et de celles qui pourraient être converties pour répondre à d'autres besoins sociaux exprimés au niveau local. Encore faut-il que l'administration municipale et les propriétaires d'églises soient impliqués dans le processus pour espérer trouver les meilleures solutions quant à l'avenir de ces églises.

De la même façon, aucune évaluation patrimoniale, ni hiérarchisation régionale n'avaient encore été effectuées pour les églises plus récentes, celles construites après 1945 et qui constituent, à Montréal, le corpus le plus important. Ces églises du cardinal Léger sont pourtant représentatives de la modernité en architecture, en plus d'être des témoins significatifs du développement précoce des banlieues de l'île de Montréal. Certaines d'entre elles auraient certainement mérité une plus grande attention avant d'être offertes à des traditions religieuses qui accordent parfois moins d'importance à la préservation des caractéristiques formelles de l'église ou qui semblent moins préoccupées par l'avenir de ce patrimoine ; il en sera question plus loin.

De plus, au cours de ces cinq années, à l'exception de la création de l'arrondissement historique et naturel⁵⁶⁹ du Mont-Royal en 2005, qui comprend au moins trois immeubles appartenant aux catholiques, un seul bâtiment religieux a été classé par les autorités provinciales : le monastère des carmélites situé dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Ce classement est survenu après une vive controverse soulevée par le départ éventuel des membres de la communauté⁵⁷⁰ et la rumeur de l'acquisition du site par un promoteur immobilier. Aucun autre bâtiment appartenant à l'une ou l'autre des Églises cosignataires de l'entente-cadre n'a bénéficié d'un statut juridique.

⁵⁶⁹ Renommé « site patrimonial et naturel du Mont-Royal » après l'adoption de la loi sur le Patrimoine culture en 2012.

⁵⁷⁰ Voir à ce sujet Drouin, Martin. 2009. « Un lieu de calme et de paix au cœur de la tourmente. Le débat patrimonial autour de la sauvegarde du Carmel de Montréal (2003-2007) ». *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*. Vol. 34. No. 2. p. 45-60.

Jusqu'à récemment, lorsqu'une église était jugée excédentaire par les autorités catholiques, le processus d'information visait d'abord à prévenir les paroissiens par l'affichage d'un avis apposé sur la porte de l'église en cause. Par la suite, un comité de réflexion⁵⁷¹ était autorisé à se former afin de mener des actions en vue de trouver une nouvelle vocation à l'église désaffectée, à moins qu'un acheteur d'une autre tradition religieuse n'ait auparavant manifesté son intérêt au diocèse. L'accès difficile aux archives paroissiales pour mener à bien des études patrimoniales⁵⁷², le manque de mobilisation citoyenne, l'ignorance des besoins du milieu, la difficulté à trouver un porteur de projet et le manque de ressources ont parfois, sinon souvent, compromis la reprise d'une église par la société civile⁵⁷³ dans la métropole québécoise.

Dans les circonstances, nous ignorons si les ventes d'églises jugées excédentaires ont été la cause ou la conséquence de la réorganisation paroissiale. Quoi qu'il en soit, les autorités religieuses ont rarement publicisé leurs actions autrement que devant le fait accompli. En ce sens, il est difficile de connaître les intentions de l'évêque sur l'avenir des églises et des paroisses de son diocèse. Si une certaine culture du secret semble l'apanage des autorités religieuses de Montréal, il en va tout autrement dans le diocèse de Québec. Non seulement les informations relatives au budget des paroisses sont facilement accessibles sur son site internet, mais plusieurs informations sur les réaménagements paroissiaux y sont également données. Une simple consultation permet d'être informé des intentions de l'archevêque sur l'avenir de son diocèse : réunir vingt-neuf grandes communions de communautés en une seule grande paroisse.

Il apparaît en conséquence légitime de croire que l'entente-cadre entre le ministère de la Culture et des Communications et les différentes Églises cosignataires a surtout encouragé la vente d'églises à d'autres traditions religieuses, alors qu'on a laissé aux autorités religieuses

⁵⁷¹ En général, le comité est formé par des représentants des forces vives du milieu, mais un représentant du diocèse doit forcément y siéger. Ses membres proviennent de divers horizons professionnels ; le comité est parfois composé d'élus, de fonctionnaires, de représentants d'organismes communautaires, de citoyens et d'experts.

⁵⁷² À cet égard, plusieurs chercheurs ont vu leur demande de consultation des archives paroissiales, ou diocésaines, refusée, du moins à partir de 2009. La raison évoquée : le manque de ressources, humaines et financières, pour accompagner les chercheurs. De plus, au cours des dernières années, depuis les révélations de nombreux scandales à caractère sexuel impliquant quelques membres du clergé ou de congrégations religieuses, la consultation des archives peut apparaître suspecte pour le diocèse.

⁵⁷³ Ces dernières années, l'empressement du diocèse à se départir de certaines églises à bon prix a pu freiner la réalisation de certains projets. En effet, lorsqu'une église est jugée excédentaire, les frais nécessaires à son maintien (assurances, chauffage, entretien, etc.) sont encore requis et doivent être déboursés par son propriétaire jusqu'au transfert de propriété. En revanche, les autorités diocésaines décident parfois de la maintenir officiellement ouverte au culte, car de cette façon, ils ne sont pas tenus de défrayer la facture de taxes foncières — l'église ouverte au culte étant exempte de taxes —, mais aussitôt qu'elle n'est plus utilisée pour la célébration publique du culte, cette exemption de taxes ne tient plus. Les sommes requises avant que le transfert de propriété advienne se révèlent rapidement exorbitantes lorsqu'aucun revenu n'est encaissé.

concernées le soin de décider quelles églises devaient être aliénées. Une logique strictement fonctionnaliste de la part de l'autorité diocésaine semble alors présider à la sélection des églises qui demeurent ouvertes à la célébration du culte, les plus utiles l'emportant sur les plus intéressantes. En l'occurrence, les arguments décisifs résident dans un meilleur état d'intégrité physique à court terme, une meilleure centralité pour une majorité de paroissiens, davantage de stationnements⁵⁷⁴, ou encore, une éligibilité à des fonds publics.

En définitive, le volet recyclage partiel du programme gouvernemental a participé à la réalisation d'une seule conversion respectueuse des caractéristiques formelles de l'église en réponse aux besoins de la collectivité : Sainte-Brigide-de-Kildare. L'avenir de la plupart des autres églises qui ont reçu une aide financière est loin d'être assuré.

Investissement public

Les sommes versées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec entre 2001 et 2012 en vertu du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* sont éloquentes. Dans l'ensemble du Québec, les propriétaires d'églises catholiques ont reçu 85 % du total de l'aide versée et les congrégations religieuses près de 3 %, pour une proportion globale de 87 % des fonds alloués à des immeubles appartenant à des corporations catholiques, alors que les autres traditions religieuses ont obtenu 13 % des cent cinquante millions de dollars déboursés au cours des dix dernières années, sommes qui correspondent à près de 90 % du coût des travaux approuvés⁵⁷⁵. À Montréal, les propriétaires d'églises catholiques et les communautés religieuses se sont partagées 77 % des quarante-et-un millions de dollars versés en vertu de ce programme gouvernemental, alors que les autres traditions religieuses ont obtenu 23 % de la somme, qui correspond à près de 85 % du coût des travaux réalisés⁵⁷⁶.

Les sommes versées aux propriétaires d'églises catholiques de Montréal représentent 23,5 % de l'enveloppe globale déboursée à l'échelle provinciale, en considération des trois volets du programme de soutien. La situation des églises de la métropole peut sembler moins

⁵⁷⁴ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 62.

⁵⁷⁵ Lorsque nous retranchons les subventions octroyées pour lesquelles les coûts des travaux n'étaient pas encore connus, l'aide allouée correspond alors à 87 % du coût des travaux. Ainsi, entre 2010 et 2012, les autres traditions ont reçu près de 4 M\$ pour des travaux qui n'étaient pas encore comptabilisés dans les rapports annuels du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

⁵⁷⁶ En soustrayant les sommes allouées pour lesquelles les coûts des travaux n'étaient pas encore connus, les subventions octroyées correspondent alors à 60 % du coût total des travaux. Entre 2010 et 2012, près de 9,5 M\$ ont été consentis aux propriétaires d'églises et de bâtiments religieux catholiques pour des travaux qui n'étaient pas encore comptabilisés dans les rapports annuels du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

dramatique que celle des églises situées en région, puisque le marché immobilier montréalais est plus vigoureux et qu'on peut y trouver un bassin d'acheteurs potentiels plus important du fait que Montréal constitue la première terre d'accueil de nombreux nouveaux arrivants au Québec. Cependant, lorsque l'on compare le nombre d'églises montréalaises qui ont bénéficié d'une aide à la restauration, leur représentativité par rapport aux églises de l'ensemble du Québec apparaît assez faible (voir Tableau 3.3 à l'annexe I).

En effet, des 417 églises catholiques du Québec qui ont reçu une aide financière gouvernementale depuis 2001, à peine 12 % d'entre elles étaient localisées sur l'île de Montréal. Or, la moyenne des sommes octroyées par église catholique à Montréal est près de deux fois supérieure à celle calculée dans l'ensemble du Québec. On peut expliquer cet écart important du fait que les églises de Montréal requéraient des travaux substantiels puisque leur entretien a longtemps été négligé, ou encore parce que le coût des travaux s'avère beaucoup plus élevé dans la métropole⁵⁷⁷.

Lorsque l'on analyse les sommes versées aux propriétaires de lieux de culte non catholiques situés à Montréal, on remarque, cette fois, qu'ils ont reçu près de la moitié des sommes allouées à cette catégorie de propriétaires pour tout le Québec, alors qu'ils détiennent le quart des cent deux lieux de culte non catholiques qui ont bénéficié d'une aide financière à l'échelle provinciale (voir Tableau 3.4 à l'annexe I). Identique à ce qui a été observé pour les églises catholiques, la moyenne des sommes octroyées pour les lieux de culte de Montréal s'avère deux fois supérieure à la moyenne des sommes versées aux autres lieux de culte du Québec.

Évidemment, on retrouve plus d'églises d'autres traditions religieuses dans la métropole qu'ailleurs en région, mais ceci n'explique pas cet écart important, hormis le fait que les cathédrales ou autres églises mères de ces traditions se retrouvent en majorité à Montréal et nécessitent sans doute des travaux plus complexes et onéreux qu'une simple église de campagne.

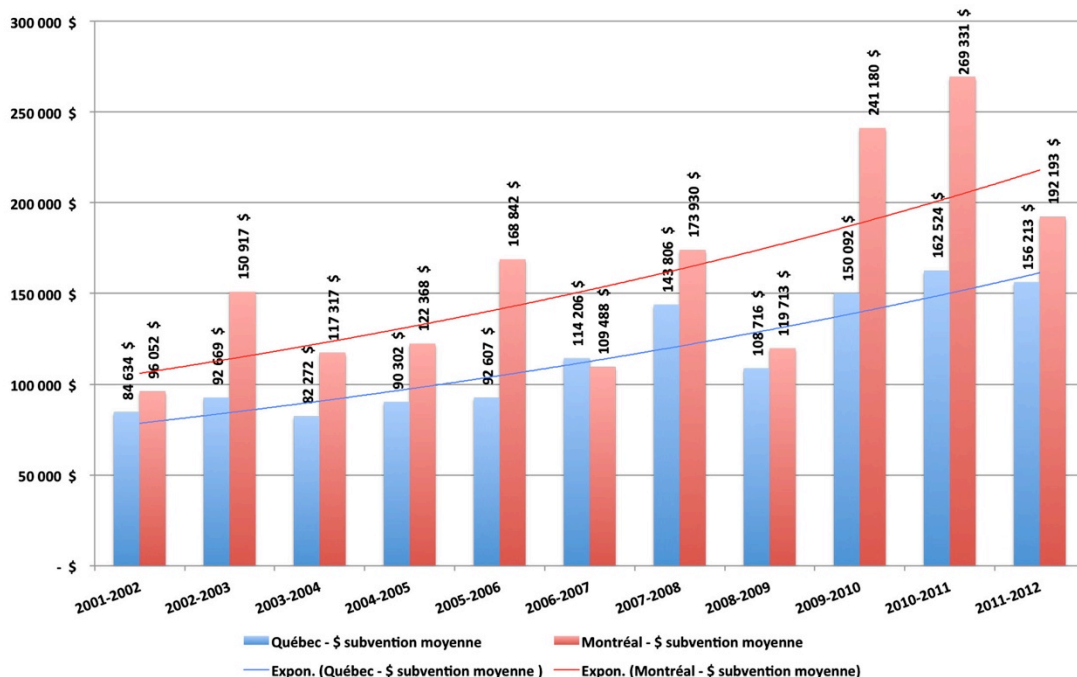
Finalement, les sommes versées aux congrégations religieuses de Montréal constituent plus de 48 % de la totalité des subventions versées à cette catégorie de propriétaires à l'échelle du

⁵⁷⁷ Les audiences de la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* (appelée communément « commission Charbonneau », du nom de sa présidente), spécialement à Montréal, ont mis en lumière un vaste système de corruption et de collusion dans l'attribution de contrats d'infrastructures au Québec. Leurs montants ont été estimés supérieurs, en moyenne, de 30 % à ce qui se pratique dans les autres provinces du Canada. Peut-être que les travaux réalisés sur les bâtiments religieux ont également été soumis à la collusion, ce qui pourrait expliquer en partie cette importante différence entre les sommes moyennes défrayées à Montréal par rapport à l'ensemble du Québec.

Québec, alors que le nombre d'immeubles correspond au tiers des trente-trois immeubles religieux qui ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (voir Tableau 3.5 à l'annexe I). Dans ce cas-ci, toutefois, la moyenne des sommes versées par immeuble montréalais est supérieure de 30 % à celle versée aux propriétaires de couvents à l'échelle du Québec.

Bref, les sommes versées aux propriétaires de lieux de culte et de bâtiments religieux admissibles en vertu de ce programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux n'ont cessé de croître depuis 2001, à Montréal comme dans tout le Québec. À Montréal, les propriétaires de quatre-vingt-cinq lieux de culte se sont partagés 29,5 millions de dollars ; à l'échelle du Québec, cent cinquante millions de dollars ont été consentis à 552 propriétaires de lieux de culte. Cela s'explique sans doute parce que les besoins en restauration n'ont cessé d'augmenter et que les coûts des travaux ont gonflé, ou encore parce que certains travaux autorisés en début de période sont tout simplement à refaire au bout de dix ans (Ill. 3.1).

Illustration 3.1. Moyenne des subventions accordées en vertu du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, comparaison Québec et Montréal, 2001-2012.



Source : Conseil du patrimoine religieux du Québec, compilation par Lyne Bernier, 2014.

La tendance ne permet pas de conclure que les besoins seront moindres dans les prochaines années, alors que la société civile, du moins à Montréal, semble de moins en moins préoccupée par le sort des églises. Les générations plus jeunes, celles qui n'ont jamais

fréquenté les églises de façon régulière, ne se reconnaissent que très peu dans cette identité québécoise façonnée à l'ombre du clocher. À défaut d'une transmission intergénérationnelle, la signification de ces référents identitaires risque de s'éteindre à l'aune d'un développement urbain homogénéisé et mondialisé. Pourtant, des solutions existent pour perpétuer la présence de l'église dans les milieux de vie, encore faut-il que les communautés locales s'y investissent et perçoivent ce projet urbain comme un catalyseur de l'amélioration de la qualité de vie, et le creuset d'une régénération d'un sentiment d'appartenance au quartier.

Nouveaux critères d'attribution

Depuis février 2014, la mission du Conseil du patrimoine religieux et ses objectifs ont été revus et modifiés. Deux nouveaux objectifs ont été ajoutés à la protection : la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique. Ainsi, les objectifs et la mission première de cet organisme privé à but non lucratif ont été reformulés afin de les rendre conformes aux nouveaux objectifs fixés par la loi sur le Patrimoine culturel, effective depuis octobre 2012. Certaines nuances ont également été apportées dans la formulation des critères d'éligibilité. On précise que sont « admissibles à l'aide financière (biens immobiliers et mobiliers) les édifices à caractère religieux, ouverts au public, construits avant 1945, qui ont une valeur patrimoniale reconnue, soit en vertu de l'inventaire des lieux de culte [réalisé en 2003], ou en vertu de la loi sur le Patrimoine culturel du Québec ». On ajoute aux critères d'admissibilité les biens mobiliers, les œuvres d'art et les orgues qui sont reconnus en vertu des critères énoncés par des experts dans le domaine.

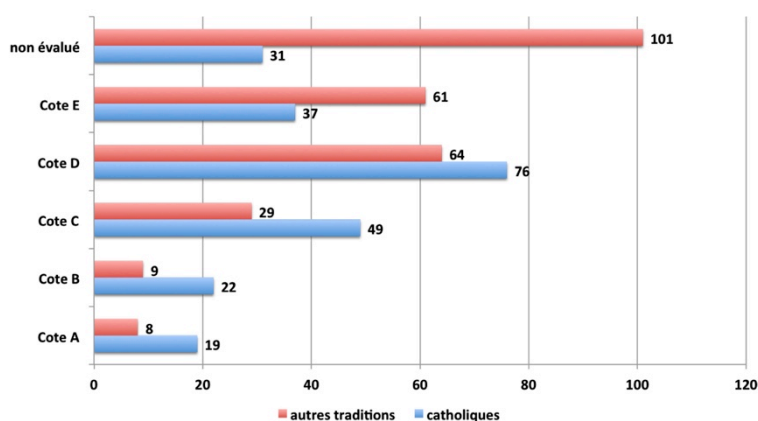
Non seulement le programme demeure ouvert aux propriétaires d'édifices à caractère religieux, c'est-à-dire les fabriques, diocèses, consistoires, communautés religieuses ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses, mais dorénavant les municipalités, les organismes à but non lucratif et les propriétaires privés sont également admissibles à l'aide financière octroyée dans le cadre du volet restauration des biens immobiliers. Le pourcentage de l'aide financière sera par conséquent modulé en fonction du type de propriétaire et de l'existence d'un statut de classement en vertu de la loi sur le Patrimoine culturel (voir Tableau 3.6 à l'annexe I).

Dans le cadre de la nouvelle entente survenue entre le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, certaines conditions liées à

la subvention ont été ajoutées⁵⁷⁸. Mais surtout, le critère d'admissibilité lié à l'usage religieux d'un bâtiment a été éliminé. La sélection des projets demeurera guidée par les valeurs patrimoniales du bien et la pertinence des travaux, mais sera aussi fonction de l'accessibilité publique au bâtiment. Par conséquent, des projets de recyclage d'immeubles sont maintenant éligibles à l'aide financière.

En 2014, l'évaluation patrimoniale a été élargie aux lieux de culte érigés entre 1945 et 1975, dix-neuf ans après la mise en œuvre du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* et dix ans après la réalisation de l'inventaire des lieux de culte du Québec. Ils demeurent cependant exclus du programme et ne sont pas admissibles à l'octroi de subventions (Ill. 3.2).

Illustration 3.2. Cotes patrimoniales attribuées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec aux églises de Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Ces nouveaux paramètres d'attribution nous apparaissent plutôt positifs pour aider à la reprise de l'église par la société civile, mais quelques interrogations demeurent en ce qui concerne l'admissibilité des propriétaires privés à l'octroi de fonds publics. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, la hiérarchisation régionale n'a pas permis de classer adéquatement les églises paroissiales de Montréal, alors que ces critères de classification demeurent essentiels à l'éligibilité au programme. Ils constitueront sans doute un frein à l'obtention de fonds publics pour les communautés locales qui souhaitent renouveler la signification de l'église et permettre une conversion respectueuse de ses caractéristiques formelles. Cependant,

⁵⁷⁸ L'aide accordée aux projets qui touchent des immeubles pour lesquels une aliénation est prévue, suivant la fin des travaux, se répartit selon les critères suivants : aide de moins de 300 000 \$ lorsqu'une aliénation est prévue dans les cinq ans ou moins ; aide entre 300 000 et 700 000 \$ en fonction d'une aliénation dans les dix ans ou moins et aide de 700 000 \$ et plus lorsque l'aliénation est prévue dans les vingt ans ou moins.

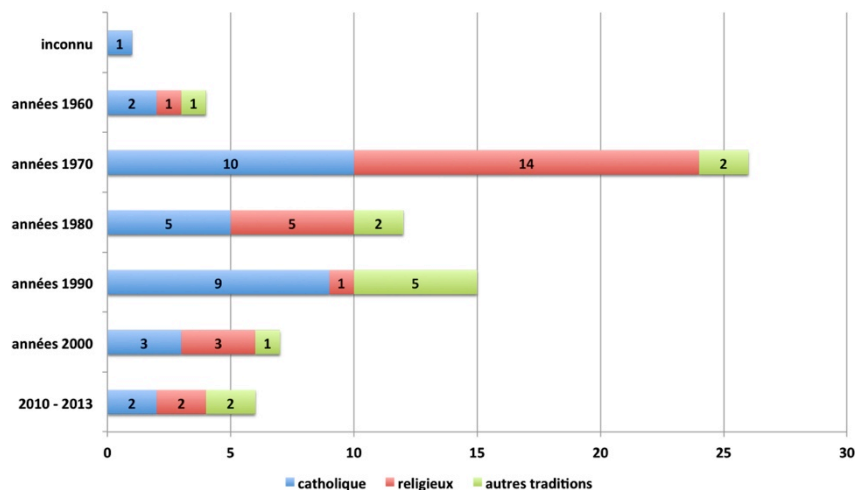
il est encore trop tôt pour mesurer les conséquences et l'efficacité de ces nouveaux paramètres d'attribution de l'aide financière.

Statut de protection patrimoniale

Les églises, à Montréal et ailleurs au Québec, ont rythmé l'histoire de la conservation architecturale et celle de la protection des biens culturels. Jusqu'à présent, la plupart des grandes églises historiques de Montréal, reconnues pour leur valeur patrimoniale, ont été conservées, mais la tendance actuelle ne permet pas d'affirmer qu'elles sont à l'abri de toutes possibilités de transactions immobilières et d'un changement de vocation. Déjà, à Montréal, plus du tiers des églises et des bâtiments religieux bénéficiant d'un statut patrimonial ont été vendus ; certains ont simplement connu un changement de propriétaire et demeurent un lieu de culte, tandis que d'autres ont renouvelé leur fonction.

Autrefois, les églises et autres immeubles religieux étaient classés ou désignés au catalogue patrimonial en vertu de leur charge symbolique et de leur importance historique dans la construction de l'identité canadienne-française, puis québécoise. Désormais, les propriétés ecclésiastiques correspondent à une représentation patrimoniale de proximité, parce que leur mise en valeur est essentielle à la revitalisation du « cadre de vie de nos villes »⁵⁷⁹.

Illustration 3.3. Chronologie des statuts de protection patrimoniale accordés aux églises de Montréal.



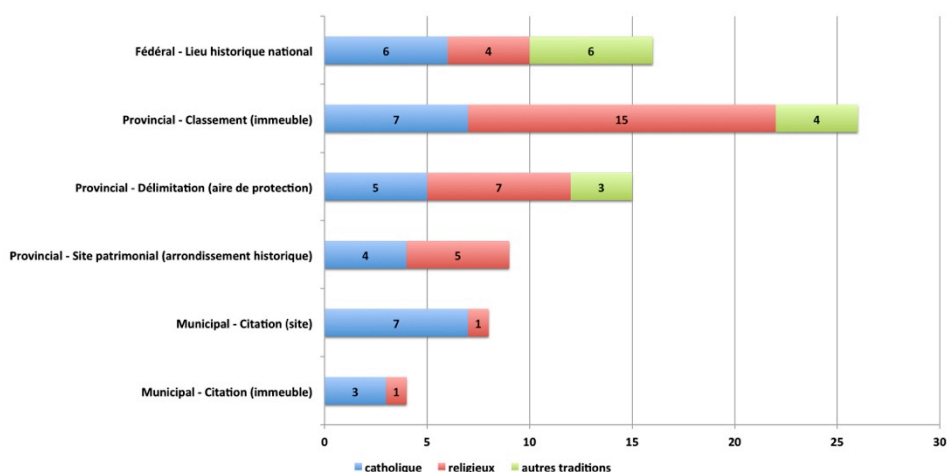
Compilation : Lyne Bernier, 2014.

L'obsolescence annoncée par la démolition de quelques églises des paroisses anciennes des quartiers centraux de Montréal a mené aux premières protections par l'attribution d'un statut

⁵⁷⁹ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, le 25 juin 2002, cité par Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, 2005. *op.cit.* p. 3.

juridique aux immeubles religieux les plus menacés, peu après l'adoption de la loi sur les Biens culturels en 1972 (Ill. 3.3). La création de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal en 1964 avait bien assuré une certaine protection à quelques bâtiments, mais peu d'immeubles ecclésiastiques n'avaient jusqu'alors bénéficié d'une réelle reconnaissance patrimoniale au moyen d'un statut juridique. Plus du tiers des statuts octroyés en fonction des trois niveaux de juridiction patrimoniale l'ont été au cours de la décennie 1970⁵⁸⁰. En 1985, l'amendement à la loi, qui accordait désormais une responsabilité accrue aux municipalités en matière de patrimoine, s'est traduit par une hausse des attributions : un peu moins de 40 % des statuts de protection d'immeubles religieux furent décernés au cours des décennies 1980 et 1990, mais cette fois, ce ne sont plus les bâtiments à caractère religieux, qui bénéficient de l'immunité patrimoniale, mais bien les églises. La majorité des statuts provinciaux ont été décernés aux vastes sites occupés par les congrégations religieuses, alors que les municipalités de l'île de Montréal ont surtout reconnu la valeur patrimoniale des églises catholiques. Les désignations fédérales, surtout honorifiques et sans réelle contrainte légale de préservation et de mise en valeur, semblent toutefois vouloir refléter davantage la diversité religieuse de la métropole du Québec (Ill. 3.4).

Illustration 3.4. Juridiction des statuts de protection accordés aux églises de Montréal.



Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ministère de la Culture, des Communications. Compilation par Lyne Bernier, 2014.

Une brève recension des éléments identifiés sous la thématique « patrimoine religieux » au Répertoire du patrimoine culturel du Québec témoigne toutefois du fait qu'à Montréal, le

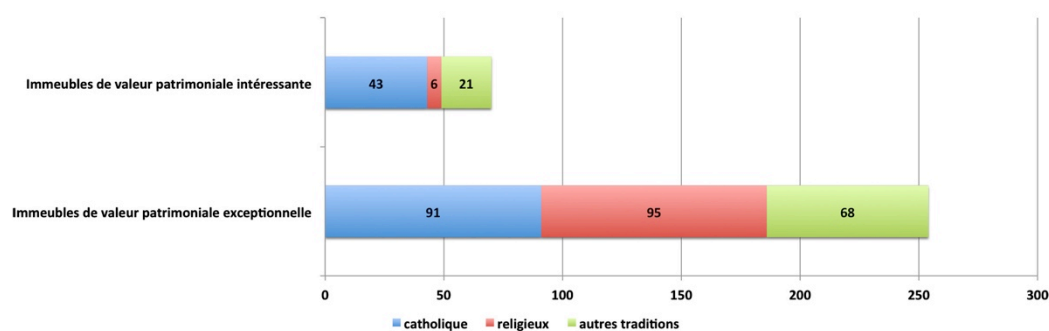
⁵⁸⁰ Il existe au Québec trois niveaux de juridiction patrimoniale : le gouvernement fédéral désigne les lieux historiques nationaux, le gouvernement provincial classe les immeubles et sites patrimoniaux et les municipalités citent les immeubles et sites patrimoniaux à portée locale.

patrimoine immobilier de cette catégorie ne représente qu'une mince part des attributions (voir Tableau 3.7 à l'annexe I). Au niveau municipal, 7 % des citations concernent des éléments du patrimoine religieux contre 16,5 % des classements et 2 % des déclarations du gouvernement provincial, alors qu'au niveau fédéral, on recense 36 % de lieux historiques nationaux liés à cette thématique.

En comparaison, ailleurs au Québec, les citations municipales concernant le patrimoine religieux immobilier s'élèvent à 16 % du total, contre 24 % des classements du ministère de la Culture et des Communications et près de 4 % de ses déclarations, alors que les désignations fédérales en faveur du patrimoine religieux s'élèvent à 13 %.

La part des classements provinciaux accordée au patrimoine religieux demeure en proportion plus élevée, tant à Montréal qu'ailleurs au Québec. En effet, lorsque l'on considère la proportion de statuts liés à cette thématique accordés par chacune des instances sur la totalité des citations ou des classements, c'est au niveau municipal qu'elle est la plus significative : 30 % des statuts attribués au patrimoine religieux à Montréal relève des autorités municipales, alors qu'ailleurs au Québec les municipalités ont cité plus de 53 % des 1 299 éléments recensés. Ainsi, il apparaît évident que l'attachement aux églises et leur reconnaissance patrimoniale passent d'abord par le niveau local (voir Tableau 3.8 à l'annexe I).

Illustration 3.5. Reconnaissance des valeurs patrimoniales des églises et des bâtiments à caractère religieux de Montréal, selon le plan d'urbanisme, 2005.



Compilation par Lyne Bernier, 2014.

Exception faite du patrimoine immobilier à caractère religieux, qui bénéficie d'un statut légal, l'engouement patrimonial pour les églises et les sites religieux s'exprime spécialement au niveau municipal (Ill. 3.5), comme en témoigne le volet « patrimoine » du Plan d'urbanisme

de la Ville de Montréal adopté en 2005 : près de 60 % des 234 églises catholiques⁵⁸¹, un peu moins de 50 % des 221 bâtiments religieux, et le tiers des 274 églises d'autres traditions religieuses y étaient inscrits sous le label « immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle ou intéressante », sans toutefois que leur soit attribuée une citation légale.

Pourtant, aux dires de Gérard Beaudet :

« L'identification, dans les documents d'urbanisme, de secteurs urbains auxquels on reconnaît un intérêt patrimonial, débouche rarement sur un contenu prescriptif cohérent, notamment du point de vue des affectations et des usages et des modalités de leur insertion dans les formes architecturales et les morphologies urbaines héritées. En fait, si le fossé qui s'est constitué dès la fin du XIX^e siècle entre la conservation du patrimoine et la planification urbaine a été occasionnellement franchi avec succès, ici comme ailleurs, il n'a jamais été véritablement comblé. Le patrimoine urbain reste, pour les urbanistes, une conquête inachevée. Certes, des avancées significatives ont été faites, mais l'intégration formelle de la dimension patrimoniale des milieux soumis à la planification urbaine reste un objectif louable à défaut d'être devenue une réalité⁵⁸² ».

Au cours des quarante dernières années, un basculement des représentations patrimoniales s'est néanmoins opéré, retirant à l'État l'exclusivité des choix : les revendications citoyennes ont mené à la création d'un patrimoine typiquement montréalais. Les préoccupations des associations ont aussi évolué : d'un bâtiment isolé à protéger, à un ensemble bâti à valoriser, ou un paysage à préserver. La préservation du paysage urbain dans sa globalité devient, en conséquence, source de préoccupations patrimoniales.

Comme nous avons tenté de le démontrer, statuer sur l'intérêt patrimonial d'un immeuble et contribuer financièrement à sa restauration ne concourt pas à coup sûr à sa valorisation, si son usage ne répond plus à un besoin social. De même, l'attribution d'un statut légal ne constitue pas forcément un gage de pérennisation. À Montréal, le couvent Saint-Isidore des sœurs de la Providence, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, a été démoli parce qu'il entravait l'expansion de l'activité portuaire, alors que l'administration municipale avait déjà reconnu sa valeur patrimoniale en procédant à une citation. Évidemment, ce cas de figure est plutôt rare, mais n'est pas improbable et pourrait même se répéter. Nous croyons que le moyen le plus probant de sauvegarder un bien patrimonial est sans doute qu'il demeure socialement utile,

581 Incluant celles vendues à une autre tradition religieuse et celles qui ont été converties, mais excluant celles qui ont été démolies.

582 Beaudet, Gérard. 2006. *op.cit.* p. 390.

sinon dans sa fonction originelle, du moins en l'adaptant afin qu'il conserve une signification et une pertinence.

3.2 Réaménagement paroissial

Depuis la création du diocèse de Montréal, une logique de proximité présida à la fragmentation paroissiale du territoire urbain en véritables cœurs villageois. Autrefois, la subdivision territoriale en petites unités paroissiales se justifiait par une idéologie pastorale qui se voulait plus proche des fidèles. Or, depuis le début du XXI^e siècle, un vaste mouvement de suppressions et de fusions de paroisses s'est amorcé, retissant le territoire des paroisses en unités de plus en plus vastes.

Depuis les années 1960, l'idéologie du « *urban renewal* » incarnée par le modernisme, puis la montée en puissance du néolibéralisme et la recherche de gains de productivité, ont sérieusement compromis cette logique de proximité : délocalisation des écoles, apparition des centres commerciaux loin des rues principales, fusion des caisses populaires, fermeture des bureaux de postes et de succursales bancaires, etc. Depuis, une autre sémiogenèse de la ville est en action, « celle de l'étalement urbain à l'échelle duquel s'imposent de fait les fusions interparoissiales »⁵⁸³.

À Montréal, les premières suppressions de paroisses résultent, d'une part, du déplacement des communautés anglophones vers les banlieues ouest de l'île et, d'autre part, du bouleversement du tissu urbain des anciens faubourgs limitrophes du centre-ville et de la déstructuration de leur organisation sociale, engendrés par les effets combinés de la désindustrialisation, des programmes de rénovation urbaine et l'aménagement d'infrastructures autoroutières. Dès 1953, les autorités diocésaines suppriment une première paroisse à Montréal : la paroisse anglophone Saint Agnes située dans le Plateau Mont-Royal. L'ancienne église paroissiale sera acquise l'année suivante par les dominicains et portera le nom de Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude jusqu'en 2008. Au cours des années 1980, ce seront les paroisses anglophones Our Lady of Good Counsel du quartier Sainte-Marie et Saint Ann de Griffintown qui seront définitivement supprimées après la destruction de leurs églises respectives.

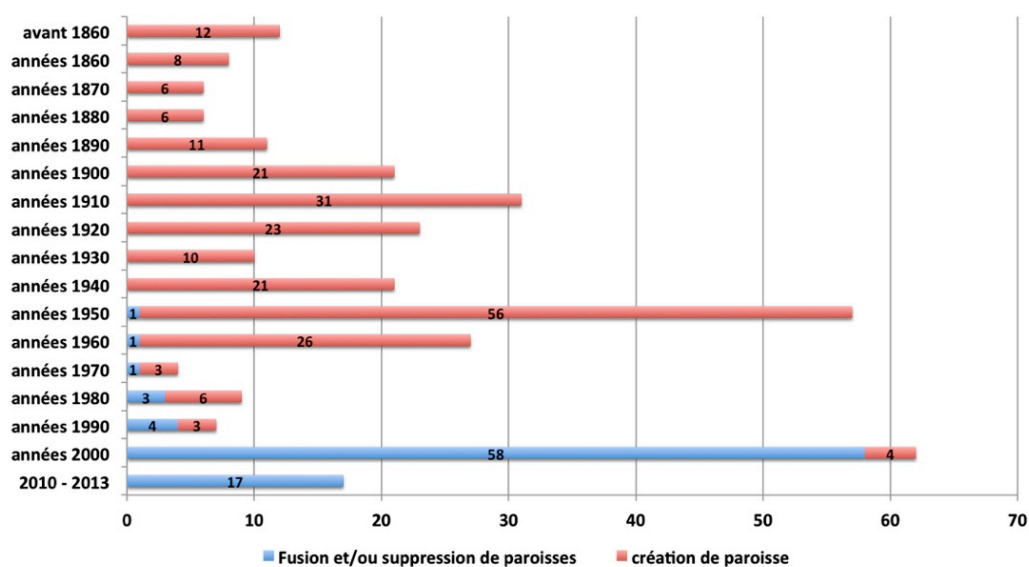
Deux suppressions découlent de la reprise par l'État d'institutions autrefois sous la responsabilité des congrégations religieuses. La paroisse Notre-Dame-de-Liesse s'est éteinte

⁵⁸³ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 61.

en 1966 après la fermeture de la Crèche d'Youville et le départ des sœurs de la Charité de Montréal. Puis, en 1983, le même scénario s'est produit après la sécularisation de l'hospice Saint-Jean-de-Dieu, renommé depuis Centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine, et le départ des sœurs de la Providence.

À l'exception de la suppression en 1971 de la paroisse Sainte-Hélène, située à l'ouest du Vieux-Montréal, ce n'est qu'au cours de la décennie 1990 que les premières fusions de paroisses francophones entraîneront la vente ou la conversion des églises qui seront alors jugées excédentaires⁵⁸⁴. Le remembrement paroissial a pris une ampleur sans précédent depuis les quinze dernières années : 30 % des paroisses recensées ont été supprimées ou fusionnées à un autre territoire paroissial. Ce fut le cas de cinquante-huit d'entre elles au cours de la première décennie du XXI^e siècle, et de dix-sept autres entre 2010 et 2013 (Ill. 3.6). À l'inverse, de nouvelles paroisses ont également été créées au cours des trente dernières années, généralement destinées aux communautés culturelles ou produits de la fusion d'anciennes entités.

Illustration 3.6. Chronologie des constitutions et des suppressions de paroisse à Montréal.

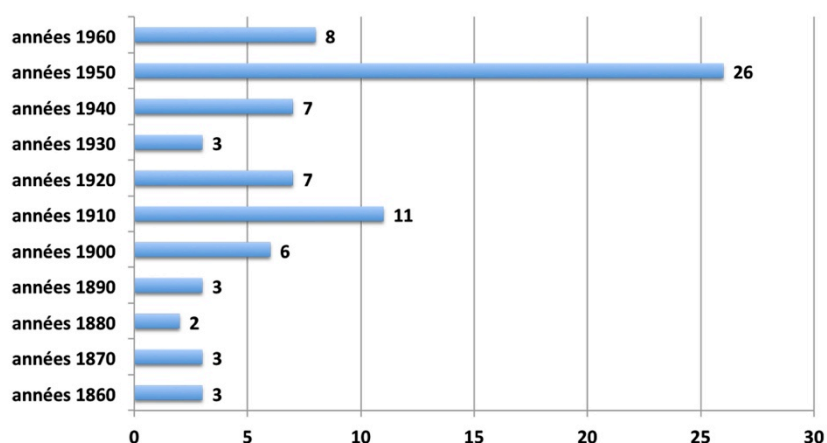


Compilation par Lyne Bernier, 2014.

⁵⁸⁴ La vente de l'église Saint-Robert-Bellarmin en 1994 à une compagnie de danse conduira à la suppression de la paroisse la même année. Au tout début des années 1990, l'église Sainte-Marguerite-Marie du quartier Sainte-Marie sera partagée par des fidèles francophones et latino-américains. L'église sera acquise par la communauté latino-américaine en 1991 avant la suppression définitive de la paroisse francophone en 1993. Depuis, l'église appartient à la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Guadalupe créée en 1980. Finalement, en 1999, la paroisse Saint-Eugène de Rosemont sera fusionnée à la nouvelle entité paroissiale Notre-Dame-de-l'Alliance, née du regroupement de la paroisse Saint-Eugène, Saint-Damase, Saint-Marc et Sainte-Bernadette-Soubirous. En 2006, l'église a été acquise par l'Office municipal d'habitation de Montréal qui a depuis densifié le site alors que l'église a été convertie en centre communautaire destiné aux occupants des immeubles qui ceinturent le site.

Les paroisses qui ont été supprimées en plus grand nombre sont celles qui avaient été fondées au cours de la décennie 1950. Vingt-six des cinquante-huit paroisses créées lors de la première décennie de l'épiscopat du cardinal Léger ont ainsi disparu (Ill. 3.7), mais parmi les plus anciennes de Montréal quelques-unes ont également été supprimées ou fusionnées à d'autres entités pour former, parfois, de « super paroisses » regroupant jusqu'à huit territoires paroissiaux.

Illustration 3.7. Paroisses supprimées par date de fondation, Montréal.



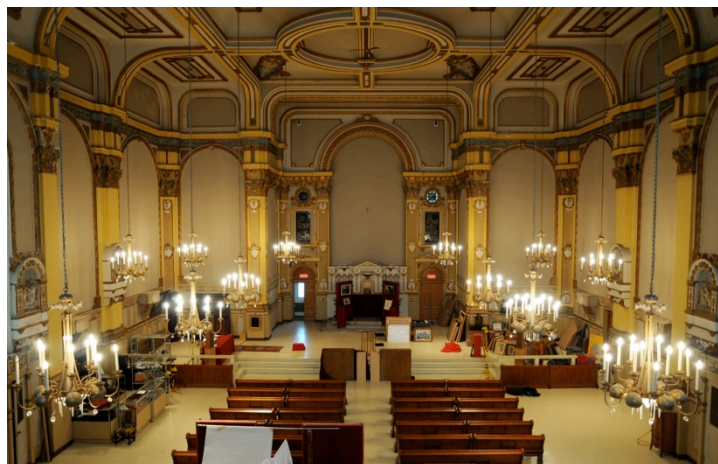
Compilation par Lyne Bernier, 2014.

Pour illustrer ces réorganisations, mentionnons la création de la paroisse Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin dans l'arrondissement du Sud-Ouest en 2001. Elle est née de la fusion des territoires paroissiaux de Saint-Henri-des-Tanneries (1868), Sainte-Cunégonde (1877), Sainte-Élizabeth-du-Portugal (1894), Saint-Irénée (1908), Sainte-Clothilde (1909), Saint-Zotique (1910), Sainte-Hélène (1910) (fusionnée une première fois à Saint-Joseph en 1971) et Saint-Joseph (1867). La paroisse Saint-Henri-des-Tanneries, dont l'église est démolie en 1969, sera relocalisée dans l'église Saint Thomas Aquinas (dont la paroisse a été supprimée en 1990) qui avait été acquise auprès de la paroisse anglophone en 1968. En 2001, la paroisse Saint-Henri est définitivement supprimée ; son église sera vendue en 2004 à un particulier qui la transforme en hôtel des encans (voir ill. 2.110 et Ill. 3.8). La paroisse Sainte-Cunégonde, qui perd près de 50 % de sa population entre 1966 et 1973⁵⁸⁵, poursuit ensuite une existence incertaine jusqu'à sa suppression définitive en 2001. Son église sera fermée une première fois

⁵⁸⁵ Hudon, Michel. 1978. *Église Sainte-Cunégonde, 2461, St-Jacques, Montréal. Histoire, relevé et analyse*, pour le ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine. Inventaire des biens culturels, Montréal, avril, p. 11, cité par Laplace, Josée. 2009. « Turbulences au panthéon catholique: la toponymie des paroisses montréalaises et leur patrimoine en dispersion » dans Berthold, Étienne, Dormaels, Mathieu et Josée Laplace. 2009. *Patrimoine et sacralisation*. Québec : Éditions MultiMondes. p. 151 à 168.

en 1971, rouverte en 1976 et fermée à nouveau en 2000. Elle sera finalement confiée en 2003 à une nouvelle paroisse nationale placée sous le vocable des Saints-Martyrs-Coréens⁵⁸⁶ (voir ill. 1.191 et 1.192).

Illustration 3.8. Intérieur de l'ancienne église Saint Thomas Aquinas, Montréal.



Convertie en Hôtel des encans. Construction en 1923 d'après les plans de Joseph Arthur Karch. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

L'église de la paroisse Sainte-Élizabeth-du-Portugal est entièrement détruite par un incendie en 1957, elle sera reconstruite l'année suivante. La paroisse sera supprimée en 2003 et l'église démolie en 2008 (Ill. 3.9). Le site est aujourd'hui occupé par un immeuble d'habitation en copropriété⁵⁸⁷.

⁵⁸⁶ En 2002, l'église est cédée au Fonds d'entraide de l'archevêché pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal pour la somme symbolique de 1 \$ (en 2004, l'évaluation municipale de l'immeuble se chiffrait à 984 400\$, puis en 2007, l'évaluation affichait une valeur de 1 345 000 \$, soit une augmentation de 37 % entre les deux rôles). L'église – cotée « exceptionnelle » par le CPRQ – a joui de subventions octroyées dans le cadre du *Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux* (cinq subventions, totalisant 476 000 \$, ont été accordées pour procéder à la consolidation du plafond de la nef, à la restauration de la fenestration, de la maçonnerie de la corniche de la façade et à celle des vitraux). En 2014, l'église demeure la propriété du Fonds d'entraide de l'archevêché pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal. Restauré à grands frais, le monument jouit d'une situation privilégiée, les fidèles coréens qui le fréquentent étant en quelque sorte subventionnés par l'Église de Montréal, consciente de la haute valeur patrimoniale du lieu.

⁵⁸⁷ En 2003, la fabrique cède le bâtiment au Fonds d'entraide de l'archevêque pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal après la fusion de la paroisse et de celle de Saint-Irénée, survenue en 2001. Un an plus tard, un hebdomadaire local annonce un projet immobilier sur le site de l'église. Ce projet sera mené par Solim, bras immobilier du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (importante centrale syndicale représentant des travailleurs de la construction au Québec, qui compte près d'un demi-million de membres ; ses dirigeants ont récemment été éclaboussés dans quelques scandales dévoilés lors des audiences de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction), qui prévoit construire sur le site 1 000 logements abordables. Selon le Registre foncier du Québec, l'église est finalement vendue en 2005 pour la somme de 775 000 \$ à une société dont le principal commanditaire est lié au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Par la suite, un avis du Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal, émis en 2006, recommande de ne pas autoriser la démolition de l'église, mais d'encourager plutôt sa réutilisation à des fins communautaires. Mais, en 2007, un incendie endommage le toit de l'église qui finit par s'effondrer sur elle-même lors des travaux de démolition, non sans inquiéter le voisinage. Finalement, en 2010, une société anonyme acquiert la propriété au coût de 2 100 000 \$. Le site de l'ancienne église accueille désormais « La Tannerie – condos véritables », un immeuble d'habitations réparties sur sept étages offrant 143 unités d'habitation admissibles au programme Accès Condos de la Ville de Montréal. Comme quoi tout devient possible lorsque le site est libéré de la présence de l'église ; plusieurs prennent le temps nécessaire pour y arriver puisque le profit est au rendez-vous. (Source:

Illustration 3.9. Ancienne église Sainte-Élizabeth-du-Portugal, Montréal.



Démolie. Construction en 1957 d'après les plans de Gilbert Moreau. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

La paroisse Sainte-Clothilde, dont l'église est démolie dans les années 1970, sera intégrée aux nouveaux locaux du Foyer Saint-Henri, érigé sur le même site, au sein d'un ensemble d'habitation communautaire. La paroisse sera définitivement supprimée en 2001. Les paroisses Saint-Joseph, Saint-Irénée et Saint-Zotique sont fusionnées en 2004 et placées sous l'égide de la bienheureuse Marie-Anne-Blondin (en hommage à une sainte locale, Esther Blondin, fondatrice de la Congrégation des sœurs de Sainte-Anne, qui fut très active dans ce secteur de Montréal). Des trois églises, Saint-Joseph (voir ill. 1.120) est maintenant fermée au culte, Saint-Zotique⁵⁸⁸ (voir ill. 2.83) n'accueille qu'une messe dominicale, alors que les activités pastorales se concentrent dans l'église Saint-Irénée⁵⁸⁹ (voir ill. 2.87).

En conséquence, aucune trace des anciennes dénominations ne subsiste. Autrefois les plus anciennes paroisses avaient déterminé jusqu'aux noms des municipalités ou des quartiers ; aujourd'hui, la disparition des paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde a sonné le glas de l'existence à la fois de l'ancien quartier Saint-Joseph, et de l'ancienne municipalité autonome Sainte-Cunégonde absorbés, depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, par le quartier Petite-Bourgogne. Le vocable de Saint-Henri perdure dans les mémoires, parce que sa notoriété est ancienne et parce qu'il a été très tôt immortalisé par l'œuvre littéraire de Gabrielle Roy qui en avait fait le cadre de son roman *Bonheur d'occasion*, paru en 1945⁵⁹⁰.

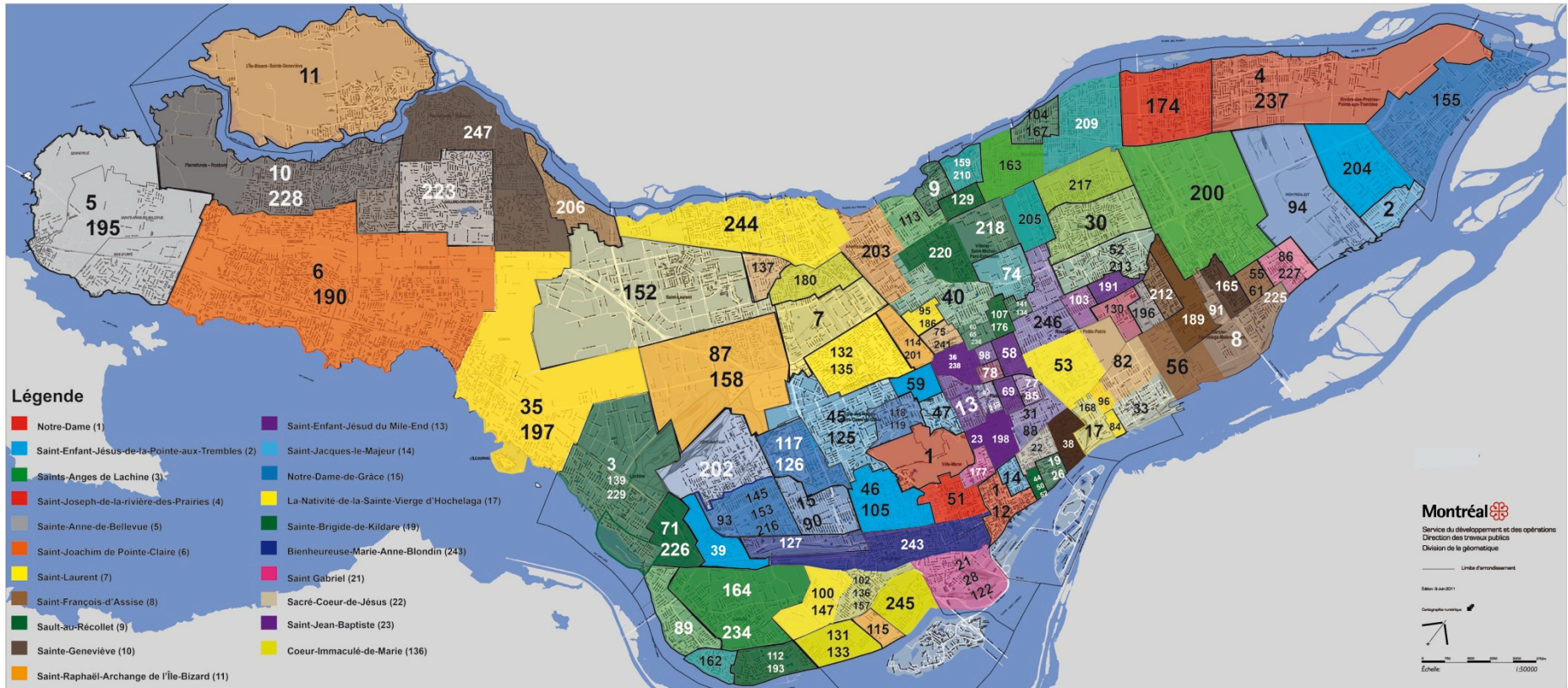
Bernier, Lyne. 2011. «La conversion des églises à Montréal : état de la question». *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada JSÉAC*. Vol. 36. No. 1. p. 41-64.)

⁵⁸⁸ Ces deux églises de l'arrondissement du Sud-Ouest ont reçu une aide financière en vertu du volet recyclage partiel du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.

⁵⁸⁹ Laplace, Josée. 2009. *op.cit.* p.163.

⁵⁹⁰ Rédigé pendant la Seconde Guerre mondiale, *Bonheur d'occasion* brosse un portrait réaliste du quartier ouvrier Saint-Henri à Montréal. Il s'agit de l'un des premiers romans québécois ayant la ville comme arrière-plan. Gabrielle Roy s'est imprégnée de l'atmosphère de Saint-Henri et a su dégager les quelques joies et souffrances de ce milieu populaire.

Illustration 3.10. Carte des paroisses de Montréal après les regroupements paroissiaux, 2013.



Source : Ville de Montréal. Service du développement et des opérations. Direction des travaux publics. Division de la géomatique. Modification par Lyne Bernier, 2013.

Les noms attribués aux infrastructures publiques réalisées à la suite des cicatrices laissées par les rénovations urbaines diluent l'histoire urbaine de ces territoires en ne référant plus au lieu⁵⁹¹.

Nous avons répertorié trente-six regroupements de la sorte à Montréal. À l'exception du cas que nous venons de décrire, la plupart relèvent de la fusion de deux à six paroisses (Ill. 3.10).

Depuis le début des années 2000, la représentativité des paroisses francophones ne cesse de décroître dans la métropole du Québec. Elles représentaient près de 75 % de la totalité des paroisses catholiques avant les suppressions, quand la proportion n'était que de 15 % pour les anglophones et de 11 % pour les paroisses des communautés culturelles. En 2013, cette proportion n'est plus que de 63 % pour les francophones, soit une baisse de douze points, tandis que la représentativité des paroisses anglophones a connu une légère hausse et s'élève dorénavant à 19 %. Ce sont les paroisses des autres communautés qui ont enregistré la croissance la plus importante, gagnant sept points pour représenter, en 2013, 18 % des paroisses catholiques de l'île de Montréal (voir Tableau 3.9 à l'annexe I).

Ce que ces chiffres ne dévoilent pas est sans doute la perte d'appartenance des paroissiens au territoire engendré par la fusion ou la suppression de leur paroisse. Comme l'ont déjà souligné Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « on [les paroissiens] les dépossède de leur attachement à l'église du quartier qu'ils souhaiteraient valoriser comme constituante de leur identité urbaine, puis leur désappropriation croît d'autant que le regroupement dans lequel on les confine change jusqu'au nom qu'ils reconnaissaient à leur territoire de référence »⁵⁹². Par exemple, la fusion des paroisses Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-Auxiliatrice et Notre-Dame-de-la-Paix à Verdun a formé la grande paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité en 2006. En conséquence, les fidèles rattachés à ces anciens territoires paroissiaux sont voués à l'anonymat au sein d'une unité pastorale regroupant près de vingt mille personnes⁵⁹³. Une seule église demeure aujourd'hui ouverte au culte ; l'église Notre-Dame-de-la-Paix⁵⁹⁴ est en cours de

⁵⁹¹ Par exemple, la station de métro située à un jet de pierre de l'église Saint-Irénée a été nommée Lionel-Groulx, en l'honneur d'un prêtre originaire de Vaudreuil, qui fut président fondateur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

⁵⁹² Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, 2005. *op.cit.* p. 63.

⁵⁹³ La population totale du quartier Wellington - de l'Église, dans lequel étaient situées les trois paroisses, est passée de 35 000 personnes en 1976 à 29 000 en 2006. En 2001, selon les données du recensement de Statistique Canada, la population du quartier Wellington - de l'Église se déclarant appartenir à la religion catholique s'élevait à 19 675 personnes. (Source: Statistique Canada. En ligne. www.statcan.gc.ca.) [Consulté le 20 juin 2014]

⁵⁹⁴ Bien qu'un avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité Jacques-Viger n'ait pas recommandé la démolition de l'église et du presbytère.

démolition et Notre-Dame-Auxiliatrice a été acquise par une communauté adventiste latino-américaine en 2010.

En conséquence, l'Église balaie ainsi elle-même les représentations d'une identité à laquelle certains de ses théologiens ont crédité « un enracinement dans la durée, un mythe fondateur rassembleur et une capacité d'offrir une symbolique initiatrice puissante »⁵⁹⁵.

Cette pratique d'inscription territoriale révèle le sens dévolu à l'origine aux toponymes à travers le temps dans leur double dimension, à la fois religieuse et identitaire. Josée Laplace a proposé que

« si les motifs à l'origine des dénominations et l'apport de la référence au saint à la vie collective et spirituelle des paroisses de Montréal ne révèlent pas toujours un caractère sacré inviolable, ni même un sens très prégnant, ils n'en sont pas moins révélateurs d'enjeux territoriaux plus larges. Qui plus est, eu égard aux transformations du contexte urbain et à la reconfiguration des paroisses, le toponyme s'avère, au-delà du cadre religieux, porteur d'identités ancrées sur les bases de la paroisse, et la disparition en même temps que l'apparition de nouveaux vocables affecte des populations qui connaissent aussi des bouleversements de leur cadre physique et social »⁵⁹⁶.

Ces bouleversements du cadre social se transposent, depuis une trentaine d'années, dans la restructuration des dynamiques fonctionnelles de la paroisse générées par l'église, mais aussi l'école et autres caisses populaires. Outre la fermeture, parfois pure et simple, de ses composantes de proximité, le changement de vocable imposé peut se traduire en un déficit d'appartenance au territoire. L'identité territoriale se conjugue désormais avec le territoire de l'arrondissement, sinon avec celui de la « ville centre ». Depuis les années 2000, le Québec a connu d'intenses luttes de nature identitaire après la réorganisation des municipalités imposée par le gouvernement péquiste de Bernard Landry. À Montréal, le rêve d'« une île, une ville », propulsé par l'administration Bourque au cours des années 1990, ne fut que de courte durée car, en 2006, le gouvernement libéral de Jean Charest a permis à quinze arrondissements de l'ouest de l'île de se reconstituer en municipalité. Ils ont depuis retrouvé leur statut de ville autonome malgré la perte de certains pouvoirs demeurés sous contrôle de la ville centre. À l'exception de la municipalité de Montréal-Est, dont les revendications étaient de nature économique, les villes reconstituées de l'ouest de Montréal, à majorité anglophone,

⁵⁹⁵ Routhier, Gilles. 2003. «Que sont les rites devenus ? - La relation blessée entre une Église et son peuple ». *Le Devoir*, éditions du 9 et 10 août 2003, cité par Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 64.

⁵⁹⁶ Laplace, Josée. 2009. *op.cit.* p. 153.

craignaient spécifiquement la perte d'une identité qui risquait d'être diluée dans le grand tout montréalais, majoritairement francophone.

À Montréal, l'identité paroissiale n'a plus beaucoup de résonance au sein des populations, du seul fait qu'elles sont davantage mobiles ou encore parce que les jeunes générations n'ont pas grandi en fréquentant des services de loisirs et autres activités sociales autrefois prodigués par les paroisses. Ce phénomène s'intensifie d'autant plus que dans certains quartiers, aucune trace de la toponymie, qui avait longtemps imprégné l'ensemble des activités de proximité, ne subsiste après la vente de l'église à une nouvelle tradition ou après sa disparition. D'ailleurs, l'école a parfois été déplacée, fermée ou simplement renommée au mieux par un vocable référent à un personnage populaire ou historique local, mais bien souvent sans lien direct avec le territoire d'appartenance, occultant de cette manière l'histoire religieuse et sociale du quartier. Les restructurations ont aussi conduit à la fermeture de la succursale de la caisse populaire locale, sinon à un changement de la raison sociale qui réfèrera dorénavant à une position géographique ou au quartier dans son ensemble, masquant ainsi l'appartenance historique à la paroisse d'origine. Ainsi, l'ancienne église Saint-Gaëtan du quartier Ahuntsic porte aujourd'hui le nom de « Première église évangélique arménienne » depuis sa vente en 2004 ; l'école paroissiale se nomme maintenant « École Gilles-Vigneault », alors que la caisse populaire du quartier a pour raison sociale « L'Acadie », en référence à un secteur de l'arrondissement. De tels exemples pourraient être multipliés, car cette situation se retrouve dans la plupart des quartiers montréalais.

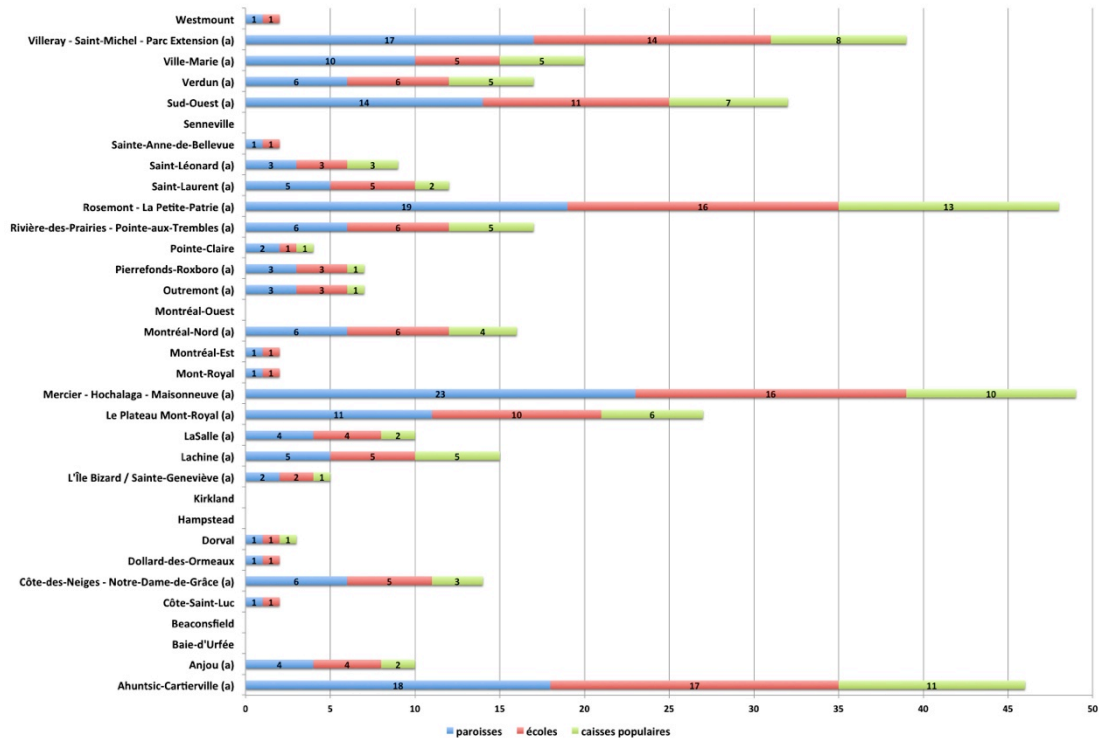
Nous avons répertorié les écoles⁵⁹⁷ et les caisses populaires, par arrondissements et villes reconstituées composant l'île de Montréal. En 2014, vingt-cinq paroisses ne comptaient aucune école dans leurs limites territoriales respectives, et on ne trouvait aucune caisse populaire dans soixante-douze d'entre elles⁵⁹⁸ (voir Tableau 3.10 à l'annexe I). Non seulement

⁵⁹⁷ En 2014, on compte sur l'île de Montréal trois commissions scolaires. La commission scolaire de Montréal dessert les dix arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Mercier — Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont — La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension et Westmount. Les cinq arrondissements de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, Anjou, Saint-Léonard et Montréal-Nord sont sous la responsabilité de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dessert les dix-neuf arrondissements et villes reconstituées de l'ouest de l'île, c'est-à-dire Baie-d'Urfée, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Lachine, LaSalle, Île-Bizard — Sainte-Geneviève, Mont-Royal, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire, Saint-Laurent, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Verdun.

⁵⁹⁸ On peut lire dans le rapport annuel 2006 du Mouvement Desjardins que « dans la deuxième moitié du XX^e siècle, des facteurs tels que la restructuration des régions administratives, la laïcisation de la société et une plus grande facilité de communiquer et de se déplacer ont changé les choses » (source : Mouvement Desjardins. 2006. Rapport annuel. p. 12). Ces changements ont donc provoqué plusieurs regroupements de caisses, quand elles ne furent pas simplement remplacées par

ces territoires de référence ne sont plus en mesure de fournir certains services de proximité, pourtant essentiels à l'amélioration de la qualité de vie locale, mais au fil des années, comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs écoles paroissiales ont également changé de dénomination, privant sans cesse davantage le cadre de vie de toute référence à l'organisation paroissiale historique (Ill. 3.11).

Illustration 3.11. Nombre de paroisses, écoles et caisses populaires par arrondissement, Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, seulement 30 % des écoles portent encore le nom de la paroisse de référence, représentativité qui s'élève à 40 % pour la Commission scolaire de la Pointe de l'Île et à 57 % à la Commission scolaire de Montréal. Seulement 32 % des caisses populaires ont conservé une raison sociale référant à la paroisse dans laquelle elles sont situées. Manifestement, l'enracinement identitaire des écoles de quartier et des caisses populaires mesuré à l'aune de la toponymie de la paroisse s'avère plus important dans les quartiers majoritairement francophones, mais nos observations démontrent que cette perte d'appartenance historique au territoire ne pourra sans doute que s'accroître avec le temps.

des guichets automatisés. On comprendra que cette réingénierie peut parfois être dramatique dans nombre de petites communautés qui voient la seule institution financière du village fermer faute d'un rendement financier jugé suffisant.

Ce recul, qui s'observe à plus forte raison après la dissolution de la paroisse et la fermeture de l'église, mène à un autre phénomène : la désertion des fidèles qui ne fréquentent que très rarement l'église de la paroisse voisine. Ces réactions, assez radicales, contribuent à amplifier la désaffection des Québécois pour l'Église catholique qui s'observe depuis très longtemps à Montréal. Comme le souligne Gérard Beaudet,

« les réactions au déplacement d'églises témoignent également de la manière dont les enjeux liés au rôle structurant de cet édifice pouvaient être perçus. Lorsque M^{gr} Bourget décide de déplacer sa cathédrale vers le quartier Saint-Antoine, il doit faire face au mécontentement des résidants du quartier Saint-Louis et de nombreux membres du clergé. Bien qu'on ne puisse en faire la cause première, force est de constater que ce déplacement aura précipité l'érosion du Quartier Latin au profit d'Outremont, érosion dont le quartier a longtemps peiné avant de s'en remettre. De plus, ce déplacement n'aura pas eu l'effet inverse, c'est-à-dire qu'il n'aura pas réussi à attirer une population francophone, et bourgeoise, dans ce quartier fortement protestant et anglophone »⁵⁹⁹.

Quelles églises seront jugées excédentaires ?

À l'évidence, ce mouvement de suppressions et de fusions de paroisses constitue une tendance lourde dans le diocèse de Montréal. Nous présumons qu'à la lumière de certaines analyses, il est possible d'anticiper quelles églises seront conséquemment jugées excédentaires.

Dans un premier temps, en omettant les églises qui ont déjà fait l'objet d'une transaction immobilière, on peut considérer que celles comprises dans les trente-six paroisses récemment regroupées seront tôt ou tard considérées comme excédentaires. En ajoutant celles qui sont déjà à vendre depuis un moment, il est alors permis de croire que le diocèse tentera de se départir d'une vingtaine d'églises situées sur l'île de Montréal dans un proche avenir (voir Tableau 3.11 à l'annexe I).

Ces églises paroissiales orphelines d'un territoire de référence se retrouvent majoritairement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Depuis le regroupement de dix-sept des vingt-et-une paroisses de cet arrondissement, on n'en compte plus que douze, dont deux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réorganisation territoriale, alors que la troisième est une paroisse dite nationale destinée à la communauté italienne. Par exemple, la nouvelle paroisse Sainte-Famille-de-Bordeaux-Cartierville, née de la fusion des paroisses de Saint-Joseph-de-Bordeaux (1895), Notre-Dame-des-Anges (1910), Notre-Dame-du-Bel-Amour (1952), Sainte-Odile (1953) et Saint-Gaëtan (1960) compte quatre églises encore ouvertes au culte. En

⁵⁹⁹ Beaudet, Gérald. 2006. *op.cit.* p. 379.

conséquence, il est probable qu'une seule église suffira aux besoins du culte et restera destinée à cette fin. Les églises Saint-Joseph-de-Bordeaux, Notre-Dames-des-Anges et Sainte-Odile ont été érigées entre 1955 et 1957 ; l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour l'a été en 1965. Aucune d'entre elles n'est donc admissible à une aide financière en vertu du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*. Toutefois, la dernière a été jugée incontournable (A) lors de la plus récente évaluation patrimoniale portant sur les lieux de culte construits entre 1945 et 1975, tandis que la valeur patrimoniale attribuée aux trois autres églises a été jugée moyenne (D). Au chapitre de l'accessibilité, l'église Sainte-Odile est la mieux située ; elle se trouve au centre géographique de la nouvelle paroisse. En toute logique, elle desservirait efficacement les fidèles de ce vaste territoire paroissial, mais l'absence d'un stationnement tend à la disqualifier. L'élimination de l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour peut également être envisagée, parce que la vente de son presbytère a altéré l'intégrité paroissiale. Dans ces conditions, il est possible de croire que les autorités diocésaines devront choisir entre les églises Saint-Joseph-de-Bordeaux et Notre-Dame-des-Anges, qui correspondent mieux aux visées fonctionnalistes du diocèse. Mais, en considération de la valeur patrimoniale des églises en question, le choix de celle à conserver pour les besoins du culte devrait s'arrêter sur Notre-Dame-du-Bel-Amour (Ill. 3.12 et 3.13), ne serait-ce qu'en raison de la notoriété de son architecte : Roger D'Astous⁶⁰⁰. Cela serait d'autant plus opportun qu'aucune des sept églises⁶⁰¹ que D'Astous réalisa à Montréal ne bénéficie jusqu'à présent d'un statut de protection patrimoniale et que l'église d'Ahuntsic est la toute première qu'il a conçue. Par ailleurs, la nouvelle paroisse Sainte-Famille-de-Bordeaux-Cartierville semble être née d'une anomalie historique. En effet, les paroisses Saint-Joseph-de-Bordeaux et Saint-Gaëtan sont formées du démembrement de la paroisse du Saut-au-Récollet, alors que les trois autres sont issues du découpage de la paroisse Saint-Laurent, et ce, bien que les divisions administratives actuelles les situent toutes dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (voir Tableau 3.12 à l'annexe I).

⁶⁰⁰ Formé en architecture à l'École des Beaux-Arts de Montréal (1946-1952) et à l'atelier de Frank Lloyd Wright (Taliesin Fellowship, 1952-1953), Roger D'Astous établit son agence à Montréal en 1953. L'intérêt pour l'architecture religieuse chez D'Astous est manifeste : dix-sept projets d'églises dont douze seront construites. D'Astous donna des formes parfois audacieuses et inusitées à ses églises. Deux autres projets montréalais ont aussi contribué à étendre sa renommée : l'hôtel Château Champlain (1963-1967) avec Jean-Pierre Pothier et le Village olympique (1974-1976) avec Luc Durand. (Source : Centre Canadien d'Architecture. Le fonds Roger D'Astous, collection. En ligne. www.cca.qc.ca.) [Consulté le 18 juin 2014.]

⁶⁰¹ L'église Saint-Jean-Vianney de Rosemont, érigée en 1962-1964 ; l'église Saint Edmund of Canterbury de Beaconsfield, construite en 1959-1961 ; l'église Saint-Rémi de Montréal-Nord, érigée en 1960-1961 ; l'église Saint-René-Goupil de Villeray, construite en 1963-1964 ; l'église Christ Memorial Lutheran (Hosanna Evangelical Church) de Notre-Dame-de-Grâce, érigée en 1964-1965 et finalement, l'église Christ the Redeemer Lutheran de Dollard-des-Ormeaux, construite en 1967-1968.

Illustrations 3.12 et 3.13. Église Notre-Dame-du-Bel-Amour, Montréal.



Construction en 1965 d'après les plans de Roger D'Astous. Photos : Marianne Charland, 2012 ; Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), 2003.

Cet exercice peut évidemment s'appliquer aux paroisses fusionnées des arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau Mont-Royal, de Montréal-Nord, de Pierrefonds - Roxboro, de Rosemont - La Petite-Patrie, du Sud-Ouest et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension qui possèdent des églises excédentaires. Dans les circonstances, ce sont les églises catholiques situées en majorité dans les quartiers centraux de l'île qui seront mises à disposition au cours des prochains mois. À l'inverse, aucun regroupement paroissial n'a encore été opéré dans trois arrondissements montréalais : LaSalle, Saint-Léonard et Outremont⁶⁰². De même, un seul regroupement de paroisses francophones a été réalisé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, les six paroisses anglophones comprises dans ce secteur semblent maintenir leur activité.

Archevêque de Montréal depuis 2012, M^{gr} Lépine a décrété un moratoire sur la vente des églises de son diocèse. Il semble considérer que le nombre de personnes qui pourraient pratiquer prime sur le nombre de pratiquants effectifs⁶⁰³. Vraisemblablement, les autorités diocésaines cherchent à regagner le terrain perdu dans la vague de déconfessionnalisation qui a secoué le Québec au cours des cinquante dernières années. Ainsi, elles évoquent la possibilité de créer un réseau de garderies confessionnelles, alors que le réseau public, mis en place par le gouvernement du Québec dans les années 1990, a laïcisé les centres de la petite enfance. Depuis quelques années déjà, plusieurs avaient été installés dans des presbytères ou au sous-sol d'églises, mais devant la manne des garderies subventionnées — le gouvernement

⁶⁰² Les deux premiers sont composés d'une importante communauté italienne, alors qu'Outremont, bien que majoritairement francophone, n'a pas encore connu de réorganisation paroissiale. Peut-être que sa population aisée a contribué plus qu'ailleurs au maintien de la bonne santé financière des trois paroisses comprises dans son territoire.

⁶⁰³ Dubuc, André. 2013. «L'Église du Québec compte sur son patrimoine immobilier». *La Presse*. Édition du 4 mars 2013.

a fait miroiter 15 000 nouvelles places d'ici 2016 —, les autorités catholiques songent maintenant à s'improviser entrepreneurs et à choisir en conséquence les usages qui prendront dorénavant place dans les églises, en privilégiant bien sûr les activités à connotation catholique. Aux dires de l'adjoint au vicaire général du diocèse de Montréal :

« [...] aucun CPE ou organisme non catholique qui occupe déjà un lieu de culte ne sera mis à la porte, mais désormais, les églises aux catholiques d'abord. On va commencer par recycler [nos lieux] en église avant de commencer à les distribuer à droite et à gauche. On va commencer par voir à l'intérieur qui pourrait les utiliser. C'est la solution facile si on s'en débarrasse. Ça n'apporte pas d'argent à long terme »⁶⁰⁴.

Le diocèse de Montréal aurait engagé une firme d'ingénieurs pour évaluer l'état des bâtiments dont les réparations s'annoncent onéreuses. Mais, à ce jour, aucune nouvelle information ne permet de croire que ce moratoire sera levé à plus ou moins brève échéance.

Risques de spéculation foncière ?

Les valeurs foncières attribuées aux églises catholiques de Montréal peuvent également constituer un facteur supplémentaire pour déterminer celles qui seront jugées excédentaires, la perspective d'une vente avantageuse pouvant s'avérer décisive. Les travaux réalisés sur certaines églises, à l'aide de subventions gouvernementales, participent inévitablement à l'augmentation de leur valeur foncière déterminée par le rôle d'évaluation municipale qui, dans certains cas, sert de référence dans la négociation du prix de vente avec l'acheteur intéressé à acquérir l'immeuble.

Les outils usuels qui permettent d'établir la valeur foncière des églises ont été peu efficaces jusqu'ici. L'évaluation municipale pour cette typologie architecturale particulière semble plutôt avoir été établie de façon aléatoire, sans présenter un portrait réaliste du marché immobilier, d'autant que les églises échappent à la fiscalité municipale au Québec. Les municipalités sont les premières victimes de cette situation, car elles peuvent difficilement acquérir une église en deçà d'une évaluation qu'elles ont elles-mêmes établie. Mais, ce cas d'espèce est peu courant à Montréal où le marché des églises se ramène à deux catégories : s'y aventurent ceux qui ont besoin d'un lieu de culte ou ceux qui savent comment mettre en valeur ses mètres cubes en obtenant un allègement réglementaire⁶⁰⁵.

⁶⁰⁴ Gervais, Lisa-Marie. 2013. «Quand l'Église fait chanter les garderies ». *Le Devoir*, édition du 25 mai 2013.

⁶⁰⁵ Bernier, Lyne. 2011. *op.cit.* p. 46.

L'évaluation foncière pratiquée dans la métropole du Québec laisse cependant entrevoir d'autres particularités, notamment une certaine spéculation immobilière fondée, non sur l'édifice, mais sur le site qu'il occupe, généralement important et bien placé, choses évidemment précieuses à Montréal plus qu'ailleurs au Québec. La démolition de l'église peut permettre en effet la réalisation de tout autres programmes permettant une confortable plus value une fois déduit le coût de la démolition⁶⁰⁶. Plusieurs églises peuvent alors devenir la cible de spéculateurs immobiliers.

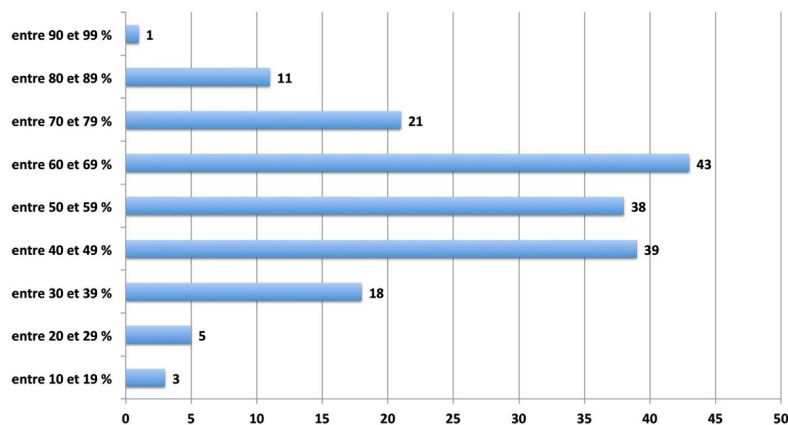
En regard de l'évaluation foncière attribuée par l'administration municipale, nous avons calculé que plus de 60 % des églises catholiques encore actives à Montréal présentent une valeur foncière impartie au terrain, supérieure à celle du bâtiment⁶⁰⁷. La valeur foncière du bâtiment pris de façon isolée correspond à 30 % de l'évaluation totale de l'immeuble (la somme de la valeur du terrain et de la valeur du bâtiment). Autrement dit, le terrain vaut donc

⁶⁰⁶ L'église Saint-Paul a fait l'objet d'une étude d'évaluation foncière indépendante en 2009 par le Groupe Altus, à la demande du diocèse. Évidemment, les attributs jugés négatifs de l'immeuble sont les coûts d'entretien et de chauffage élevés pour ce type de bâtiment, alors qu'on considère plutôt positif la grande superficie de terrain offrant un bon potentiel d'aménagement. En 2004, l'église requerrait plus d'un million de dollars en travaux de rénovation. Pour les auteurs, la demande pour ce type de bâtiment s'avère faible et son potentiel de conversion est limité. L'évaluation municipale de 2009 chiffrerait la valeur du terrain de l'église à 518 000 \$ et celle du bâtiment à 402 000 \$, pour un total de 920 600 \$. Le règlement de zonage limitait l'usage du bâtiment au culte, alors que le taux d'implantation se situait entre 35 % et 50 % et la hauteur des bâtiments permise dans la zone en question était de deux ou trois étages. Les auteurs du rapport estimaient la valeur marchande de l'église Saint-Paul, telle qu'elle apparaissait en 2009, à 1 370 000 \$, c'est-à-dire 950 000 \$ pour le terrain et 420 000 \$ pour le bâtiment. Cette valeur marchande a été établie selon la méthode de comparaison, en considérant les prix de vente des anciennes églises catholiques Saint-Louis-de-Gonzague (vendue 900 000 \$ en 2007) et Saint-Louis-de-France (vendue 1,3 M \$ en 2009), toutes deux situées dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal ; Saint-Barthélemy du quartier Villieray (vendue 1 690 000 \$ en 2009) et Saint-Benoît du quartier Ahuntsic (vendue 1,5 M\$ en 2005) comme exemples comparables. On mentionne cependant que la valeur marchande du seul terrain, sans l'église, et avant le coût de démolition se chiffre à 1 445 000 \$, c'est-à-dire de 52 % supérieure à l'évaluation municipale, qui tient compte de la présence de l'église. Les auteurs soulignent qu'en considérant la localisation et les forces économiques du secteur, l'utilisation optimale de la propriété serait de poursuivre l'utilisation institutionnelle des lieux. Bien que les auteurs recommandent la conservation et la restauration de l'immeuble, ils soulignent que cette utilisation (le culte) ne permet pas de réaliser le plein potentiel du site. La valeur du terrain sera ajustée en conséquence, afin de tenir compte de la conservation du bâtiment. (Groupe Altus. 2009. *Rapport d'évaluation de l'église Saint-Paul, arrondissement du Sud-Ouest*. 54 p.)

⁶⁰⁷ Les valeurs prises en considération sont celles provenant des rôles 2011, 2012 et 2013. L'évaluation municipale sert à déterminer le rôle triennal d'évaluation basé sur l'ensemble de la valeur marchande des terrains et des immeubles. Précisons ici qu'il n'y a pas de consensus autour de la fixation des valeurs « bâtiment et terrain » lors des évaluations foncières. En effet, le problème de la séparation des valeurs (valeur du terrain et valeur du bâtiment) est reconnu par les professionnels de l'évaluation (Özdilek, Ünsal. 2009. « Modèle d'estimation séparée des prix du terrain et du bâtiment ». *Rapport de recherche*. Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL)). Plus important, la définition même du terrain et du bâtiment en tant qu'entités séparées ne trouve pas de consensus. En ce sens, il existe deux grandes approches en terme d'évaluation foncière : une approche traditionnelle par les trois méthodes (comparaison, revenu et coût), et une approche « moderne » par la modélisation hédonique ou statistique des prix. Malgré la connaissance de cette problématique, l'évaluation séparée des deux composantes est en vigueur chez les évaluateurs. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées, celle d'allocation notamment, permettent seulement d'extraire, à titre indicatif, et approximatif, la valeur du terrain à partir de celle des propriétés. Ainsi, il en découle que les connaissances sur les valeurs séparées du terrain et du bâtiment d'une propriété immobilière demeurent limitées sur les plans conceptuels et pratiques. Pourtant, les terrains existent et continuent à modeler les dynamiques du marché immobilier, comme celle des bâtiments. Toutefois, contrairement aux bâtiments qui perdent de la valeur avec le temps, la valeur des terrains s'apprécie en général. Les professionnels de l'évaluation déterminent dès lors la valeur d'un terrain « selon l'usage le meilleur et le plus profitable » qui consiste en « l'usage qui, au moment de l'évaluation confère à l'immeuble la valeur la plus élevée soit en argent, soit en agrément et/ou en commodité d'un lieu ». (Groupe Altus, 2009. *op.cit.* page 12.)

à lui seul 70 % de la valeur de l'immeuble. Le même phénomène est observé lorsqu'il s'agit d'églises qui demeurent vouée au culte après leur acquisition par une autre tradition religieuse, même si la part de la valeur du terrain sur la valeur totale de l'immeuble est un peu moindre et représente environ 64 % (Ill. 3.14). La proportion s'avère un peu plus élevée lorsque l'église a été refunctionalisée⁶⁰⁸ (la valeur du terrain de la moitié des dix-huit églises catholiques converties correspond à 71 % de la valeur foncière de l'immeuble⁶⁰⁹). Néanmoins, lorsque l'on considère la somme totale de la valeur foncière attribuée aux églises selon le statut, celles qui ont été converties présentent un schéma conventionnel, c'est-à-dire que la valeur du terrain a été jugée moindre que celle attribuée au bâtiment, ce qui n'est pas le cas pour les églises qui conservent leur fonction cultuelle (Ill. 3.15) (voir Tableau 3.13 à l'annexe I).

Illustration 3.14. Églises catholiques affichant une valeur du terrain supérieure à celle du bâtiment, selon le pourcentage de représentativité, Montréal.



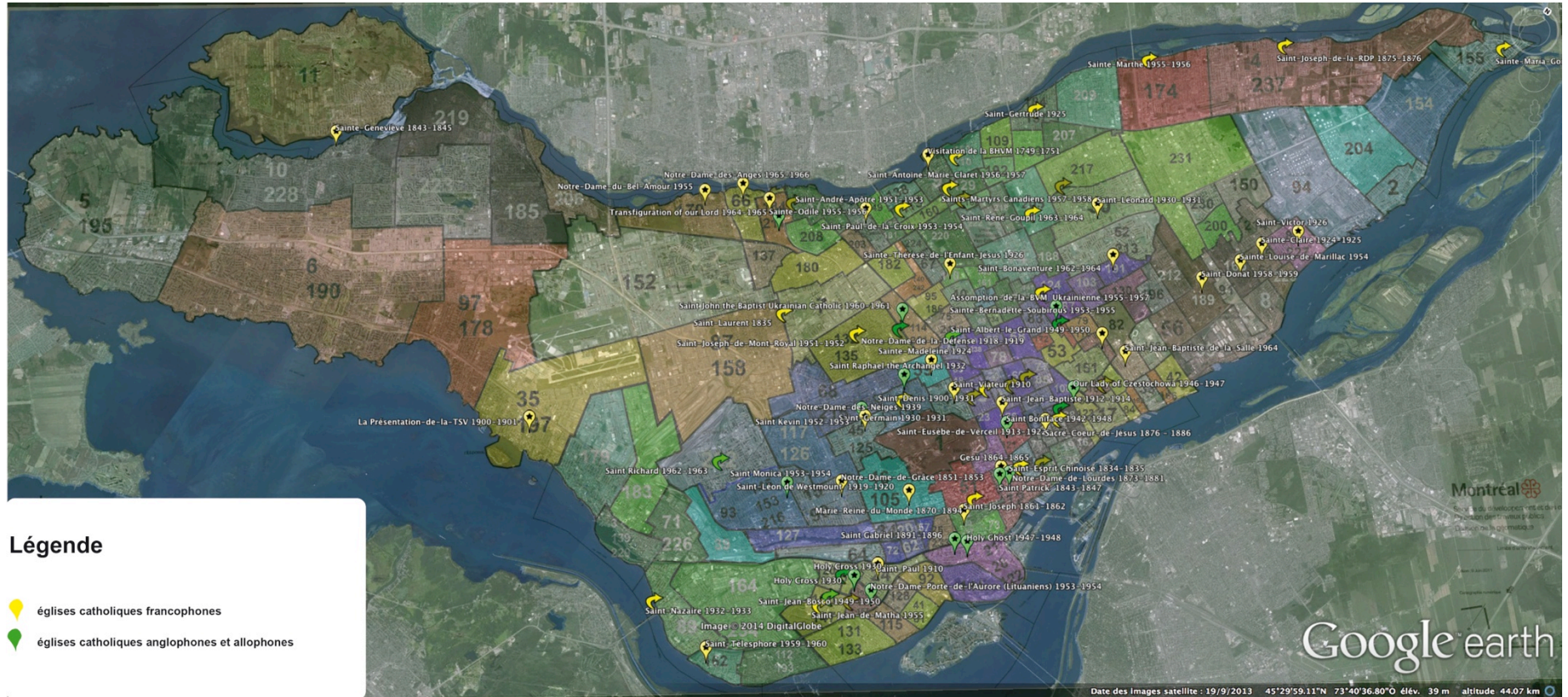
Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Un scénario identique est observable pour les lieux de culte des autres traditions religieuses historiques de Montréal, même si ces édifices s'avèrent souvent beaucoup moins monumentaux et que leurs emplacements sont moins avantageux que ceux des églises catholiques. La proportion des lieux de culte affichant une valeur du terrain supérieure à la valeur impartie au bâtiment est toutefois semblable dans ce cas à celle calculée pour les églises catholiques ; cette similarité s'applique également dans le calcul des ratios entre la valeur du terrain et l'évaluation totale de l'immeuble (voir Tableau 3.14 à l'annexe I).

⁶⁰⁸ Évidemment, l'attribution de la valeur marchande de l'immeuble dépend aussi de son usage fonctionnel. Selon la catégorie de son nouveau propriétaire, ou selon la nature de son nouvel usage, le bâtiment peut à cet égard afficher une valeur du bâtiment moindre que celle attribuée au terrain parce que l'activité économique principale de l'église est susceptible de la soustraire à la taxation foncière.

⁶⁰⁹ Ce résultat s'explique du fait que plusieurs églises converties à Montréal, du moins celles que nous avons considérées aux fins de cet exercice, sont dorénavant affectées à un usage communautaire et appartiennent à des organismes à but non lucratif.

Illustration 3.15. Emplacement des églises catholiques affichant une valeur terrain correspondant à 60 % et plus de la valeur foncière totale, Montréal.



Source : Google Earth 2013. Modification par Lyne Bernier, 2014.

Dans tous les cas, l'église convertie semble ainsi équilibrer le rapport entre la valeur attribuée au terrain et celle du bâtiment, c'est-à-dire que le fait de ne plus servir au culte augmente la valeur du bâtiment et réduit ainsi les risques de spéculation normalement imputables à la valeur marchande du terrain.

Nous avons réalisé le même exercice pour les immeubles qui appartiennent encore à des congrégations religieuses. Encore une fois, bien que la proportion d'immeubles affichant une valeur foncière du terrain plus élevée que celle attribuée au bâtiment soit moins importante, les résultats demeurent sensiblement équivalents. Cependant, en considérant l'ensemble des immeubles qui sont la propriété de congrégations religieuses, les valeurs attribuées aux terrains sont moindres que celles des bâtiments. En conséquence, l'usage fonctionnel déterminé pour cette catégorie d'immeubles semble n'intervenir que modérément dans la formation de la valeur marchande (voir Tableau 3.15 à l'annexe I).

Il apparaît tout de même important de rappeler qu'au Québec, et c'est généralement le cas en Amérique du Nord, les immeubles à vocation religieuse⁶¹⁰ sont exempts de taxes foncières, en vertu de la loi sur la Fiscalité municipale, parce qu'ils sont utilisés pour l'exercice public du culte. Or, l'évaluation municipale sert généralement à déterminer la valeur marchande d'une propriété aux fins de taxation foncière. Ainsi, l'administration municipale peut être moins rigoureuse dans l'établissement de la valeur marchande des propriétés à vocation religieuse, du seul fait que ce sera sans effet pour elle⁶¹¹, du moins aussi longtemps qu'ils seront détenus par une corporation religieuse dûment reconnue. Toutefois, l'établissement de la valeur marchande par l'autorité municipale peut quand même, d'une part, servir à la négociation du prix de vente et, d'autre part, s'avérer déterminante dans le calcul de la taxe de mutation requise lors du transfert de propriété.

Il semble, toutefois, que l'évaluation foncière telle que pratiquée dans la métropole n'ait que peu d'impact sur le prix de vente de l'église, du moins sur la base des transactions enregistrées

⁶¹⁰ Ceux inscrits au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une Église constituée en personne morale, et qui sert principalement soit à l'exercice du culte public, soit comme palais épiscopal, soit comme presbytère, à raison d'un seul par église, de même que ses dépendances immédiates utilisées aux mêmes fins (L.R.Q. F-2.1, art. 204).

⁶¹¹ Environ 66 % des revenus des municipalités québécoises proviennent de la fiscalité basée sur la taxation foncière. Ainsi, les budgets municipaux dépendent de la taxation foncière calculée sur l'évaluation marchande des propriétés (bâtiments et terrains). Cette dépendance au champ foncier peut entraîner des effets pervers notamment sur les infrastructures et donner l'illusion que seul le développement immobilier peut augmenter les revenus nécessaires afin que les municipalités puissent respecter leurs obligations. (Source : Prévost, Pierre. 1999. *La gestion municipale au Québec : perspectives nouvelles*. Montréal : G. Morin, cité par Bernier, Lyne. 2011. *L'évolution du capital immobilier au centre-ville de Montréal*. Mémoire de maîtrise en études urbaines. Université du Québec à Montréal. p. 17-18.)

au cours des trois dernières années. Nous avons calculé que le prix de vente moyen des églises catholiques destinées à accueillir un nouvel usage et celles acquises par une autre tradition religieuse représente tout au plus 20 % de la valeur inscrite au rôle foncier qui, en principe, doit refléter le marché immobilier. Le prix de vente moyen (512 388 \$) des églises dont la fonction cultuelle première a été conservée a été de 10 % moins élevé que celui (566 472 \$) des églises affectées à un nouvel usage, alors que l'évaluation moyenne des unes et des autres est équivalente et se chiffre à plus de 2,7 M\$ (voir Tableau 3.16 à l'annexe I).

Le même calcul a été réalisé pour les lieux de culte non catholiques. Cette fois, bien que moins élevé que celui pratiqué pour les églises catholiques, le prix de vente moyen correspond au quart de la valeur foncière moyenne. À l'inverse des catholiques, le prix de vente moyen calculé est plus élevé lorsque ces lieux de culte ont été acquis par une autre tradition religieuse (339 316 \$), c'est-à-dire près de 10 % supérieur au prix de vente moyen (311 538 \$) de ceux destinés à être convertis. Au cours des trois dernières années, le prix de vente moyen des églises catholiques (540 000 \$) a été de 60 % plus élevé que celui des lieux de culte des autres traditions historiques de Montréal (325 427 \$), alors que la valeur foncière moyenne des premières est supérieure de 120 % à celle des seconds.

À l'aide de ces quelques observations, nous avons voulu illustrer les difficultés à établir la valeur foncière de cette typologie architecturale particulière que sont les églises ; une église demeure une église même si elle n'est plus utilisée pour le culte. Il ne saurait être question de généraliser ces résultats à l'échelle du Québec, mais nous pouvons conclure que les valeurs foncières des immeubles à usage religieux s'avèrent difficiles à établir, alors que l'évaluation municipale tend plutôt à conforter les risques de spéculation déjà observables sur ces propriétés. Dès lors, la question de la survie de ce patrimoine devient plus que jamais d'actualité à Montréal.

3.3 Aliénation des actifs immobiliers

La vente et la conversion des églises ne sont pas des phénomènes récents à Montréal, comme nous l'avons déjà mentionné. Les regroupements des traditions presbytériennes, méthodistes et congrégationalistes au sein de l'Église Unie du Canada ont conduit, après 1925, aux premiers surplus d'immeubles. Plus récente chez les catholiques, cette situation est apparue après les premières vagues de centralisation des structures paroissiales.

La désaffectation généralisée de la pratique du culte semble désormais un mouvement irréversible au Québec, du moins chez les catholiques et les fidèles des autres traditions religieuses historiques. L'abandon, la vente, la réaffectation et la démolition d'églises ne semblent donc pas en voie de s'estomper, bien au contraire. « On ne pourra pas tout garder » est devenu un leitmotiv populaire. Pour Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « il est [...] illusoire de croire que l'on conservera plus de 40 % des bâtiments [...] l'histoire, nos moyens et la raison corroborent cet état de fait »⁶¹². Une question lancinante demeure : que faire de ces églises ? Déjà, en 1991, l'archevêque Jean-Claude Turcotte « ne voyait pas comment on pourrait un jour se résoudre à accepter qu'une seule [des églises] soit reconvertie pour un usage profane auquel n'auraient jamais songé les hommes et les femmes qui l'ont construite⁶¹³ ».

Pourtant, plusieurs synagogues et lieux de culte des traditions protestantes sont des exemples éloquents de réutilisation d'églises dans l'oubli de la fonction initiale du bâtiment. Par exemple, la Free Presbyterian Church est devenue un entrepôt au début du XX^e siècle (Ill. 3.16) ; le premier Baptist Temple d'Outremont est converti en école en 1929 et la Outremont - Mont Royal Presbyterian Church (Ill. 3.17) est transformée en salle du conseil après son acquisition par la municipalité d'Outremont en 1962. La réaffectation de synagogues est également une pratique assez ancienne à Montréal. Mentionnons, entre autres, l'établissement du Théâtre de Quat'sous en 1963 dans l'ancienne synagogue Nusach Hoari (Ill. 3.18) du Plateau Mont-Royal, qui fut démolie en 2006 pour permettre la construction d'un nouvel immeuble répondant mieux aux besoins contemporains de la compagnie. Dans le même arrondissement montréalais, quarante-six logements en location furent aménagés dans l'ancienne synagogue Beth Jehuda (Ill. 3.19) après sa vente en 1959, et l'ancienne synagogue B'nai Jacob (Ill. 3.20) devient dès 1965 le Collège Français. Chez les catholiques, l'église temporaire Saint-Barthélemy fut la première à être louée par la Commission scolaire de Montréal en 1963 (Ill. 3.21).

En 1973, l'acquisition de l'ancienne cathédrale Saint-Jacques par l'Université du Québec à Montréal pour la construction du pavillon Judith-Jasmin impliqua sa démolition.

⁶¹² Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 272.

⁶¹³ Béliveau, Jules. 1991. « Le marché des églises à vendre », *La Presse*, p. B-4, édition du 29 juin 1991, cité par Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 16.

Illustration 3.16. Ancienne Free Presbyterian Church, Montréal.



Construction en 1847-1848 d'après les plans de John Wells. Convertie en entrepôt dès 1884. Centre communautaire catholique chinois de Montréal. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

Illustration 3.17. Ancienne Outremont - Mont-Royal Presbyterian Church, Montréal.



Construction en 1910 d'après les plans de James E. Adamson. Convertie en salle du conseil de la ville d'Outremont. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

Illustration 3.18. Ancienne synagogue Nusach Hoari, Montréal.



Démolie. Construction en 1893. Ancien théâtre de Quat'Sous. Photo : Guillaume St-Jean, 2009.

Illustration 3.19. Ancienne synagogue Beth Jehuda, Montréal.



Construction entre 1913 et 1926. Immeuble d'appartements. Source : Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal « Beth Jehuda, synagogue ». Photo : Guillaume St-Jean, 2009.

Illustration 3.20. Ancienne synagogue B'nai Jacob, Montréal.



Construction en 1918. Collège français. Photo : Marianne Charland, 2012.

Illustration 3.21. Première église Saint-Barthélemy, Montréal.



Construction en 1932. Centre communautaire Saint-Barthélemy. Photo : Guillaume St-Jean, 2011.

Dans ce dernier cas, le classement *in extremis* de son clocher et du transept sud, puis l'établissement d'une aire de protection en 1975, année de la démolition partielle de l'église, oblige l'institution à intégrer au nouvel édifice moderne le clocher et le transept afin de préserver le souvenir de l'église sur la rue (Ill. 3.22).

Illustration 3.22. Ancienne église Saint-Jacques, Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal.



Photo : Pierre Lahoud, 2005.

Cet épisode atteste que les années 1970 ont consacré la désuétude comme ingrédient définitoire du patrimoine et, inversement, le patrimoine comme mode de sauvegarde de ce qui ne pouvait plus être utilisé. Mais, comme l'a montré Thomas Coomans⁶¹⁴, dans certains pays européens, il a été historiquement beaucoup plus commun de démolir des églises, faute d'usage ou de fonds nécessaires à l'entretien des bâtiments⁶¹⁵.

À Montréal, on a démolit des églises de longue date⁶¹⁶, lorsqu'elles entravaient « la reconstruction de la ville sur la ville », ou lorsqu'elles n'étaient plus requises à des fins de

⁶¹⁴ Coomans, Thomas. 2003. « Églises à vendre pour démolir ou autre chose » [*Herbestemming van kerken : eeuwenoude experimenten en nieuwe itdagingen*] dans Dubois, Marc (dir.). *Vlaanderen, Themanummer kerken en hun toedomst* [La réaffectation d'églises : expériences séculaires et nouveaux défis]. No. 298. p. 270-277.

⁶¹⁵ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 268-269.

⁶¹⁶ Plus du tiers des 402 lieux de culte des autres traditions que nous avons inventoriés ont disparu depuis les débuts de la colonie, alors que seulement 7 % des 253 églises catholiques ont subi le même sort. Ce décompte exclu les églises paroissiales disparues après un incendie par exemple puisqu'elles ont été reconstruites. Nous n'avons donc pas tenu compte de ces églises dans notre inventaire. Finalement, le tiers des 321 bâtiments que les religieux ont occupés à Montréal sont également disparus. Toutefois, comme nous le disions dans la note de bas de page 437, notre recension n'est

culte. Une douzaine d'églises de Montréal ont subi ce triste sort au cours des dix dernières années⁶¹⁷, même s'il devient évident que la conversion de ces repères urbains constitue une meilleure alternative que leur disparition⁶¹⁸. Il y a bien eu un moratoire sur la démolition des églises décrété par la Ville de Montréal en 2003, mais depuis, dans le seul arrondissement de Verdun, quatre permis de démolition⁶¹⁹ ont été approuvés par son service d'urbanisme au cours des dernières années. Cette ancienne ville autonome apparaît bien peu encline à la sauvegarde et à la valorisation de son patrimoine bâti. Depuis les années 1980, on n'y compte plus le nombre d'écoles qui ont été démolies pour faire place à des immeubles d'habitation anonymes, le plus souvent sans intérêt architectural. Pourtant, la preuve que des reconversions peuvent s'avérer bénéfiques ne manquent pas : des recyclages d'institutions scolaires désaffectées avaient en effet déjà été réalisés avec succès dans plusieurs quartiers montréalais, notamment dans le Plateau Mont-Royal où quelques écoles paroissiales avaient été converties en immeubles d'habitation dès les années 1980⁶²⁰. La Division du patrimoine de la Ville de Montréal a néanmoins reconnu la quasi-totalité du territoire de l'arrondissement de Verdun en tant que « secteur patrimonial intéressant ou exceptionnel » lors de l'évaluation du patrimoine urbain effectuée en 2005⁶²¹. Malgré la mise en place d'une politique du patrimoine par la Ville de Montréal la même année, le partage des compétences entre l'administration municipale et les arrondissements, après les réorganisations municipales de 2002, a laissé la protection du

malheureusement pas exhaustive. Nous estimons cependant que nous avons réussi à répertorier autour de 95 % des églises et lieux de culte construits à Montréal depuis les débuts de la colonie et plus de 75 % des immeubles religieux, c'est-à-dire couvents, écoles, hospices, etc.

⁶¹⁷ Depuis le début du XXI^e siècle, six églises catholiques ont été détruites et six églises protestantes et anglicanes ont connu le même sort.

⁶¹⁸ Une reprise qui assure de perpétuer la vocation sociale et communautaire des églises constitue sans doute la meilleure solution. Ne serait-ce qu'à l'égard des principes de développement durable où la conservation de ces bâtiments semble la solution la plus efficace du point de vue environnemental ; on évite ainsi que les sites d'enfouissement débordent d'églises qui ne servent plus !

⁶¹⁹ La Verdun Lasalle Baptist Church, construite en 1928, localisée rue Gordon a été démolie en 2002 pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation en copropriété de douze unités. La congrégation baptiste est déménagée dans un local commercial de la rue Wellington. La Verdun Community Church, construite en 1947-1949, située aussi rue Gordon a été démolie en 2005, de même que les écoles Margarita et Notre-Dame-Auxiliatrice. Elles ont été remplacées par un immeuble d'habitation en copropriété « Le château Gordon ». La congrégation apostolique a acquis l'église presbytérienne de la 5^e Avenue. En 2013, les autorités administratives ont permis la démolition de l'ancienne église méthodiste de Verdun, construite en 1908, convertie en centre communautaire depuis 1970 après son acquisition par un organisme sans but lucratif ukrainien. Un immeuble d'habitation en copropriété a été construit sur le site. L'église Notre-Dame-de-la-Paix, érigée en 1949-1950, est en cours de démolition. Le site de l'église sera occupé par un nouvel immeuble de six étages, lequel comprendra un centre de la petite enfance et une ressource intermédiaire pour personnes âgées nécessitant des services de soutien et d'assistance (source: Parent, Mario. 2012. *Étude historique, analyse architecturale et évaluation patrimoniale des lieux de culte de l'arrondissement de Verdun*. Mémoire de maîtrise en études urbaines. Université du Québec à Montréal).

⁶²⁰ L'académie Marie-Immaculée de la rue Marie-Anne, construite en 1886, a été transformée en coopérative d'habitation de trente-et-un appartements en 1982. À la même époque, vingt-huit logements en coopérative ont été aménagés dans l'ancienne école de la paroisse anglophone Saint Dominic du Plateau Mont-Royal.

⁶²¹ Ville de Montréal. 2005. *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Verdun*. p. 35.

patrimoine bâti aux soins des services corporatifs de la Ville centre, alors que l'émission des permis et l'adoption des règlements d'urbanisme sont des responsabilités déléguées aux arrondissements. Il en résulte un décalage certain entre les pratiques d'aménagement du territoire et celles de la préservation du patrimoine, alors que les employés de l'arrondissement verdunois réfèrent à la Ville centre pour toutes questions concernant son patrimoine bâti.

Par ailleurs, une nouvelle façon de faire se développe à Montréal. Bien sûr, l'intégration du clocher et du transept sud de l'ancienne église Saint-Jacques au Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal a permis de conserver la présence sur rue du temple catholique et d'en préserver certaines vues.

Illustrations 3.23, 3.24, 3.25, et 3.26. Immeuble en copropriété « Les condos de la tannerie », Montréal.



Érigé en 2011 sur le site de l'ancienne église Sainte-Élizabeth-du-Portugal. Photos : Marianne Charland, 2012.

Depuis, à l'occasion de la construction d'un nouvel immeuble d'habitation en copropriété sur le site de l'église Sainte-Élizabeth-du-Portugal, dans le quartier Saint-Henri, certains éléments

rappelant l'église ont été insérés dans le nouvel immeuble, dans l'intention de favoriser l'acceptabilité social du projet réalisé en ses lieu et place⁶²² (voir ill. 3.9 et Ill. 3.23 à 3.26).

Un autre exemple est celui de la reconstruction du clocher de l'ancienne Trinity Anglican Church, dont la construction initiale date de 1865⁶²³, qui sera intégré au nouveau Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal (CHUM), dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Denis et Sanguinet, l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque. La nouvelle flèche qui coiffera le clocher de l'église, abandonnée en 1998, sera une reproduction fidèle de sa version originale, très élancée, qui fut détruite lors d'un incendie survenu en 1866 (voir ill. 1.95). Bien que le Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal regrette que le nouveau centre hospitalier n'ait pu trouver un usage contemporain pour l'église, il estime à propos la reconstruction du clocher au même endroit.

Illustration 3.27. Ancienne Trinity Anglican Church, puis église Saint-Sauveur, Montréal.



Abandonnée en 1998 et démolie en 2011. Construction en 1865 d'après les plans de Lawford and Nelson. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

La flèche d'origine permettra en effet de commémorer le rôle important de cette église eu égard à la présence anglaise à Montréal⁶²⁴. Le maintien du clocher rappellera la fonction religieuse des lieux en plus de conserver un repère éminemment important dans le paysage du

⁶²² Le promoteur a conservé le portail ainsi que des échantillons du revêtement de l'église dans l'entrée principale de l'immeuble ; la mosaïque de Sainte-Élisabeth a été préservée et prend place dorénavant dans l'un des trois présentoirs aménagés en façade de l'immeuble dans lequel l'histoire du quartier et du site est présentée. Une ligne du temps a même été aménagée sur le pavé, mais elle omet toutefois de rappeler la démolition de l'église.

⁶²³ L'église a été incendiée partiellement en 1923.

⁶²⁴ Construite dans le quartier latin, haut lieu de la bourgeoisie montréalaise francophone, personne ne se souvient que cette église fût à l'origine de confession anglicane (jusqu'en 1922), non plus qu'elle ait été, jusqu'à son abandon en 1998, la propriété d'une communauté syrienne qui la renomma Saint-Sauveur. Plusieurs s'en rappellent en évoquant «l'église de Mitsou» parce qu'une jeune chanteuse populaire avait prévu l'acquérir à la fin des années 1990.

quartier. Toutefois, les vingt étages hors sol des nouvelles constructions domineront le clocher qui apparaîtra plutôt isolé sur le site (Ill. 3.27 et 3.28). La reconstruction du clocher étant en cours de réalisation, il est un peu tôt pour se prononcer sur son impact dans le paysage urbain.

Illustration 3.28. Projet du nouveau centre hospitalier de l'Université de Montréal.



En cours de réalisation, selon les plans de la firme Neuf Architecture. Photo : Chumontreal.qc.ca.

Enfin, la démolition complète de l'église et du presbytère Notre-Dame-de-la-Paix (Ill. 3.29 et 3.30), à Verdun, n'a pas été pleinement justifiée selon les experts du Conseil du patrimoine de Montréal, qui soulignent que « la récupération de pierres [dans l'architecture du nouvel édifice] ne permet pas de transmettre des valeurs patrimoniales⁶²⁵ ».

Illustrations 3.29 et 3.30. Ancienne église Notre-Dame-de-la-Paix, Montréal.



Construction en 1949-1950 d'après les plans de Joseph-Armand Dutrisc. En cours de démolition. Photos : Mario Parent, 2009 et 2014.

⁶²⁵ Avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger. 2013. « Démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix et construction d'un nouvel immeuble ». *Avis AC13-VE-01*.

Pour le directeur des politiques d'Héritage Montréal, « cette prétention de garder quelques pierres pour conserver le bâtiment, c'est du faux semblant patrimonial⁶²⁶ ».

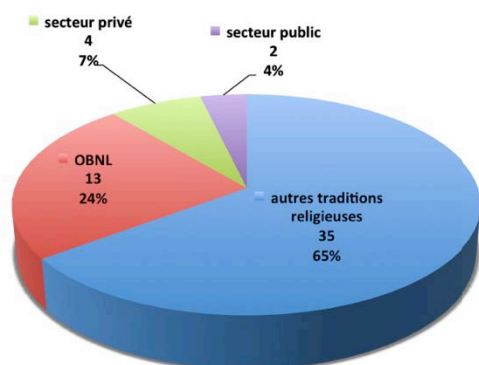
Quelques changements ont bien été effectués au projet à la suite des commentaires formulés par les experts, mais il s'agit cependant de modifications mineures qui ne tiennent guère compte des recommandations, alors que les autorités municipales ont le pouvoir d'approuver les plans. Bien sûr, le nouveau projet répond à un besoin social, mais est-ce que la présence urbaine du nouveau bâtiment et son architecture seront jugés de meilleure qualité que ce qu'il y avait sur le site, c'est-à-dire l'église et son presbytère ? L'acceptabilité sociale d'un projet de conversion d'un immeuble patrimonial est évidemment primordiale afin de prétendre à sa réussite, mais ces rappels par la pierre n'apparaissent que factices eu égard à l'importance des représentations qu'il suscite dans la société. Est-ce que les églises en cause possédaient une valeur patrimoniale suffisamment importante pour justifier ces rappels ? Rien n'est moins certain. Cette pratique apparaît très contestable, particulièrement lorsqu'il est question de l'usage strictement privé d'un immeuble dont l'échelle est à l'opposé de celle du bâtiment remplacé. Comment interpréter la présence du clocher d'une église, dont peu de citoyens avaient connaissance, dans un projet gouvernemental, d'autant plus que celui-ci est un nouveau centre hospitalier universitaire ? Ces quelques compromis « patrimoniaux » apparaissent par conséquent principalement instrumentaux, afin de justifier la démolition de ces repères identitaires que la préservation de quelques pierres est censée conjurer.

Acquisition par de nouvelles traditions religieuses

Ce qui distingue la métropole du Québec des autres régions est sans doute l'émergence de nouvelles traditions ou sectes, généralement dérivées du christianisme, qui s'ancrent dans plusieurs quartiers, mais aussi l'action grandissante de fidèles affiliés à une tradition religieuse originaire de l'Asie ou du Moyen-Orient, notamment l'hindouisme, le bouddhisme et l'islam. En conséquence, la majorité des acheteurs d'églises montréalaises relèvent d'autres traditions religieuses, qui perpétuent ou renouvellent la fonction d'origine du lieu en y maintenant un culte. Cette catégorie d'acheteur représente 65 % des nouveaux acquéreurs d'églises, tant catholiques (Ill. 3.31) que des autres traditions historiques de Montréal (Ill. 3.32), si l'on exclut les transactions impliquant les églises qui ont disparu.

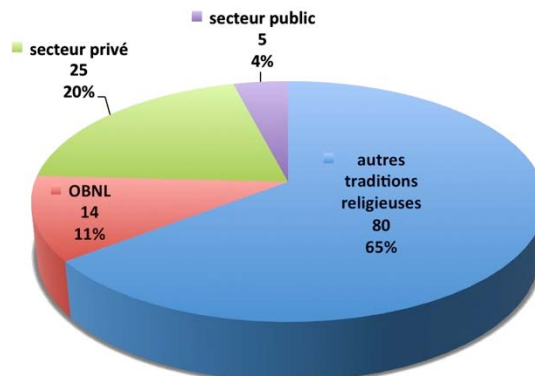
⁶²⁶ Delacour, Emmanuel. 2013. « Les experts en patrimoine s'opposent. Démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ». 24 heures. édition du 30 septembre 2013.

Illustration 3.31. Catégorie de propriétaires des églises catholiques en 2014, Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

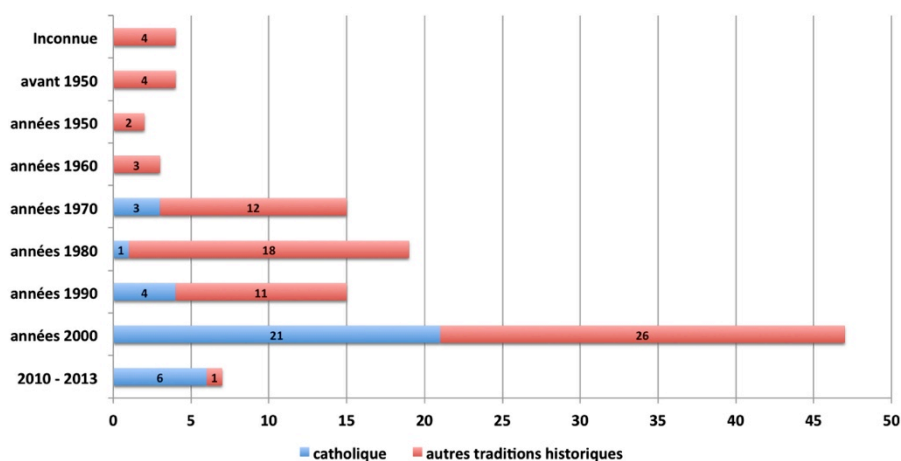
Illustration 3.32. Catégorie de propriétaires des lieux de culte d'autres traditions en 2014, Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Les ventes d'églises catholiques excédentaires à d'autres groupes religieux ont commencé au cours des années 1970⁶²⁷, mais elles ont véritablement connu un essor au cours de la première décennie du XXI^e siècle où vingt-et-une transactions de ce type ont été enregistrées. Chez les autres traditions historiques, la pratique est plus ancienne, mais elle s'est emballée depuis les années 1970 (Ill. 3.33).

Illustration 3.33. Chronologie des ventes d'églises acquises par une autre tradition religieuse à Montréal, 2014.



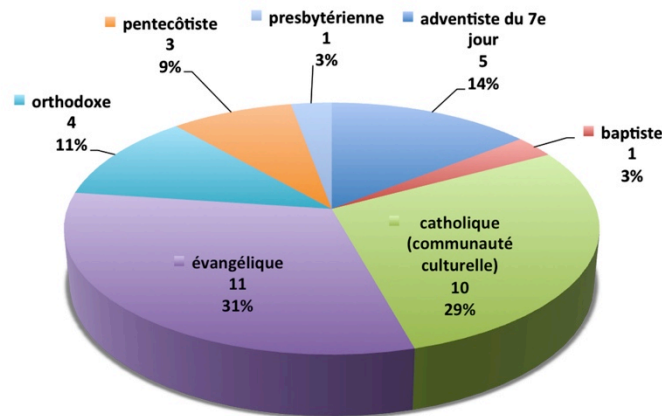
Compilation : Lyne Bernier, 2014

Le tiers des églises catholiques qui ont conservé leur vocation d'origine ont été acquises par une communauté catholique issue de l'immigration, ce qui constitue sans doute une

⁶²⁷ Deux églises ont été acquises par une congrégation orthodoxe, et la chapelle temporaire de la paroisse Saint-Mathieu a été acquise par la communauté catholique slovaque.

caractéristique de Montréal, en comparaison des autres régions du Québec. Des congrégations évangéliques ont acquis un autre tiers des trente-cinq églises catholiques vendues qui maintiennent leur fonction culturelle (Ill. 3.34).

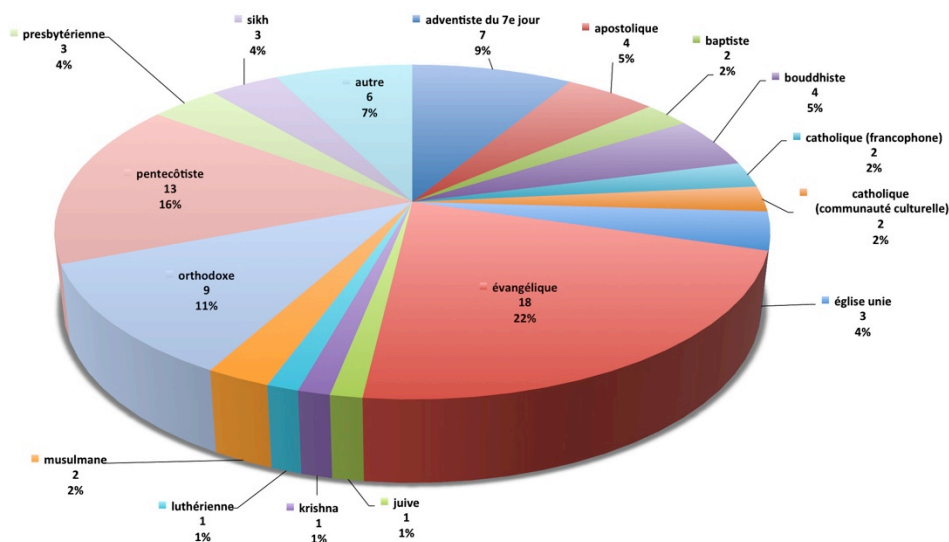
Illustration 3.34. Traditions religieuses détentrices d'églises catholiques à Montréal, 2014.



Compilation : Lyne Bernier, 2014

La gamme d'acheteurs est beaucoup plus diversifiée en ce qui concerne les églises des autres traditions, même si les évangéliques constituent le plus important groupe d'acheteurs. Les synagogues et les églises anglicanes ou protestantes sont parfois acquises par des communautés musulmanes, bouddhistes et sikhes (Ill. 3.35), puisque les autorités catholiques interdisent la vente de leurs actifs immobiliers à des communautés non chrétiennes, pourtant de plus en plus nombreuses dans la métropole du Québec.

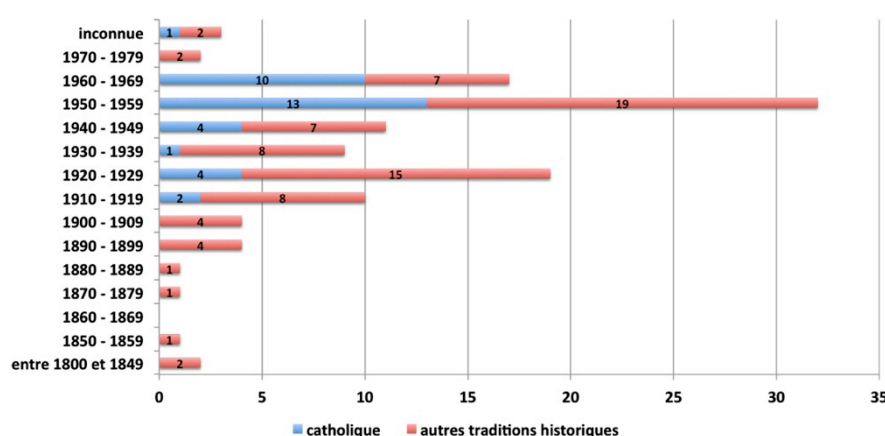
Illustration 3.35. Traditions religieuses détentrices de synagogues et d'églises anglicanes et protestantes à Montréal, 2014.



Compilation : Lyne Bernier, 2014

Les églises catholiques construites au cours de l'épiscopat du cardinal Léger figurent en tête de liste des ventes à d'autres groupes religieux. Évidemment, il s'agit de bâtiments plus récents qui, dans certains cas, demandent moins d'entretien que les églises d'avant-guerre et sont souvent considérées moins précieuses sur le plan patrimonial. Les autres traditions religieuses historiques de Montréal ont aliéné dix-neuf églises érigées au cours des années 1950, et quinze construites durant la décennie 1920. De toute évidence, le nombre d'églises vendues est proportionnel à la quantité des bâtiments construits par période de corpus (Ill. 3.36).

Illustration 3.36. Date de construction des églises acquises par une autre tradition religieuse à Montréal.

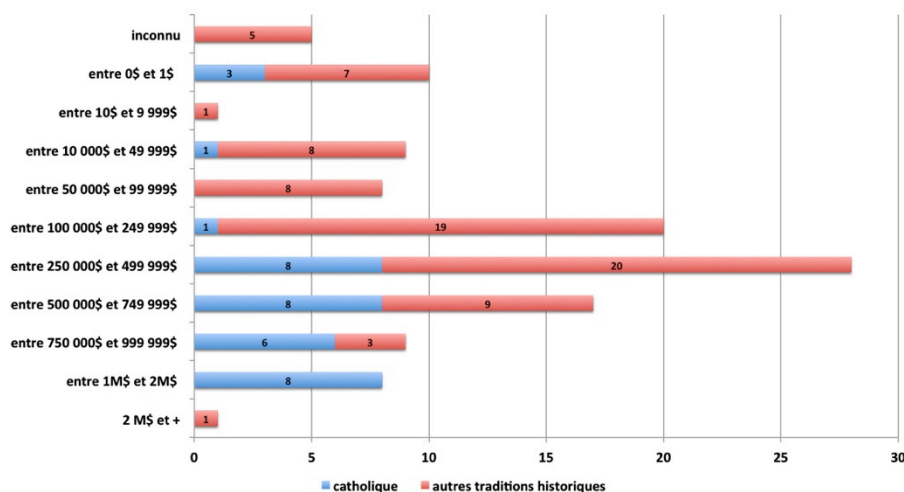


Compilation : Lyne Bernier, 2014

Les églises de tradition catholique ont été généralement négociées à un prix de vente plus élevé que celui demandé pour les temples protestants et les synagogues. Destinées à un autre groupe religieux, il est rare qu'elles soient vendues en deçà de 250 000 \$, sauf lorsque, jugées excédentaires, elles sont cédées, après la suppression de la fabrique d'origine, au Fonds d'entraide de l'Archevêque pour les paroisses de l'Archidiocèse de Montréal. Encore faut-il que le prélat consente à l'utilisation du temple par une communauté culturelle catholique. Depuis les cinq dernières années, cependant, le prix de vente se situe généralement entre un et deux millions de dollars (Ill. 3.37). Évidemment, la superficie des sites qu'elles occupent, leur position centrale dans le quartier et leur monumentalité expliquent l'écart de prix observé entre les églises catholiques et celles des différentes traditions historiques de Montréal⁶²⁸.

⁶²⁸ La localisation géographique peut aussi intervenir dans la négociation du prix de vente des lieux de culte des autres traditions, comme en fait foi l'acquisition de l'église Erskine and American de la rue Sherbrooke ouest dans le « quartier du musée ». L'ancien temple presbytérien a été acquis par le Musée des beaux-arts de Montréal en 2008 pour la somme de 4,7

Illustration 3.37. Intervalle des prix de vente des églises acquises par une autre tradition religieuse à Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014

Bien qu'il ne constitue pas la norme, l'octroi d'une créance hypothécaire par le vendeur illustre sans doute la difficulté d'obtenir des fonds de sources traditionnelles ; les institutions financières jugent souvent nulle la valeur marchande d'un site occupé par une église. À cet égard, près de 70 % des ventes consenties par les autorités catholiques à un autre groupe religieux ont été menées à terme parce qu'elles ont accordé une créance hypothécaire au nouvel acquéreur. La valeur moyenne de l'hypothèque représente alors 60 % du prix de vente moyen. Certaines traditions ont également approuvé l'octroi d'une hypothèque au groupe religieux intéressé par l'achat d'une église. Dans ces cas, les sommes sont moindres : la créance moyenne correspond à 36 % du prix de vente. Dans les circonstances, le vendeur conserve un droit de propriété sur l'église jusqu'à la quittance finale de la créance.

Les exemples analysés de telles acquisitions par des traditions religieuses autres que celles d'origine, ne permettent pas de conclure que le bâtiment sera ainsi épargné. Dans certains cas, elles apparaissent plutôt comme satisfaisant une occupation temporaire. En effet, ces nouveaux fidèles souvent issus de l'immigration, n'ont qu'un attachement très limité à ce patrimoine, pour ne pas dire aucun dans plusieurs cas, parce qu'ils n'ont pas encore de lien historique ou identitaire fort avec le temple qu'ils occupent depuis peu. Si diverses congrégations nées du christianisme réutilisent volontiers une église chrétienne désaffectée, ils n'accordent, en général, que peu d'attention à la pérennité du bâtiment au titre de

M \$, de loin la somme la plus élevée jamais déboursée pour l'acquisition d'une église au Québec. Nous en reparlerons un peu plus loin.

patrimoine. Ils finiront par abandonner l'immeuble, faute de moyens et d'intérêt, pour en acquérir un autre qui répondra mieux aux besoins de leur congrégation en expansion.

À titre d'exemple, mentionnons l'acquisition en 1996 de l'ancienne église presbytérienne Béthanie de Verdun par une congrégation évangélique pour la somme de 100 000 \$. Après avoir occupé le temple érigé en 1921 durant onze ans, l'Église des Montréalais l'a revendue en 2007 à un artiste qui a déboursé 275 000 \$ pour l'immeuble, qu'il a habité deux ans avant de le remettre en vente sur le marché immobilier⁶²⁹ (Ill. 3.38).

Illustration 3.38. Ancienne église presbytérienne Béthanie, puis des Montréalais, Montréal.



Construction en 1921-1922 d'après les plans de Philip John Turner. Convertie en résidence-atelier en 2007.
Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

Illustration 3.39. Ancienne église Notre-Dame-de-l'Assomption, Montréal.



Construction en 1965-1966 d'après les plans des architectes Robillart, Jetté, Beaudoin. Photo : Marianne Charland, 2012.

Parallèlement, la même congrégation évangélique a acquis l'église catholique Notre-Dame-de-l'Assomption érigée en 1963 sur un vaste terrain du quartier Hochelaga, à deux pas d'une station de métro (Ill. 3.39), pour la somme de 850 000 \$. Cet exemple s'avère assez symptomatique des ventes à d'autres traditions observées à Montréal.

Évidemment, les reprises d'églises protestantes et de synagogues ne sont pas récentes. Dans le quartier Maisonneuve, l'ancienne Trinity United Church, construite en 1927, a été acquise en 1974 puis transformée en temple Krishna. Les nouveaux propriétaires ont complètement déshabillé l'intérieur du bâtiment en retirant le mobilier d'origine (Ill. 3.40 et 3.41).

⁶²⁹ L'église n'a pas encore trouvé preneur. Prix demandé : 875 000 \$. La valeur foncière affichée au dernier rôle d'évaluation de la Ville de Montréal est de 440 200 \$ (332 200 \$ pour la valeur du terrain et 108 000 \$ pour celle du bâtiment).

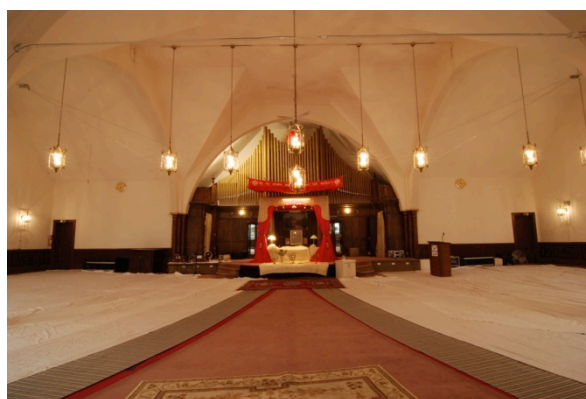
Illustrations 3.40 et 3.41. Ancienne Trinity United Church, Temple Krishna, Montréal.



Construction en 1927 d'après les plans de Frank Peden. Photos : Marianne Charland, 2012.

À la Pointe-Saint-Charles, l'ancienne église baptiste a été vendue une première fois en 1973 à une congrégation adventiste⁶³⁰; treize ans plus tard, l'association sikhe Gurudwara Sahib a déboursé 125 000 \$ pour acquérir l'immeuble qui a, depuis, été entièrement dépouillé à l'exception de l'orgue et de quelques vitraux. L'église s'est vue attribuer la cote patrimoniale « B » (exceptionnelle) lors de la hiérarchisation régionale du Conseil du patrimoine religieux du Québec⁶³¹ (Ill. 3.42 et 3.43).

Illustrations 3.42 et 3.43. Ancienne Pointe-Saint-Charles Baptist Church, Temple Gurudwara Sahib, Montréal.



Construction en 1900 d'après les plans d'Arthur J. Cooke. Photos : Marianne Charland, 2012.

Certaines synagogues ont aussi connu de nombreux changements de propriétaires, tout en demeurant dédiées au culte. Par exemple, l'ancienne synagogue Tiffereth Israel du Plateau

⁶³⁰ L'église adventiste a acquis le temple pour la somme de 13 000 \$.

⁶³¹ L'évaluation municipale de l'église se chiffre à 448 700 \$ (la valeur du bâtiment est de 243 500 \$ et celle du terrain s'élève à 205 200 \$). Depuis 2004, les nouveaux propriétaires ont bénéficié d'une aide financière, accordée en vertu du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux du Québec*, de 351 000 \$ pour des travaux urgents de stabilisation de la structure du dôme, pour la consolidation des fondations, pour la restauration de la maçonnerie, du système d'évacuation d'eau de pluie et des solins du toit et pour la réfection des soffites et du système de renvoi d'eau.

Mont-Royal a été vendue une première fois en 1964 à l'église baptiste évangélique de Verdun qui l'a revendue en 1978 à l'église mennonite Péniel. Cette dernière l'a conservée jusqu'en 1982, avant de la céder à la communauté grecque orthodoxe Sainte Irene et Saint Markela. Évidemment, le propriétaire actuel a pris soin de marquer le changement de confession en effaçant les quelques traces qui auraient pu subsister de la présence juive dans le bâtiment (voir ill. 2.21 et Ill. 3.44).

Illustration 3.44. Intérieur de la Sainte Irene and Saint Markella Orthodox Church, Montréal.



Construction en 1907-1908. Photo : Marianne Charland, 2012.

À l'opposé, plusieurs acquisitions par de nouvelles communautés chrétiennes ont montré que la prise en charge par un groupe issu de l'immigration pouvait donner lieu à une réelle valorisation et pérennisation du patrimoine religieux. Mentionnons seulement l'exemple de l'ancienne église catholique Saint-François-Solano du quartier Rosemont vendue à l'église Adventiste du 7e jour Beer-Sheba, en 2007, pour la somme de 502 000 \$, bien en-deçà de l'évaluation municipale, qui s'élevait alors à 2 490 400 \$⁶³² (Ill. 3.45 ; voir ill. 2.110). L'église, conçue d'après les plans de l'architecte Joseph-Arthur Karch en 1924, avait été construite à peu de frais en pierre artificielle (des blocs de béton moulés). Elle a très tôt connu des problèmes d'infiltration d'eau et de dégradation de la pierre. En conséquence, au cours des années 1980, le diocèse de Montréal avait interdit à la paroisse d'investir massivement pour sauver le bâtiment. Le nouveau propriétaire s'est donc retrouvé dans l'obligation d'ouvrir un chantier majeur et a dû contracter des emprunts importants pour le conduire à son terme⁶³³.

⁶³² C'est-à-dire 1 630 500 \$ pour le terrain et 859 900 \$ pour le bâtiment. Voilà un bel exemple d'église dont la valeur du terrain est de loin supérieure à celle du bâtiment ; dans ce cas particulier, la valeur du bâtiment est de 50 % celle du terrain.

⁶³³ L'église ne se qualifiait pas à une subvention octroyée en vertu du Programme de soutien du patrimoine religieux parce que sa valeur patrimoniale a été jugée moyenne.

Illustration 3.45. Intérieur de l'ancienne église Saint-François-Solano, église adventiste Beer-Sheba, Montréal.



Construite en 1924-1925 d'après les plans de J.A. Karch. Photo : Luc Noppen, 2003.

En 1973, la congrégation adventiste avait acquis l'ancienne Rosemount Central Church (Ill. 3.46), localisée dans le même quartier, pour la somme de 37 000 \$. C'est probablement la vente de cet immeuble à un entrepreneur⁶³⁴, en 2005, au prix de 315 000 \$, qui a permis à la congrégation de déménager dans son nouveau lieu de culte de la rue Dandurand.

Illustration 3.46. Ancienne église Rosemount Central, puis Beer Sheba Adventist, Montréal.



Depuis 2007, immeuble de trois unités d'habitation en copropriété. Construite en 1924 d'après les plans de A.D. Thacker. Photo : Guillaume St-Jean, 2010.

Ces exemples montrent comment l'achat d'une église désaffectée par les communautés immigrantes constitue souvent une solution intérimaire, qui leur permet d'intégrer le marché

⁶³⁴ L'église a été transformée pour permettre l'aménagement d'une copropriété comportant trois luxueuses unités d'habitation.

immobilier en vue de se doter d'un actif qui, à terme, leur permettra d'ériger de nouveaux lieux de culte dont la figure archétypale pourra mieux servir d'ancrage identitaire.

Ces multiples transactions immobilières n'ont pas toujours un effet positif pour la sauvegarde du patrimoine. Souvent considérée comme une « propriété collective », l'église acquise par un autre groupe religieux la rend beaucoup plus « privée », tandis que plusieurs citoyens du quartier avoisinant ne la percevront plus comme un patrimoine de proximité, car ils se sentent peu concernés par ce changement d'occupation religieuse et n'ont généralement pas été informés avant que la transaction ne soit acceptée par les autorités diocésaines. Comme on le voit, pour certains groupes, l'achat d'un lieu de culte désaffecté semble surtout constituer un levier immobilier. En conséquence, l'église pourra perdurer (et vieillir !) à l'abri de la taxation foncière. Lorsqu'elle ne répondra plus aux normes, ou deviendra dangereuse pour la sécurité publique, les autorités municipales autoriseront sa démolition et permettront la densification des derniers vastes terrains des quartiers centraux de Montréal par du développement immobilier plus rentable. Plusieurs églises de Montréal sont ainsi menacées, parce que leur entretien a longtemps été négligé et que les coûts élevés nécessaires à leur maintien sont souvent hors de portée des nouveaux propriétaires.

Cela peut être illustré par le cas de l'église catholique anglophone Saint Augustine of Canterbury du quartier Notre-Dame-de-Grâce. Acquise en 2003 par une congrégation évangélique, elle a bénéficié d'une créance hypothécaire octroyée par le vendeur.

Illustrations 3.47 et 3.48. Intérieur de l'église évangélique River's Edge, Montréal.



Construction en 1919 d'après les plans de Louis-Napoléon Audet. Photos : Guillaume St-Jean, 2009 et Marianne Charland, 2012.

Tous les objets religieux liés à la célébration du culte catholique ont évidemment été retirés, incluant les vitraux et l'autel ; même les traditionnels bancs en bois ont été remplacés par des chaises qui permettent une utilisation multifonctionnelle de la nef. L'église, conçue en 1919 d'après les plans de Louis-Napoléon Audet et René Charbonneau, laisse voir des signes importants de dégradation, dûs à un entretien déficient (Ill. 3.47, 3.48 ; voir ill. 2.28). Mentionnons aussi l'exemple de l'église Saint-Louis-de-France (Ill. 3.51) du Plateau Mont-Royal. Elle a été acquise en 2009, pour la somme de 1,3 M \$, par une congrégation évangélique latino-américaine qui a pris soin d'enlever tous les éléments décoratifs distinctifs du temple catholique, à l'exception de l'imposante fresque de Joseph Guardo, ornant le mur derrière le maître-autel depuis 1952 (Ill. 3.49).

Illustrations 3.49, 3.50 et 3.51. Ancienne église Saint-Louis-de-France, église évangélique de la Restauration, Montréal.



Construction en 1936-1937 d'après les plans de Henri S. Labelle et R. Simard. Photos : Guillaume St-Jean, 2011 et Marianne Charland, 2012.

En 2011, les nouveaux propriétaires ont suscité de vives protestations en détruisant cette œuvre en dépit des démarches déjà entreprises par la Société d'histoire locale pour la

sauvegarder (Ill. 3.50). Parce que les coûts d'entretien étaient jugés trop élevés par les nouveaux propriétaires, des bénévoles de la congrégation ont procédé eux-mêmes au « nettoyage », et une dizaine de sacs contenant ce qui a pu être sauvé de la toile ont été remis à la famille de l'artiste. On songe maintenant à amputer l'immeuble de son clocher, parce que des infiltrations d'eau l'ont sérieusement endommagé⁶³⁵.

Dans certains cas, la reprise par une communauté autre que chrétienne peut parfois soulever le mécontentement du voisinage lorsque le nouveau propriétaire altère certains éléments qui contribuaient à définir l'identité du bâtiment. La All Saints Anglican Church de Verdun a ainsi été acquise par une communauté sikhe en 2010. Le nouveau propriétaire a essuyé la réprobation lorsqu'il a démolì le clocher de l'église dans l'espoir de le remplacer par un dôme doré, sans avoir obtenu de permis au préalable⁶³⁶ (Ill. 3.52 et 3.53).

Illustrations 3.52 et 3.53. Ancienne All Saints Anglican Church, Temple sikh Guru Nanak, Montréal.



Un clocher disparaît au grand désespoir du voisinage



(Photo: Sylvain Ryan)

Publié le 31 Octobre 2012

Sujets : Ministère de la Culture , Communications du Québec , Guru Nanak Sikh Association , Rue Ouimet

Construction en 1950 d'après les plans des architectes Luke, Little and Mace.

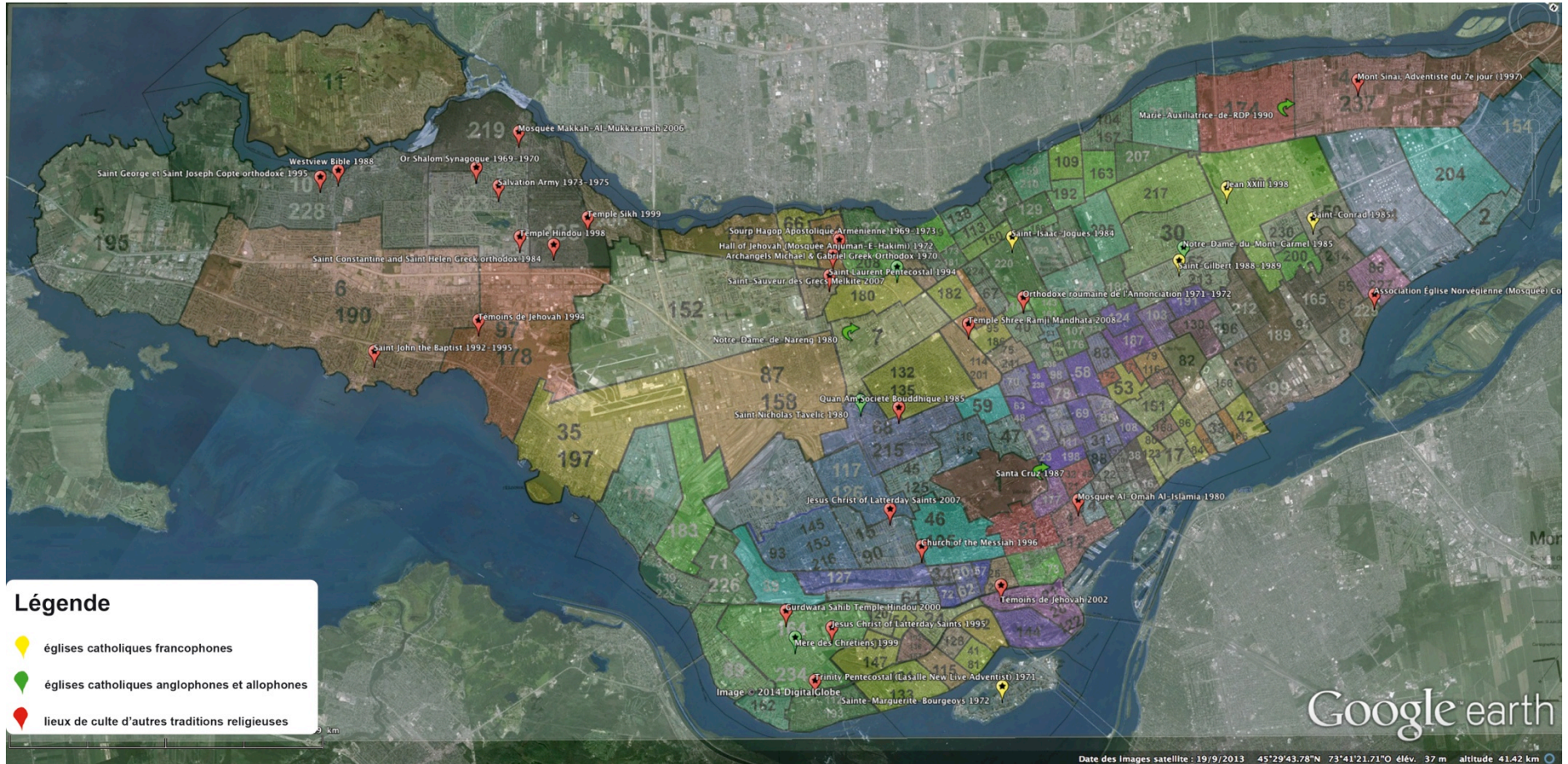
Photo : Mario Parent, 2009 ; source: Le Messenger de Verdun, édition du 31 octobre 2012.

Comme on le voit, la solution qui consiste à transférer la charge des églises à d'autres traditions religieuses peut convenir aux Églises en cause, mais évacue malheureusement trop souvent la question du patrimoine et donc celle de l'intérêt public, alors que l'administration municipale préfère de loin que la reprise des lieux de culte se fasse sans changement d'usage, quel que soit le propriétaire. Il semble que la plupart des églises ainsi transférées seront abandonnées une ou plusieurs autre fois. Inévitablement, la pression immobilière atteindra alors le site, qui sera réinvesti en l'absence de l'église.

⁶³⁵ Paré, Isabelle. 2012. « Patrimoine religieux - Une monumentale murale de Joseph Guardo a été détruite au début de 2011 ». *Le Devoir*. Édition du 11 janvier 2012.

⁶³⁶ *Le Messenger de Verdun*. 2012. « Un clocher disparaît au grand désespoir du voisinage ». Édition du 31 octobre 2012.

Illustration 3.54. Carte des lieux de culte érigés après 1970, Montréal.



Source : Google Earth 2013. Modification par Lyne Bernier, 2014.

De plus, comme la plupart des églises cédées⁶³⁷ à de nouvelles traditions ont été jugées de peu d'intérêt patrimonial par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, elles ne sont pas admissibles au programme gouvernemental d'aide financière. Dans ces conditions, il semble que les propriétaires des églises des traditions chrétiennes historiques de Montréal, réunis au sein de l'organisme responsable d'allouer les fonds gouvernementaux, aient décidé qu'ils se réservaient cette enveloppe en donnant une meilleure cote aux lieux de culte qu'ils souhaitaient conserver.

Le portrait que nous venons de présenter ne signifie pas pour autant que le nombre des lieux de culte ira décroissant sur l'île de Montréal. Depuis 1970, douze nouvelles églises catholiques⁶³⁸ et vingt-six lieux de culte de diverses traditions⁶³⁹, soit près d'un nouveau lieu de culte par année⁶⁴⁰, ont été construits dans la métropole du Québec (Ill. 3.54). Les nouvelles traditions religieuses reprennent des églises désaffectées, bien sûr, mais elles projettent surtout de bâtir de nouveaux temples qui, sur le plan identitaire, leur ressembleront davantage. L'apparent désintérêt pour le patrimoine des églises chrétiennes historiques va de pair avec un réel attachement à des figures extra-occidentales pour certains ou pour des lieux de rassemblement de plus en plus vastes pour les autres.

Illustration 3.55. Temple Gurdwara Sahib, Montréal.



Construction en 2000. Photo : Marianne Charland, 2012.

Illustration 3.56. Mosquée Al-Omah Al-Islamia, Montréal.



Construction en 1980. Photo : Marianne Charland, 2012.

⁶³⁷ Seulement neuf églises sur les cent six vendues à d'autres traditions religieuses ont été classées « A, B ou C » par le CPRQ et peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.

⁶³⁸ Sept d'entre elles sont destinées à des fidèles italiens, arméniens, portugais et croates.

⁶³⁹ Ces nouveaux lieux de culte sont très variés ; on retrouve quatre mosquées, quatre églises orthodoxes, trois temples hindous, deux églises mormones, deux pentecôtistes, deux salles de Témoins de Jéhovah, deux églises évangéliques, et les confessions bouddhiste, anglicane, sikhe, unitarienne, adventiste, apostolique et juive ont tour à tour fait ériger un temple.

⁶⁴⁰ Cette recension n'est pas exhaustive. Plusieurs mosquées, temples bouddhistes, hindous et sikhs n'ont pas encore été inventoriés. Ces nouveaux lieux de culte se retrouvent majoritairement aux extrémités nord-est et nord-ouest de l'île, ainsi que dans les arrondissements de LaSalle, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Villieray.

Illustration 3.57. Église Mère des Chrétiens, Montréal.



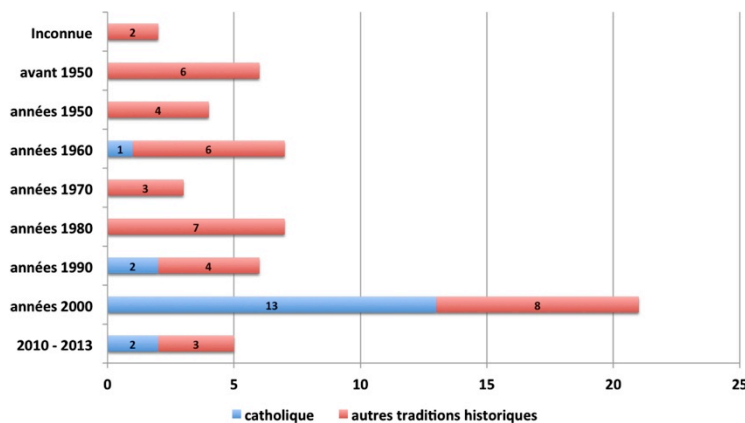
Construction en 1999. Photo : Marianne Charland, 2012.

Au nom d'un patrimoine culturel collectif, métissé et mondialisé, ces lieux-là aussi émergeront à notre cahier de charges patrimonial futur (Ill. 3.55 à 3.57).

Conversion à d'autres usages

À Montréal, avant le début du XXI^e siècle, la réaffectation d'églises catholiques était quasiment inexistante, alors que cette pratique était déjà courante chez les autres traditions. La grande majorité des conversions d'églises catholiques l'ont été au cours des années 2000 (Ill. 3.58).

Illustration 3.58. Chronologie des conversions d'églises à Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Paradoxalement, les deux premières conversions de ce type à Montréal concernent des églises érigées initialement par les anglicans et par une communauté presbytérienne. En effet, l'ancienne Saint Andrew and Saint Paul Presbyterian Church a été déménagée pierre par pierre du boulevard Dorchester en 1931 pour échapper à la modernisation du centre-ville. Acquisée par la congrégation de Sainte-Croix, elle a servi de chapelle au Collège Saint-Laurent

avant de devenir, en 1979, un musée d'art, aujourd'hui le Musée des maîtres et des artisans du Québec (Ill. 3.59 et 3.60).

Illustrations 3.59 et 3.60. Ancienne Saint Andrew and Saint Paul Presbyterian Church, Musée des maîtres et artisans du Québec, Montréal.



Reconstruction en 1931. Photos : Guillaume St-Jean, 2010 et Luc Noppen, 2005.

De son côté, l'ancienne Saint Thomas Anglican Church de la rue Sherbrooke, construite en 1907, a été acquise une première fois en 1948 par la troupe de théâtre les Compagnons de Saint-Laurent qui l'a revendue en 1953 à la fabrique de la nouvelle paroisse Saint-Robert-Bellarmin. Puis, en 1994, elle est acquise par la Fondation Jean-Pierre Perreault qui la transforme en l'« Espace chorégraphique Jean-Pierre-Perrault ».

Illustrations 3.61 et 3.62. Ancienne Saint Thomas Anglican Church, église Saint-Robert-Bellarmin. Espace chorégraphique Jean-Pierre-Perreault, Circuit-Est, Montréal.



Construction en 1904-1906. Conversion d'après les plans de l'architecte Pierre Thibault. Photos : Guillaume St-Jean, 2011 et Guy L'heureux, 2004.

Après sept années de suspense, on put enfin inaugurer, en 2001, ce qui devait être l'un des rares lieux au Québec consacrés à la création et à la diffusion de la danse contemporaine.

L'église a conservé sa forme symbolique, même si le bâtiment a subi un événement. Le geste fort de l'architecte reprend le sens de l'église en le renouvelant⁶⁴¹ (Ill. 3.61 et 3.62).

Mais, le cas qui a certainement fait le plus image à Montréal est celui de « La place Delacroix » dans l'ancienne église « montréaliste » Saint-Jean-de-la-Croix (Ill. 3.63), dans la « Petite Italie ». Vendue en 2001 à un promoteur qui a bénéficié d'une créance hypothécaire de l'archevêché, elle a fait l'objet d'une transformation majeure alors qu'elle fut presque entièrement reconstruite pour loger cinquante-huit unités d'habitations, réparties sur sept niveaux. Cet exemple est sans doute celui qui fut le plus décrié, parce que « dénué de toute logique architecturale qui prétendrait à un effet d'ensemble, et participant sans doute à une dérive qui pourrait conduire à la banalisation de l'architecture religieuse⁶⁴² ». L'essence même de ce projet très controversé apparaît alors comme la forme extrême de la privatisation d'un bien, qui, dans l'imaginaire, demeure de propriété collective⁶⁴³.

Illustration 3.63. Ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, « La place Delacroix », Montréal.



Construite en 1926 d'après les plans de Zotique Trudel. Transformée en 58 unités d'habitation depuis 2004. Beïque, Legault et Thuot, architectes. Photos : Luc Noppen, 2005.

La revue de presse témoigne du sentiment d'impuissance, de perte et de spoliation ressenti par les paroissiens de cet ancien quartier ouvrier de Montréal, aujourd'hui « gentrifié », lors de la vente de leur église à un entrepreneur privé⁶⁴⁴. Au point de vue urbanistique, non seulement

⁶⁴¹ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005b. « La conversion des églises au Québec : un siècle d'expérience(s) », *ARQ-Architecture-Québec*. No 13. Mai 2005. p. 33.

⁶⁴² Cha, Jonathan. 2005. « Territoire (s) de conversions. Esquisse d'un avenir pour les églises et les chapelles de Rosemont-La Petite-Patrie ». *ARQ Architecture-Québec*, no. 131. p. 20-23.

⁶⁴³ Malgré la flopée de critiques, ce projet s'est mérité le prix ACQ — Émérite 2004, dans la catégorie « Recyclage de bâtiment du patrimoine religieux », une initiative de l'Association de la construction du Québec, qui a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des entrepreneurs en construction des secteurs institutionnel, commercial et industriel Site internet : www.acq.org.

⁶⁴⁴ L'église a été vendue 600 000 \$, alors qu'elle affichait une valeur marchande évaluée à 650 000 \$, en 2001. Dix ans après sa transformation, ces appartements en copropriété se transigent à un prix moyen d'environ 500 000 \$.

les dispositions du plan d'urbanisme n'ont-elles été d'aucun secours pour éviter cette réaffectation, mais la version 2004 du document reconnaît cet échec en retirant au bâtiment la valeur patrimoniale qui lui avait été accordée une décennie plus tôt : « Ne reste plus aux décideurs, dès lors que l'inéluctable se produit, qu'à avouer le peu de pertinence du plan d'urbanisme en cautionnant une solution qu'ils désiraient écarter d'emblée⁶⁴⁵ ».

Illustration 3.64. La place Delacroix, Montréal.



Réaménagement du parvis de l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix. Photo : Luc Noppen, 2005.

Cet exemple tend à confirmer le rôle du processus de patrimonialisation dans la « gentrification » de quartiers, conduisant à un certain recul de l'espace public — caractérisé ici par l'église et son site — à la faveur de l'espace privé, par ailleurs nettement perceptible dans le réaménagement du parvis de l'église (Ill. 3.64). Il montre aussi l'inadéquation de la planification urbaine et des instruments urbanistiques pour assurer la sauvegarde et la pérennisation du patrimoine urbain.

Cette controverse a freiné la vente des actifs immobiliers à des intérêts privés. Les autorités catholiques de Montréal avaient bien mis en place une procédure⁶⁴⁶, mais elle a été enfreinte en 2010, lorsque le diocèse a vendu l'église Saint-Alphonse d'Youville (Ill. 3.65) à un promoteur immobilier. Ce dernier a densifié le site en construisant un immeuble de huit étages comprenant 201 logements en copropriété, tout en s'engageant à conserver un espace

⁶⁴⁵ Beaudet, Gérard. 2006. *op.cit.* p. 373.

⁶⁴⁶ Dans le diocèse de Montréal, quatre catégories d'acheteurs étaient privilégiées avant que l'église ne soit tout simplement mise en vente sur le marché, ce qui survenait généralement en dernier recours. Premièrement, on favorisait la vente d'une église à une congrégation catholique, la plupart du temps issue de l'immigration ; en deuxième lieu, la faveur allait à des groupes religieux chrétiens ; suivaient les OBNL et les groupes communautaires ayant préalablement proposé un projet viable qui étaient avantagés par rapport aux projets d'habitation à caractère social et communautaire qui pouvaient être réalisés sur le site de l'église ou aménagés dans l'église. (Bernier, Lyne. 2011. *op.cit.* p. 49.)

de culte dans l'église pour une durée de vingt ans⁶⁴⁷. Sans autre usage que le culte pratiqué désormais par une poignée de messalisants⁶⁴⁸, l'édifice a été vidé de sa substance.

Illustration 3.65. Site de l'église Saint-Alphonse-d'Youville, Montréal.



Construction en 1929 d'après les plans de Louis-Napoléon Audet. Photo : Marianne Charland, 2012.

Jusqu'à ce que M^{gr} Lépine, en 2012, y mette le holà en décrétant un moratoire sur la vente d'églises dans son diocèse, cette dernière transaction dévoilait sans fard la pente empruntée par les autorités diocésaines. En effet, contrairement à l'usage qui prolongeait naguère couramment les négociations avec des organismes sans but lucratif durant plusieurs années avant que le transfert de propriété ne soit effectif, cette vente au privé a été conclue en quelques mois.

Au Québec, depuis un certain temps déjà, les fabriques ont commencé à morceler leur patrimoine ; elles ont d'abord vendu quelques lopins de terre, puis ce fut au tour des presbytères, bâtiments sous-utilisés depuis la pénurie de prêtres. Ces actions ont irrémédiablement altéré l'intégrité de plusieurs noyaux paroissiaux. En conséquence, ces démembrements cadastraux rendent difficile, sinon impossible, la réalisation de projets de conversion à des fins sociales ou communautaires, qui requièrent souvent l'utilisation de l'entièreté de la propriété.

⁶⁴⁷ Le projet initial de transformation de cet immense site comportait l'aménagement de logements sociaux dans le monastère des rédemptoristes et la salle paroissiale, tandis que l'église devait être partagée entre le culte et des activités communautaires. En janvier 2014, on apprenait que le projet de transformation était abandonné parce que la configuration intérieure du vieux monastère ne permettait pas l'aménagement de logements suffisamment grands pour loger des familles. Il sera plutôt transformé en espace administratif à l'usage d'un organisme communautaire (Gauthier, Audrey. 2014. « De sacré à administratif. L'église Saint-Alphonse-d'Youville ». *Le Progrès de Villeray / Parc Extension*. Édition du 14 janvier 2014).

⁶⁴⁸ Dès lors, le nouveau propriétaire de l'église, un promoteur immobilier, devra déboursier les taxes municipales sur la valeur foncière de l'église, même si cette dernière demeure un lieu de culte public. La loi permet une exemption de taxe pour l'usage du culte public lorsque le propriétaire est un groupe religieux reconnu comme tel, ce qui n'est pas le cas du nouveau propriétaire.

L'exemple de la conversion de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare illustre bien la nécessité d'occuper l'ensemble de la propriété pour réaliser un projet communautaire viable. La première phase comprenait la construction du pavillon Louis-Gustave-Martin, nommé ainsi en l'honneur de l'architecte de l'église, sur une parcelle de la propriété utilisée comme stationnement. Le nouvel immeuble abrite une coopérative d'habitation ainsi que les bureaux de plusieurs organismes.

Illustrations 3.66 et 3.67. Noyau institutionnel de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare, Montréal.



Centre communautaire Sainte-Brigide, Pavillon Louis-Gustave Martin. Phase I. Photos : Vincent Lafrance et Menaud Lapointe.

Le presbytère a été entièrement restauré et réaménagé pour offrir de l'hébergement de transition aux jeunes en difficulté. La seconde phase du projet, commencée au printemps 2014, permettra d'accueillir des organismes communautaires et culturels, dans le volume de l'église, qui était demeuré sans autre usage que le culte depuis sa vente « officielle » en 2009 au Centre communautaire Sainte-Brigide (Ill. 3.66 à 3.67). Cette conversion se veut une référence pour la réutilisation des églises de Montréal, elle entend démontrer qu'une église peut être reprise dans le respect de sa fonction d'origine et de sa figure architecturale, mais

surtout qu'un projet peut être réalisé en adéquation avec les besoins du milieu. Ce cas est avant tout exemplaire par l'innovation déployée dans l'élaboration des nouveaux régimes de propriété qui encadrent l'ensemble du site paroissial.

En effet, chacun des organismes qui occupe le site détient un titre de copropriété, tandis que le front institutionnel, composé du parvis, de la façade, du clocher et de la statue du Sacré-Cœur, sera protégé par la création d'un lot patrimonial, et ce, afin de soustraire de cette charge hors-norme les organismes propriétaires dont la mission n'est pas la sauvegarde du patrimoine. De cette façon, ce lot cadastral regroupera tout le patrimoine sans valeur d'usage économique, c'est-à-dire environ 10 % du site.

Illustration 3.68. Phase II, projet de conversion de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare, Montréal.



Source : Beaupré, Michaud et Associés ; Lapointe, Magne et Associés.

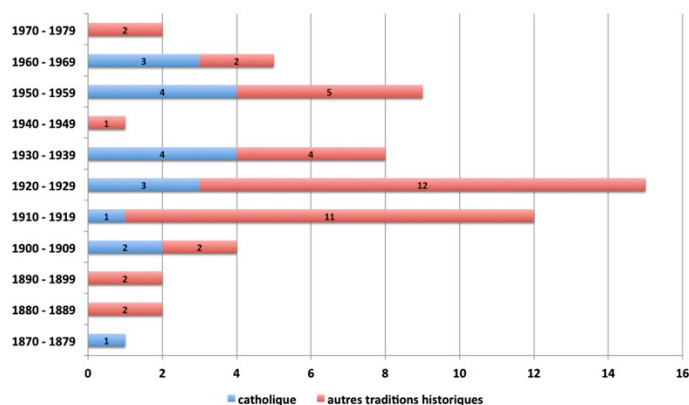
Or, jusqu'à l'attribution des nouveaux critères d'admissibilité au programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, en 2014, l'État affectait jusqu'à 70 % du coût total des travaux en fonds publics à des églises, sur le critère du maintien de l'usage cultuel, et laissait à la charge de la communauté locale le soin de trouver les 30 % restants. La solution envisagée à Sainte-Brigide-de-Kildare permettra d'affecter beaucoup moins de fonds publics à la conservation et à la valorisation des dimensions patrimoniales du site. Ce projet de mise en valeur s'est imposé comme pilote en vue d'explorer toutes les avenues de la conservation d'un patrimoine ecclésial au bénéfice de groupes communautaires et culturels, pour que l'église paroissiale désaffectée en tant que lieu de culte continue de jouer un rôle dans sa communauté⁶⁴⁹. Ce projet est d'autant plus significatif qu'il s'agit de l'un des rares exemples

⁶⁴⁹ Pour obtenir plus de détails sur ce projet, voir Noppen, Luc. 2013 « Explorations autour du destin des églises du

de reprise d'une église catholique érigée au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Ill. 3.68).

Évidemment, les églises construites au cours des décennies 1950 et 1960 sont plus modestes que les modèles de la deuxième moitié du XIX^e siècle et que les églises « montréalaises » d'avant-guerre. Dotées d'un volume intérieur réduit, elles peuvent donc plus facilement être mises en valeur d'un point de vue économique. En outre, elles ont été érigées avec des structures homogènes (en béton ou en acier) et répondent mieux aux normes de construction contemporaines. Ces avantages se payent d'un inconvénient : elles sont souvent considérées détenir des valeurs patrimoniales moindre que les églises d'avant-guerre, alors qu'elles forment le corpus le plus volumineux sur l'île de Montréal. Mais, surtout, leur implantation pavillonnaire sur de vastes sites offre un plus grand potentiel de développement par l'ajout de nouvelles constructions.

Illustration 3.69. Époque de construction des églises converties à Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Autrement dit, lorsqu'on peut faire beaucoup autour de l'église, ce que l'on fait au-dedans ne représente qu'une portion du projet de conversion. Nous illustrerons ce principe par un projet en cours de réalisation à l'église Sainte-Germaine-Cousin (Ill. 3.70), érigée dans le quartier Pointe-aux-Trembles en 1960-1961, d'après les plans de Gérard Notebaert. Le sort de l'église, dont l'isolation thermique comportait de l'amiante, est longtemps demeuré incertain parce que sa décontamination était jugée trop onéreuse pour permettre son intégration au projet (Ill. 3.71). Le refus du conseil d'arrondissement d'accorder un permis de démolition a toutefois obligé le promoteur à revoir son projet, parce que l'église constitue un exemple de patrimoine moderne fort important à Montréal, aux yeux des experts de l'architecture moderne tout au

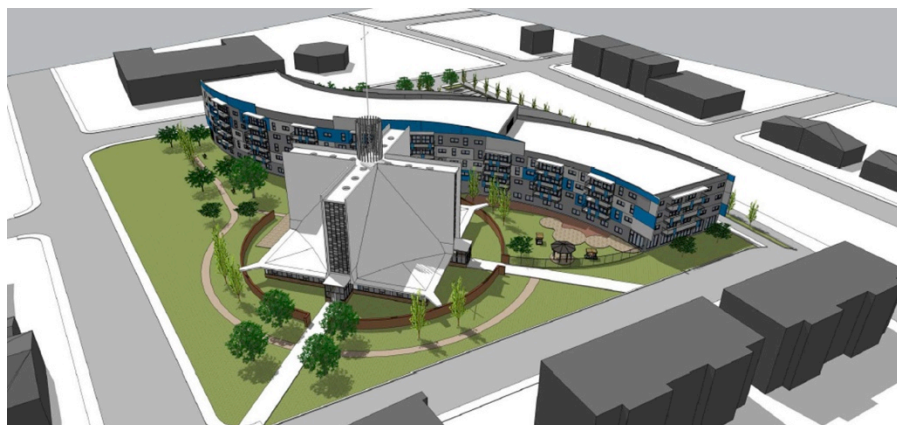
moins, car elle ne suscita que peu d'intérêt parmi la population. D'autres contraintes réglementaires se sont ajoutées, l'avis du Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal, notamment, qui exigea également la préservation du muret entourant l'église, lui aussi jugé d'intérêt patrimonial.

Illustration 3.70. Ancienne église Sainte-Germaine-Cousin, Montréal.



Construction en 1960-1961 d'après les plans de Gérard Notebaert. Photo : Marianne Charland, 2012.

Illustration 3.71. Projet de conversion de l'église Sainte-Germaine-Cousin, Montréal.



Source : Rayside Labossière, architectes. 2012.

Par ailleurs, la vue sur la façade de l'église devait être préservée, empêchant toute nouvelle construction à l'avant du site. À terme, le projet approuvé par les autorités municipales comprend une nouvelle construction abritant des logements abordables et des chambres, sous la supervision de ressources intermédiaires⁶⁵⁰, intégrée à l'église qui sera réaménagée pour accueillir des espaces communs dont l'usage reste encore à déterminer. On prévoit d'y installer notamment des bureaux et un centre de la petite enfance. Commencé en 2005, ce projet a atteint un consensus qui a satisfait une majorité d'intervenants.

⁶⁵⁰ Une ressource intermédiaire est constituée par au moins une personne servant d'intermédiaire entre un établissement public, auquel elle est liée par contrat, et les usagers que ce dernier lui confie.

Un autre exemple de densification d'un site est celui de l'église Saint-Eugène, érigée en 1954 selon les plans de Bernard Debatie dans le quartier Rosemont. Acquis par l'Office municipal d'habitation de Montréal en 2006, trois corps de logis, comprenant 152 unités d'habitation destinées à des personnes âgées, ceinturent dorénavant le site. Cette réalisation exprime la volonté de garder vivante la mémoire collective du quartier et cette disposition assure le dialogue entre les nouveaux bâtiments et l'église, réaménagée pour recevoir de nouvelles fonctions communautaires et de rassemblement. Ainsi, la vocation première de l'église, c'est-à-dire unir la communauté, est préservée⁶⁵¹. Souvent, ces églises d'après-guerre ne commandent pas de transformations majeures pour assurer l'insertion d'une nouvelle fonction (Ill. 3.72). Il s'agit d'un bel exemple d'une conversion d'église dont la réception publique a d'ailleurs été plutôt favorable. Très souvent, le projet naît de la paroisse ou de l'initiative locale et, dans ces conditions, tant les porteurs du projet que les acteurs du patrimoine sont prêts à des compromis pour accommoder le nouvel usage.

Illustration 3.72. Ancienne église Saint-Eugène, Montréal.



Construction en 1954 d'après les plans de Bernard Debatie. Conversion en centre communautaire en 2006 d'après les plans de ABCP Architecture + Urbanisme. Photos : Guillaume St-Jean, 2010.

Ces projets communautaires constituent de belles réussites, appréciées par les nouveaux utilisateurs, qui participent également à maintenir un usage public pour l'église. Ce sont autant de lieux de socialisation qui échappent à la marchandisation de notre société. Évidemment, il apparaît beaucoup plus aisé de convertir une église en salle multifonctionnelle, ou en centre communautaire, usages qui ne commandent pas de transformations majeures de sa figure architecturale, et semblent aller de soi afin de combler l'espace abandonné par le culte. Les quelques réalisations proposant la conversion d'églises en habitations sociales et communautaires à Montréal semblent être maintenant de bonnes solutions pour combler un

⁶⁵¹ Site internet des concepteurs www.abcponline.com.

besoin criant en logements abordables. Il paraît aussi légitime de destiner ces lieux aux personnes âgées, clientèle qui éprouve le plus grand attachement aux églises ; parce qu'elle les a fréquentées assidument, et les fréquente souvent encore⁶⁵².

Somme toute, peu d'églises montréalaises ont été réaménagées à des fins communautaires et culturelles, et elles ont rarement fait l'objet d'une intervention architecturale soulignant leur nouvelle utilisation. On trouve à Montréal de beaux mais trop rares exemples de conversion à des fins culturelles. La conversion de l'Erskine and American United Church, acquise par le Musée des beaux-arts de Montréal en 2008 pour la somme de 4,7 millions de dollars est l'un des plus récents.

Illustration 3.73. Ancienne Erskine & American Presbyterian Church, Pavillon Claire et Marc Bourgie du Musée des beaux-arts de Montréal.



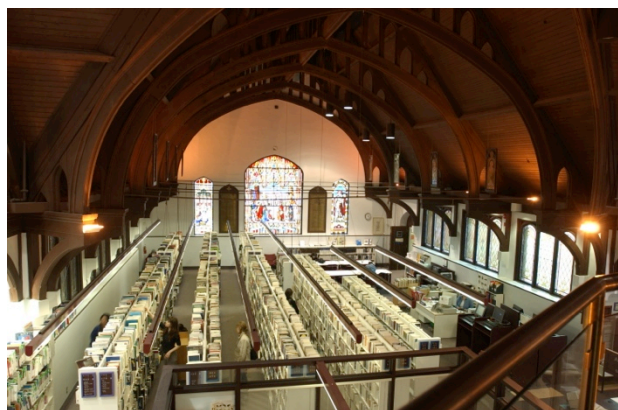
Construction en 1893-1894 d'après les plans d'Alexander Cowper Hutchison. Photo : Marianne Charland, 2012.

Cette ancienne église presbytérienne de style richardsonien, construite en 1893-1894 d'après les plans d'Alexander Cowper Hutchison, a été restaurée et réaménagée en salle de concert, alors qu'on lui a ajouté à l'arrière un nouveau pavillon, consacré à l'art canadien, en remplacement de sa *Sunday School* (Ill. 3.73). Le coût de cette conversion, évalué à cinquante millions de dollars, et les frais récurrents de fonctionnement de ces institutions culturelles ne constituent évidemment pas une solution qui pourrait convenir pour toutes les églises excédentaires de Montréal. Ces conversions demandent souvent des transformations majeures pour accommoder le nouvel usage.

⁶⁵² Bernier, Lyne. 2012. *op.cit.* p. 100.

L'ancienne The Ascension Anglican Church du Plateau Mont-Royal, construite entre 1904 et 1912 d'après les plans de H.C. Stone, a été presque entièrement reconstruite après son acquisition par la Ville de Montréal en 1990, pour y loger la bibliothèque du Mile End (Ill. 3.74 ; voir ill. 2.20).

Illustration 3.74. Intérieur de l'ancienne The Ascension Anglican Church, bibliothèque du Mile-End, Montréal.



Construction en 1904-1911 d'après les plans de H.C. Stone. Convertie en bibliothèque du Mile-End en 1990 d'après les plans d'Albert Paquette. Photo : Luc Noppen, 2005.

En revanche, aucune transformation majeure n'a été nécessaire pour installer la bibliothèque Benny dans l'ancienne chapelle temporaire anglicane Saint Monica dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Cette petite bibliothèque municipale est ouverte depuis 1956. Il s'agit d'un rare exemple d'acquisition d'un lieu de culte par l'administration municipale à Montréal (Ill. 3.75 et 3.76).

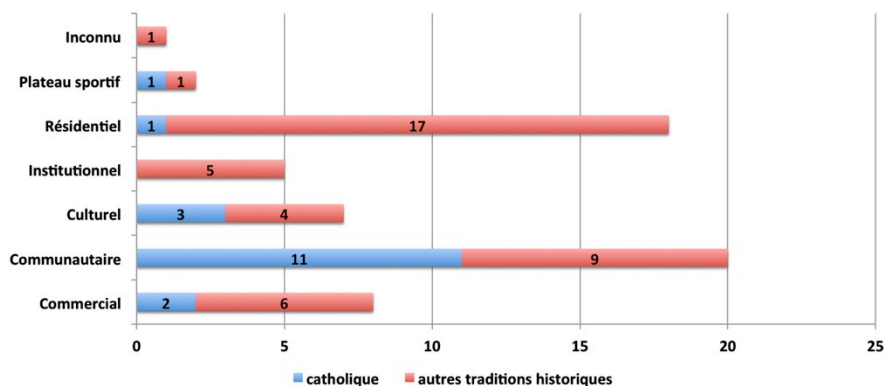
Illustrations 3.75 et 3.76. Ancienne Saint Monica Anglican Church, bibliothèque Benny Farm, Montréal.



Construction en 1949. Convertie en bibliothèque en 1956. Photos : Guillaume St-Jean, 2011.

Les églises de tradition catholique ont été converties majoritairement pour accueillir une fonction communautaire, alors que la plupart des églises des autres traditions sont aujourd'hui dédiées à la fonction résidentielle (Ill. 3.77).

Illustration 3.77. Nouveaux usages des églises converties de Montréal, 2014.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

À Montréal, l'exemple précurseur d'une conversion d'église en immeuble d'habitation en copropriété a été la transformation de la First Presbyterian Church, située dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Construite en 1910, elle est vendue en 1984 pour être transformée en vingt-quatre unités d'habitation. Au moment de sa livraison, cette conversion a été très critiquée, car elle ne faisait que peu de cas de l'église ; deux façades ont été conservées et enveloppent un immeuble d'appartements avec terrasses et paliers. L'organisme Sauvons Montréal⁶⁵³ lui a même décerné son prix « citron » en 1985.

Illustrations 3.78 et 3.79. Ancienne First Presbyterian Church, condos les « Jardins de l'Église », Montréal.



Érigée en 1910. Convertie en immeuble en 24 unités d'habitation en copropriété d'après les plans de l'architecte Uwe Peetz en 1985. Photos : Guillaume St-Jean, 2010.

⁶⁵³ Groupe de défense du patrimoine architectural montréalais, créé en 1973. Deux ans plus tard, Fondation Héritage Montréal est créée afin de soutenir les groupes comme Sauvons Montréal ! Aujourd'hui, Héritage Montréal a supplanté Sauvons Montréal comme principal organisme voué à la défense du patrimoine architectural de Montréal. Nous ignorons si l'organisme Sauvons Montréal existe toujours.

Il a fallu des décennies avant que les logements de ce projet véritablement diffamé acquièrent une réelle plus-value sur le marché immobilier (Ill. 3.78 et 3.79). Malgré cela, un entrepreneur audacieux a transformé plus récemment l'ancienne église anglicane Saint John The Divine⁶⁵⁴ à Verdun (Ill. 3.80 et 3.81) en immeuble d'habitation en copropriété de 18 unités. Ici, plusieurs reventes rapides indiquent sans doute que « vivre en église » ne semble pas combler les attentes ; cela peut dénoter une insatisfaction certaine de la part d'acheteurs désenchantés. Ces transformations radicales relèvent quelquefois de l'exploit, tant au point de vue architectural que financier.

Illustrations 3.80 et 3.81. Ancienne église Saint John the Divine, condos « Espace divin », Montréal.



Construite en 1937-1939 d'après les plans des architectes Ross et MacDonald. Photos : Guillaume St-Jean, 2010.

Si certaines églises modernes sont aisément recyclées, il n'en demeure pas moins que l'implantation de logements provoquent souvent d'importantes altérations à leur figure ecclésiale. Même si l'on envisage l'insertion d'habitations dans une église qui n'aurait qu'un intérêt patrimonial et architectural limité, il s'agira toujours du site d'une église, c'est-à-dire que le bâtiment dispose de droits acquis quant à sa hauteur et son implantation sur un vaste terrain, un parc en fait, ce qui séduit les promoteurs rarement animés par un souci de conservation⁶⁵⁵.

Peu de projets de conversion semblent avoir réussi à régénérer les significations en lien avec la fonction de repère identitaire et d'espace sociocommunautaire traditionnel de l'église. Dans certains cas, il serait plus juste d'affirmer qu'elles ont été recyclées, c'est-à-dire que l'enveloppe architecturale a été traitée en vue de permettre une réutilisation des espaces

⁶⁵⁴ En 1997, la congrégation anglicane a vendu son immeuble à l'église évangélique Faith Christian Center au prix de 250 000 \$. Le nouveau propriétaire a revendu l'église à un entrepreneur en 2006 pour la somme de 450 000 \$. (Source: Bernier, Lyne. 2012. *op.cit.* p. 55-56.)

⁶⁵⁵ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005b. *op.cit.* p. 13.

construits en fonction des sensibilités changeantes de l'époque dans laquelle ce changement vocationnel a été réalisé. Ce traitement ne concerne alors que la matière. Au sens économique, le bâtiment peut bien sûr être adapté à une autre fonction, mais, si l'on veut échapper à cette vision strictement fonctionnaliste, la conversion, qui relève du sens qu'on accorde à ces choses, doit s'effectuer dans l'esprit d'une « reprise » ou, si l'on préfère, en favorisant la réappropriation collective de l'église afin d'assurer sa pérennité⁶⁵⁶. Cette distinction entre recyclage et conversion importe particulièrement puisque cette dernière concerne la compatibilité des fonctions, tant symboliques que fonctionnelles, de l'église et de ce qu'il pourra en advenir. Cette volonté d'investissement de sens enclenche, dès lors, le besoin de protéger, non pas en attribuant un statut de protection juridique, mais bien en assurant un renouvellement vocationnel, en respect de la figure ecclésiale et symbolique du bâtiment-église inscrit dans un milieu cohérent et structurant⁶⁵⁷.

Très peu d'églises montréalaises ont été acquises par la municipalité, contrairement aux autres régions du Québec où les collectivités locales sont souvent les seuls acheteurs en mesure de reprendre l'église étant donné un marché immobilier peu actif, mais surtout à cause de la forte charge symbolique associée à ces lieux et par l'affection patrimoniale dont elles jouissent dans leurs communautés respectives. À Montréal, le secteur public ne représente que 4 % des nouveaux acquéreurs d'églises catholiques et de lieux de culte des autres traditions historiques. Dans la métropole, la Commission scolaire de Montréal a été la première à acquérir quelques sites d'églises catholiques vouées à la démolition pour y ériger écoles et polyvalentes⁶⁵⁸. Puis, d'autres sites ont été réaménagés en parcs publics par l'administration municipale, une fois libérés du bâtiment⁶⁵⁹.

À Montréal, les traditions historiques autres que catholiques ont vendu 20 % des lieux de culte excédentaires au secteur privé et 11 % à des organismes sans but lucratif. En

⁶⁵⁶ Au sens de Paul Ricoeur. Voir Ricoeur, Paul. 1955 [2001]. *Histoire et vérité*. Paris : Seuil. 272 p., cité par Noppen, Luc. 2006. *op.cit.* p. 280 ; Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005b. « La conversion des églises au Québec : un siècle d'expérience(s) ». *ARQ-Architecture-Québec*, no 131. p. 7.

⁶⁵⁷ Bernier, Lyne. 2012. *op.cit.*

⁶⁵⁸ La polyvalente Saint-Henri a été construite en lieu et place de l'église de Saint-Henri-des-Tanneries après sa démolition en 1968. La commission scolaire a déboursé 700 000 \$ pour le site. Même scénario à l'église Saint-Georges du Plateau Mont-Royal. La Commission des écoles catholiques de Montréal (aujourd'hui renommée Commission scolaire de Montréal) a déboursé la somme de 500 000 \$ pour le site afin d'y construire l'école Lambert-Closse.

⁶⁵⁹ Un parc a été aménagé en lieu et place de l'ancienne église irlandaise anglophone Saint Ann dans le quartier Griffintown. Les pierres formant l'empreinte de l'église au sol ont été préservées et des panneaux d'interprétation ont été placés sur le site. En 1972, la Ville de Montréal a déboursé 185 000 \$ pour acquérir le site de l'ancienne église Saint Aloysius, dans Hochelaga, incendiée la même année. Un parc municipal y a été aménagé. Finalement, l'emplacement occupé jusqu'aux années 1970 par le soubassement de l'église anglophone Saint Dominic du Plateau Mont-Royal a été réaménagé en jardin communautaire.

comparaison, seulement 7 % des églises catholiques ont été acquises par des acheteurs du secteur privé, et près du quart l'ont été par des organismes sans but lucratif. En 2008, l'ancien sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude des pères dominicains, situé rue Saint-Denis, dans le Plateau Mont-Royal, a été acquis pour la somme 1 325 000 \$, et réaménagé en spa urbain. L'église avait été acquise en 1954 par les religieux de la paroisse anglophone Saint Agnes, après sa suppression. Il s'agit — à part les quelques cas présentés précédemment — d'un rare exemple d'une église catholique vendue à des fins privées à Montréal (Ill. 3.82).

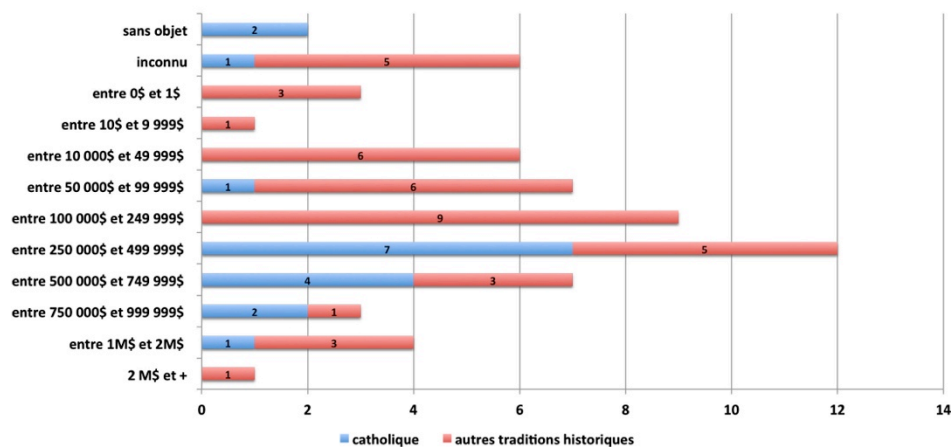
Illustration 3.82. Spa le Saint-Jude, Montréal.



Ancienne église Saint Agnes, puis église du sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude. Montréal. Construction en 1905 d'après les plans d'Alphonse Piché. Photo extérieure : Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), 2003. Source des photos intérieures : Site internet Le Saint-Jude, Espace tonus. <http://lesaintjude.ca>.

Les prix de vente des églises catholiques qui ont été converties se situent généralement entre 250 000 \$ et 500 000 \$, alors que les lieux de culte convertis des autres traditions historiques ont été vendus à des prix très variés (Ill. 3.83).

Illustration 3.83. Intervalle des prix de vente des églises converties à Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Évidemment, dans plusieurs cas, la destination finale de l'église et la catégorie d'acheteurs a déterminé le prix de vente. Les vendeurs privilégiant le maintien de la vocation communautaire du bâtiment sont plus enclins à céder leur immeuble à un prix avantageux.

Si les églises ont longtemps semblé éternelles, rien de tel n'advient avec les usages de celles qui ont été converties. Il faut donc imaginer qu'après avoir été un centre de soins, une église sera une bibliothèque, un amphithéâtre, une salle de spectacle ou autre chose. Comment alors s'assurer du maintien des caractères essentiels d'une église pour que sa valeur patrimoniale survive ? Comme le souligne Luc Noppen, « l'analyse des conversions démontre que toutes les fonctions nouvelles imposées aux églises désaffectées n'ont pas épousé avec un bonheur égal la figure ecclésiale⁶⁶⁰ ». Certaines de ces conversions peuvent faire craindre pour la survie même du bâtiment, quand sa nouvelle fonction sera obsolète, n'assumant plus sa « mise en patrimoine », encore moins la transmission de sens engendrée par sa valeur d'urbanité.

À Montréal, 53 % des églises et des bâtiments à caractère religieux sont toujours détenus par leurs propriétaires d'origine et demeurent dédiés à leur fonction initiale. Les catholiques possèdent encore près de 70 % de leurs églises ouvertes à la célébration du culte, comparativement à 53 % pour les autres traditions historiques. Toutefois, les immeubles encore détenus par les congrégations religieuses ne représentent que 35 % des 221 immeubles répertoriés, alors que près de 40 % d'entre eux ont été repris par l'État. Moins de 20 % de tous les lieux de culte et bâtiments à caractère religieux de Montréal ont été convertis, alors que près de 30 % de ceux qui ont fait l'objet d'une transaction immobilière poursuivent leur vocation initiale et demeurent des lieux de culte (3.17 à l'annexe I).

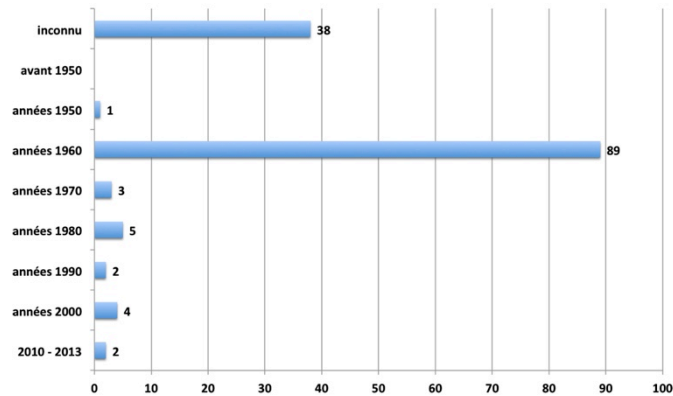
Conversion des bâtiments à caractère religieux

La reprise par l'État des services autrefois dispensés par les congrégations religieuses a évidemment mené à la conversion de certains immeubles, mais ces derniers ont en partie conservés leur fonction d'origine après le transfert de propriété. Cependant, nous avons recensé cinquante-six bâtiments à caractères religieux qui ont fait l'objet d'une transaction immobilière menant à un changement d'usage.

⁶⁶⁰ Noppen, Luc. 2006. *op.cit.* p. 279.

La laïcisation des immeubles scolaires et hospitaliers survient vers la fin des années 1950 et au début des années 1960, quand les religieux quittent leurs couvents et hospices, lieux de mission devenus lieux de travail (Ill. 3.84).

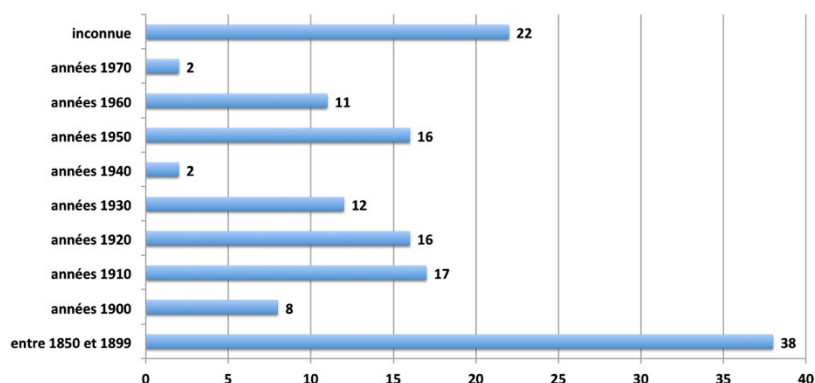
Illustration 3.84. Chronologie des ventes des bâtiments à caractère religieux de Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

Outre l'ouverture de multiples résidences provoquée par ces déménagements, plusieurs couvents ont été délaissés plus ou moins progressivement par une clientèle de moins en moins nombreuse, mais aussi en raison de la décroissance du nombre de religieux. L'attractivité du nouveau système public et la dénatalité ont mené à de nombreuses fermetures dans les premières années de la décennie 1970, qui connurent en outre une professionnalisation accrue de l'enseignement. Mais, au cours des années 1990, la réduction des effectifs religieux s'est particulièrement fait sentir, alors que les derniers quittaient leurs missions. Cette laïcisation a souvent effacé jusqu'à la trace des communautés fondatrices après leur départ⁶⁶¹.

Illustration 3.85. Époque de construction des bâtiments à caractère religieux vendus et convertis à Montréal.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

⁶⁶¹ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2009. « Les couvents du Québec : renaissance ». *ARQ Architecture Québec*. No. 148. p. 8.

Les plus anciens bâtiments ont permis aux organismes publics, qui en sont généralement les repreneurs, de faire leurs premières expériences en matière de conversion (Ill. 3.85). En conséquence trente-huit bâtiments érigés au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle ont changé de propriétaire. Comme dans le cas des églises catholiques et des lieux de culte de diverses traditions religieuses, il semble que l'aliénation des bâtiments à caractère religieux est proportionnelle au volume des bâtiments construits au cours de chaque période du corpus.

Certains bâtiments ont été convertis à des fins culturelles ; d'autres ont plutôt été aménagés à des fins résidentielles. Par exemple, l'ancien pensionnat Saint-Basile des sœurs de Sainte-Croix a été acquis par la Ville de Montréal en 1981. L'administration municipale a décidé d'y loger la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal au rez-de-chaussée, alors que les étages ont été convertis en logements sociaux⁶⁶² (Ill. 3.86 et 3.87).

Illustrations 3.86 et 3.87. Ancien pensionnat Saint-Basile des sœurs de Sainte-Croix, Maison de la culture et bibliothèque du Plateau Mont-Royal, Montréal.



Construction initiale en 1895-1896 d'après les plans de Jean-Baptiste Resther. Conversion par Laurent Calame, architecte.
Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

Ces grands bâtiments ont tôt été vus comme des structures à recycler, comme l'ont été les premiers bâtiments industriels abandonnés. Il était alors usuel que d'anciens couvents devinssent des coopératives d'habitation, parce que leur conversion était moins coûteuse que la construction de nouveaux bâtiments ; à Montréal, quelques entrepreneurs audacieux ont même transformé ces grandes maisons, autrefois multifonctionnelles, en copropriétés de prestige (Ill. 3.88). L'ancien hospice Auclair des sœurs de la Providence, qui jouxte l'église Saint-Jean-Baptiste de la rue Rachel, a ainsi fait l'objet d'une opération architecturale d'envergure en 1996-1997 pour loger soixante-deux appartements haut de gamme. La société

⁶⁶² *Ibid.*, p. 30.

Rachel-Julien⁶⁶³, promotrice du projet, a d'ailleurs remporté quelques prix⁶⁶⁴ pour cette conversion qui demeure une référence de qualité. Cet immeuble austère de pierre grise, construit en 1894 par Casimir Saint-Jean, qui a aussi dressé les plans de l'église voisine, a été pris en charge par la Corporation d'hébergement du Québec à la fin des années 1970, puis désaffecté au milieu des années 1980 ; il est demeuré sans usage durant une dizaine d'années.

Illustration 3.88. Ancien hospice Auclair des sœurs de la Providence, Montréal.



Construction initiale en 1894-1896 d'après les plans de Casimir St-Jean. Conversion en 62 unités d'habitation de prestige en 1996-1997 d'après les plans de Pierre Joly, architecte et CIMA+ ingénieurs. Photo : Guillaume St-Jean, 2009.

La transformation de l'ancien hospice s'est avérée une opération complexe, imposant des reprises en sous-œuvre pour y aménager le stationnement, l'immeuble occupant tout le site. De même, le corridor du rez-de-chaussée, où se trouvait la chapelle, a demandé une recomposition complète. Cette conversion est survenue peu après l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, alors que la conscience patrimoniale était déjà bien établie dans le quartier du Plateau Mont-Royal. L'architecte chargé du projet a donc dû composer avec un environnement dominé par l'église, assujéti à un contrôle architectural sévère. Une quinzaine d'années après sa réalisation, cette intervention est considérée comme initiatrice d'une nouvelle tendance : celle de convertir les immeubles conventuels en résidences luxueuses⁶⁶⁵.

⁶⁶³ Il s'agit du même promoteur qui a converti l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix en copropriété en 2003.

⁶⁶⁴ Le prix Émérite 1997 pour le projet domiciliaire de l'année et le prix Domus 1997 pour la conversion/rénovation de l'année. (Source: Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2009. *op.cit.* p. 28.)

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 28 et 29.

Au cours des années 1970, les désaffectations ont systématiquement prélué à des réaffectations, avec fortune critique de l'architecture de recyclage⁶⁶⁶. Ainsi, au Québec et à Montréal, plusieurs de ces grands ensembles ont été investis par des fonctions d'enseignement collégial et universitaire, mais la mise aux normes et l'adaptation aux besoins institutionnels ont exigé des investissements considérables et, souvent, des bâtiments supplémentaires ont été ajoutés aux sites. Par exemple, le monastère des pères de Sainte-Croix du boulevard Gouin, dans le quartier Sainte-Geneviève, a été un centre de désintoxication, puis il est devenu le Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) Gérard-Godin en 1999 pour desservir la population francophone de l'ouest de l'île. Un nouveau bâtiment moderne abritant un gymnase, une salle de concert et des salles de classe a été rattaché à l'immeuble ancien. La chapelle, située dans le bâtiment d'origine, a été convertie en bibliothèque (Ill. 3.89 et 3.90).

Illustrations 3.89 et 3.90. Ancien monastère des pères de Sainte-Croix, Cégep Gérard-Godin, Montréal.



Construction initiale en 1932-1933 d'après les plans de Lucien Parent. Cégep Gérard-Godin. Nouveau bâtiment (gymnase, salle de concert et salle de classe) construit en 1999 par Saucier + Perrotte Architectes, Desnoyers Mercure & Associés. Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

La simple laïcisation de l'administration des hôpitaux ou des écoles a induit de multiples métamorphoses, qui ont mené au sacrifice de plusieurs chapelles. Ainsi, celle de l'ancienne institution des sourdes-muettes des sœurs de la Charité de Montréal, rue Saint-Denis, aujourd'hui Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, n'a pas encore trouvé d'usage à sa hauteur. Jusqu'en 2009, quelques messes destinées à une clientèle présentant une déficience auditive y étaient encore célébrées, mais les tribunes et le jubé sont utilisés comme espaces d'entreposage par le propriétaire (Ill. 3.91 et 3.92).

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 9.

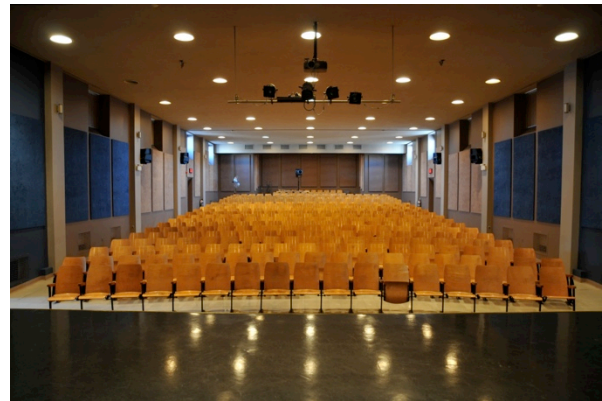
Illustrations 3.91 et 3.92. Ancien Institut des sourdes et muettes des sœurs de la Charité de Montréal, Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-Centre.



Construction initiale en 1881 d'après les plans du père Joseph Michaud et Benjamin Lamontagne. Photos : Guillaume St-Jean, 2008 et 2009.

Le centre jeunesse Mont Saint-Antoine, ancienne école de réforme des frères de la Charité, située dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, a conservé sa vocation initiale, alors que le volume de sa chapelle a été subdivisé en deux étages et partiellement converti en salle de spectacle en 1965 (Ill. 3.93 et 3.94).

Illustrations 3.93 et 3.94. Ancienne école de réforme du Mont Saint-Antoine des frères de la Charité, Centre Jeunesse du Mont Saint-Antoine, Montréal.

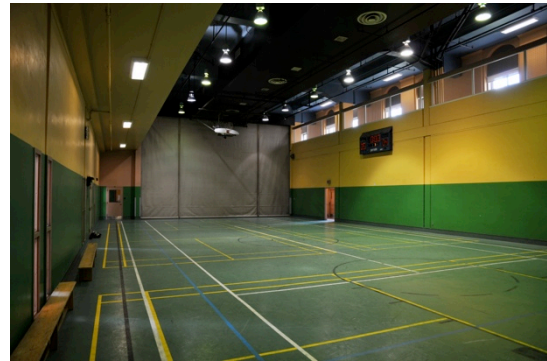


Construction en 1931-1932 d'après les plans de J.-Omer Marchand. Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

La chapelle de l'ancien hospice Saint-Jean-de-Dieu des sœurs de la Providence, aujourd'hui le centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine, a été transformée en gymnase dès 1979 (Ill. 3.94 et 3.95).

Dans tous les cas, les nombreux projets de conversion, qui sont souvent de simples recyclages de l'enveloppe du bâtiment, se heurteront toujours à cet objet complexe qu'est la chapelle. De surcroît, peu de réaménagements évoqueront les occupants originaux des lieux et leurs missions.

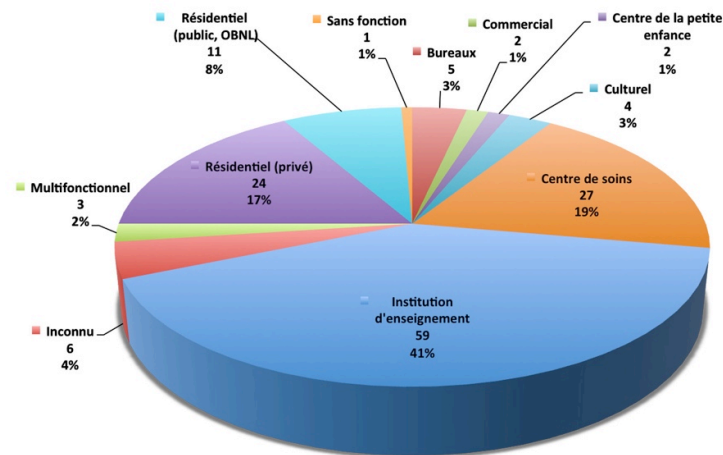
Illustrations 3.95 et 3.96. Ancien hospice Saint-Jean-de-Dieu des sœurs de la Providence, Centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine, Montréal.



Construction initiale en 1873 d'après les plans de Benjamin Lamontagne. Chapelle convertie en gymnase par Jodoin, Lamarre, Pratte & Associés, 1979. Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

Parmi les autres immeubles à caractère religieux qui ont été vendus, puis convertis, la plupart ont conservé leur fonction d'origine, c'est-à-dire que 41 % demeurent une institution d'enseignement et près de 20 % maintiennent leurs fonctions liées aux soins de santé et aux services sociaux (Ill. 3.97).

Illustration 3.97. Nouveaux usages des bâtiments à caractère religieux de Montréal, 2014.



Compilation : Lyne Bernier, 2014.

À Montréal, autour de la chapelle, caractéristique principale de l'immense majorité des séminaires et des couvents, les plus anciens immeubles se déploient en plusieurs ailes qui encadrent divers jardins. Aujourd'hui, ces dispositions architecturales suscitent la convoitise des promoteurs immobiliers ; vingt-quatre de ces bâtiments sont occupés par de luxueux appartements. Mais, depuis les premières reprises d'immeubles à caractère religieux par l'État, et la vente des propriétés par les congrégations religieuses, la question de la pérennité des chapelles et des cimetières qu'ils recouvrent parfois, demeure entière. Jusqu'ici, il émerge peu

de solutions respectueuses de leur figure symbolique et mémorielle, qui seraient garantes de leur avenir. Évidemment, plusieurs ont été converties au fil du temps, mais elles n'épousent pas toutes leur nouvelle fonction avec bonheur.

La conversion de la chapelle du Bon-Pasteur et celle du collège Brébeuf à Montréal restent même des cas d'exception. La première, connue sous le nom de Chapelle historique du Bon-Pasteur, a été aménagée en salle de concert de 150 places après que les religieuses du Bon-Pasteur-d'Angers eurent cédé leur maison mère à la Société d'Habitation du Québec, en 1979. Ouverte au public, elle a rapidement acquis une renommée nationale en raison de sa programmation musicale de premier plan (Ill. 3.98 et 3.99).

Illustrations 3.98 et 3.99. Ancien monastère provincial du Bon-Pasteur, Chapelle historique du Bon-Pasteur, Montréal.



Construction de la chapelle en 1898 par Victor Bourgeau.
Photos : Guillaume St-Jean, 2009.



La deuxième a été convertie en bibliothèque théologique des jésuites et en salle polyvalente en 2004 (Ill. 3.100 et 3.101).

Et qu'advient-il de la chapelle classée de l'Invention de la Sainte-Croix, de l'ancienne maison mère des sœurs de la Charité, après l'acquisition de la propriété par l'Université Concordia en 2008 ? Son nouveau propriétaire souhaite y aménager sa faculté des arts, durant

le retrait progressif de la communauté, la maison a été en partie habitée par des étudiants⁶⁶⁷ (Ill. 3.102 et 3.103 ; voir ill. 1.32).

Illustrations 3.100 et 3.101. Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.



Construction en 1927-1928 d'après les plans de Dalbé Viaux, Alphonse Venne et Alphonse Piché. Conversion de la chapelle en 2003-2004 par Beaupré et Michaud/Dupuis LeTourneaux, architectes. Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

Illustrations 3.102 et 3.103. Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix et cimetière *Ad Sanctos* de l'ancienne maison mère des sœurs de la Charité, Université Concordia, Montréal.



Construction initiale en 1871 par Victor Bourgeau. Université Concordia. Photos : Guillaume St-Jean, 2009.

Peu de projets de conversion ont été initiés par la congrégation propriétaire, mais, dès 1960, les religieuses de Notre-Dame de Montréal ont décidé de mettre en valeur la maison Saint-Gabriel comme lieu de mémoire de leur action éducative. Classée monument historique en 1965, la propriété est devenue un musée qui mise sur une interprétation thématique axée sur la vie en Nouvelle-France, mais interprétée à la lumière des sensibilités contemporaines. Son action est guidée par le fait que le site soit le seul qui puisse encore témoigner de l'activité

⁶⁶⁷ Très récemment, en août 2014, l'Université Concordia a inauguré une nouvelle salle de lecture dans la chapelle de l'ancienne maison mère, renommée « Pavillon des Sœurs-Grises ». (Source: Marsan, Jean-Claude. 2014. « S'inspirer du modèle anglo-saxon ». *Le Devoir*. Édition du 29 août 2014.)

rurale sur l'île de Montréal. Ce renouveau a valu à la maison Saint-Gabriel d'être désignée lieu historique national du Canada en 2007 (voir ill. 1.128 ; Ill. 3.104).

Illustration 3.104. Intérieur de la Maison Saint-Gabriel de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.



Photo : Guillaume St-Jean, 2008.

Les immeubles patrimoniaux à caractère religieux ont été au cœur de plusieurs luttes patrimoniales au cours des années 1970. Les revendications ont repris ces dernières années concernant l'avenir de quelques-uns des sites les plus prestigieux. L'avenir du couvent des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, construit sur le flanc du mont Royal en 1923-1925, a soulevé les passions et bénéficié d'une large couverture médiatique⁶⁶⁸. Le monument hexagonal en brique de sept étages a été acquis par l'Université de Montréal en 2005 (voir ill. 2.33). Les religieuses lui ont cédé l'immeuble pour la somme de 16 M \$, convaincue par l'intention affichée d'y poursuivre une fonction éducative. Après avoir entrepris des travaux de rénovation, l'Université change de cap et opte pour la construction d'un nouveau campus sur le site de la gare de triage d'Outremont, au lieu de prendre de l'expansion dans les grands monuments abandonnés du mont Royal. Trois ans après l'avoir acquis, elle le revend pour 28 M\$ au Groupe Catania⁶⁶⁹, qui veut transformer l'ancien couvent en immeuble haut de gamme de 135 unités d'habitation en copropriété. Les élus montréalais approuvent le changement de zonage en 2010, malgré l'opposition de groupes de citoyens. Le promoteur, qui n'est pas indemne de scandales immobiliers, renonce à acquérir l'immeuble, peu après

⁶⁶⁸ Entre 2010 et 2013, les médias montréalais ont publié plus de quatre-vingt articles sur le sujet.

⁶⁶⁹ Promoteur controversé de Montréal, il est accusé de collusion et de corruption après avoir été impliqué dans plusieurs scandales immobiliers.

pourtant que le Rassemblement pour la sauvegarde du Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal, eut été débouté par la Cour supérieure, en mars 2012, confirmant la légalité du changement de zonage⁶⁷⁰. En l'absence d'un acquéreur, l'immeuble est toujours la propriété de l'Université, mais aucun projet n'a encore vu le jour.

Plusieurs autres immeubles patrimoniaux à caractère religieux se partagent l'avenir incertain de l'ancien couvent des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie et seront mis en vente dans un proche avenir dans la métropole du Québec. Leur redéploiement probable vers de nouveaux usages jugés peu compatibles eu égard à leur longue histoire et à leur mission originelle, ne permettent pas de conclure que ce patrimoine pourra être réapproprié comme lieu de mémoire par la collectivité. Avec la construction de deux nouveaux centres hospitaliers universitaires (Université de Montréal et Université McGill), la grande question patrimoniale de l'heure est l'avenir de quatre hôpitaux montréalais, dont deux qui ceinturent le mont Royal : l'Hôtel-Dieu, le Royal Victoria, l'hôpital Notre-Dame situé face au parc Lafontaine, ainsi que l'hôpital de Montréal pour enfants, localisé au centre-ville.

Par ailleurs, parmi les grands propriétaires de Montréal, les sulpiciens détiennent encore aujourd'hui, après plus de 350 ans de présence en sol montréalais, de vastes superficies de terrain au centre-ville. En fait, ils occupent, conjointement avec le Collège de Montréal, la deuxième plus grande propriété, après celle détenue par l'Université McGill. Les institutions religieuses occupent encore près de 6 % de la superficie du périmètre compris entre l'avenue Atwater à l'ouest et la rue Saint-Hubert à l'est, entre les rues Notre-Dame au sud et Sherbrooke au nord. Parmi elles, l'Église catholique romaine possède 85 % des unités d'évaluation⁶⁷¹ classées dans la catégorie d'usage église, synagogue, temple, couvent, monastère et presbytère.

3.4 Rémanence de l'héritage culturel à caractère religieux

Il est possible d'affirmer que les églises catholiques de Montréal ont depuis longtemps été synonymes du « vivre-ensemble ». Construites au centre du quartier, témoin de l'urbanisation de la métropole, elles possèdent une forte charge symbolique. Au même titre que la basilique Notre-Dame est un monument montréalais, les églises font partie intégrante des espaces

⁶⁷⁰ Benessaïeh, Karim. 2014. « Ancien couvent sur le mont Royal : la Cour suprême clôt le dossier ». *La Presse*, édition du 13 mars 2014.

⁶⁷¹ Bernier, Lyne. 2011. *op.cit.* p. 186 et 187.

identitaires des quartiers de la métropole ; elles sont évidemment perçues comme des hauts lieux de l'investissement collectif, en plus d'être le point focal de la structuration du territoire.

À Montréal, hormis un petit nombre de cas exemplaires, peu d'églises converties ont réussi à régénérer leur signification en regard de leur fonction identitaire et en tant qu'espace sociocommunautaire traditionnel. Quelques exemples illustrent bien la réussite relative d'un recyclage de la matière qui a permis de garantir la présence du bâtiment, tout en assurant la valorisation économique de leur site. D'autres soulignent cependant l'échec mémoriel induit par leur conversion ; la signification première du bâtiment-église n'a pas été en mesure de survivre à son nouvel usage. La figure ecclésiale bien affirmée des églises, les espaces symboliques qu'elles recèlent et, surtout, le poids culturel de ces monuments ne permettent pas de simplement les recycler. Une conversion plus respectueuse des qualités formelles et symboliques des lieux s'impose, si l'on veut assurer la pérennité du bâtiment et de son site en tant que patrimoine, eu égard à leur rôle historique déterminant dans la structuration du territoire.

Comme l'ont souligné Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « à la base de la localisation et de l'édification d'une église se trouve ainsi une dynamique urbaine destinée à favoriser la collectivité — pas l'Église »⁶⁷². Il apparaît donc tout à fait légitime que la reprise des églises devienne une préoccupation des autorités municipales et se réalise en collaboration avec les organismes du milieu afin de favoriser les projets qui permettraient la réutilisation de la propriété par la collectivité. On ne peut nier l'importance que l'Église a exercée sur les sociétés québécoise et montréalaise ; en conséquence, l'édifice « église » en tant que patrimoine, et partant sa conservation, devient d'intérêt collectif, bien qu'il soit d'ordre privé. Le rapport à la spiritualité s'est complètement transformé, mais l'empreinte de cet héritage est indéniable dans le paysage urbain. La sauvegarde et la pérennisation des églises ne pourront se réaliser que dans la mesure où l'attachement dont elles jouissent émane de son milieu d'accueil. Dès ce moment-là, ce patrimoine permettra à la collectivité de se projeter dans l'avenir, non plus par la célébration publique du culte, mais par des activités communautaires redéfinies de manière à ancrer les représentations identitaires au niveau local, en réponse à l'homogénéisation et à la mondialisation, qui menacent les particularités et les modes de vie locaux. Cet héritage doit donc être repris et adapté aux besoins de la société contemporaine

⁶⁷² Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 67.

pour créer un patrimoine qui pourra à son tour devenir un héritage pour les générations futures.

En regard de leur nombre, les éléments constitutifs de la figure architecturale des églises de Montréal possèdent un bon potentiel de rémanence, particulièrement celles qui ont été érigées jusqu'aux années 1930. Parce que leurs représentations patrimoniales ont forgé l'identité montréalaise, il semble évident que les divers éléments porteurs du contenu sémantique de la figure typique de l'église « montréalaise » et l'articulation spatiale de son ensemble institutionnel doivent être préservés. Mais, après la disparition de la fonction culturelle, il ne peut y avoir un effet de rémanence, c'est-à-dire une persistance de la perception d'un bâtiment comme étant une église, que s'il subsiste des indices clairs inscrits dans le paysage et une association de sa figure au fait religieux. Pour cela, tant la figure architecturale de l'église que l'apport urbanistique de son noyau institutionnel doivent être mis en valeur et transmis pour que leur potentiel d'identification, ou de représentation, permette d'en constituer un patrimoine doublé d'un lieu de mémoire.

Évidemment, les éléments constitutifs de la figure ecclésiale, culturellement connotés parce qu'associés au fait religieux, ceux qui fondent la typologie architecturale « église », ont une portée générique à travers l'Occident chrétien. Pour définir une église, étant donné les multiples usages que l'on peut faire de son enveloppe architecturale, Luc Noppen a divisé en trois groupes les qualités qui définissent sa forme essentielle : une présence, un édifice avec des attributs distinctifs et un espace intérieur particulier. Ainsi, l'église se distingue dans le paysage construit par sa présence, qui est d'abord générée par son clocher, souvent prolongé d'une flèche élancée, qui marque le territoire et constitue un point de repère important. Par son volume lisible et sa frontalité bien affirmée, l'église est un monument qui domine son environnement auquel participe également son aménagement pittoresque ou la mise en scène de son parvis. Ses attributs distinctifs, pour ne nommer que les plus visibles, sont constitués par son plan, ses fenêtres hautes, la qualité de ses matériaux et par la mise en œuvre de son ornementation. Finalement, l'espace symbolique intérieur de l'église est hiérarchisé et théâtralisé par la nef et le chœur. Ensemble, ces éléments permettent de lire l'église qui se découpe et se distingue dans le paysage construit. Comme le souligne Luc Noppen, ils fondent « sa spécificité, décodée comme une distinction qui permet au riverain ou au visiteur

de se forger des représentations spatialisées, essentielles à l'ancrage identitaire qui amène une appropriation patrimoniale⁶⁷³».

Par voie de conséquence, les églises catholiques montréalaises — particulièrement celles érigées jusqu'aux années 1930 — possèdent des attributs typiques qui ont certes réutilisé les éléments habituels du type occidental, mais dans une figure plus évocatrice des usages locaux. Elles participent ainsi à la définition d'une identité locale. Cette figure tient surtout, poursuit Luc Noppen, à une « matérialité fortement contextualisée » que l'on observe notamment dans quelques caractères communs : ouvert sur l'espace public, le bâtiment est indépendant et n'a aucune mitoyenneté ; il possède un ou des clochers en tôle brillante ou en cuivre ; un chœur très orné ; des bancs fixes distribués dans des allées géométriques ; une sacristie dans l'axe du chœur ; une tribune arrière occupée par l'orgue ; un soubassement historiquement utilisé par des fonctions communautaires ; un vaste et imposant presbytère ; son encadrement par une école et/ou un couvent ; et enfin l'omniprésence de l'église dans le paysage étant donné la catholicité qui a régné pendant longtemps sur le Québec⁶⁷⁴.

Ces constatations renvoient à la conviction de Jocelyn Létourneau, pour qui « le Québec a évolué dans la mouvance des sociétés occidentales en inventant ses propres manières de pratiquer cette occidentalité, soit sur le mode d'une canadianité ou d'une québécoité », et nous ajouterions, d'une montréalité, « dont il faut reconnaître l'originalité ». « C'est d'ailleurs dans cette manière originale de vivre l'occidentalité que se découvre l'identité québécoise », mais aussi montréalaise, « lesquelles se sont exprimées dans des aménagements linguistiques, institutionnels, et culturels » et nous ajouterions religieux, « qui différencient cette société — non dans son fond, mais dans ses formes — des autres sociétés qui composent la mosaïque occidentale »⁶⁷⁵.

Les églises de Montréal forment donc un palimpseste qui emprunte aux divers temps de l'histoire. Du Montréal victorien jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'architecture des églises catholiques a clairement affirmé son appartenance à la francité, en opposition à l'architecture des églises des traditions protestantes et anglicanes. Plus tard, celles de la Révolution tranquille, au lendemain du concile Vatican II, consacreront plutôt une esthétique architecturale qui valorise l'exemplarité formelle et l'abolition des références au plan

⁶⁷³ Noppen, Luc. 2006. *op.cit.* p. 285.

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 291 et 292.

⁶⁷⁵ Létourneau, Jocelyn. 2010. *Le Québec entre son passé et ses passages*. Montréal : Fides. p. 65.

borroméen des églises. Lorsqu'elles sont ou seront abandonnées par le culte, elles deviendront des monuments modernes ; leur conversion risque alors de les condamner à une certaine amnésie patrimoniale⁶⁷⁶.

Bien que l'image de l'église « montréaliste » soit suffisamment affirmée lorsqu'on aborde l'effet d'ensemble, chacune d'entre elles revendique sa personnalité dès qu'on l'interpelle comme lieu de mémoire, comme témoin de l'histoire d'un quartier et lieu d'ancrage de l'héritage spirituel et culturel de l'Église, vécu par une communauté particulière. Ainsi, les objets, les œuvres, les rites et jusqu'au choix du vocable s'expliquent par un fait religieux très localement ancré. C'est donc en vertu de leurs assises locales que les églises constituent un patrimoine de proximité⁶⁷⁷.

Évidemment, toutes les églises de Montréal ne pourront être gardées intactes. L'effet de rémanence est produit par le nombre, et non pas forgé par une seule, qui pourrait, dans l'imaginaire collectif, suppléer aux défauts observés sur un ou plusieurs exemplaires⁶⁷⁸. Cependant, il importe de conserver suffisamment d'éléments constitutifs de sa figure ecclésiale pour que l'église survive et puisse être interprétée. Elle doit redevenir ce qu'elle a toujours été dans son voisinage, c'est-à-dire un événement architectural et un lieu communautaire, afin qu'elle retrouve une valeur d'usage en tant que patrimoine de proximité, en plus de donner un souffle nouveau à l'économie sociale. De la sorte, la reprise des églises peut devenir un chantier culturel, social et économique, tout en renforçant les identités locales⁶⁷⁹. Mais pour que cela advienne, les communautés et l'administration locale doivent se sentir concernées par le sort des églises. D'autant plus, quoiqu'en pensent les autorités diocésaines, que la désaffection du culte et le manque de ressources continueront d'entraîner inévitablement un délaissement massif des actifs immobiliers à caractère religieux. La tendance est claire et rien ne permet de croire qu'elle fléchira.

À l'inverse, les représentations patrimoniales forgées par les églises protestantes et anglicanes ne semblent pas être de même nature. Dans ces cas, l'attachement des fidèles semble plus grand pour les objets que pour les bâtiments eux-mêmes. Ainsi, plusieurs églises protestantes ou anglicanes, et même des synagogues, ont été converties depuis longtemps sans qu'on y

⁶⁷⁶ Noppen, Luc. 2005. *op.cit.* p. 287.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 292.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 286.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 300.

prête vraiment attention. Pour reprendre les mots de Luc Noppen, « la représentation mythique des églises catholiques est aussi devenue un " invariant historique " qui fonde la suprématie de cet héritage, sur tous les autres héritages, dans le paysage construit du Québec. Que l'église soit ancienne, moderne, petite ou grande, elle spatialise le mythe sur tout le territoire ». À Montréal, le mythe de l'église « montréaliste » ne s'est pas encore constitué, mais d'autres représentations coexistent sous forme d'un mythe à contenu patrimonial de type ecclésial. Ainsi, ce paysage patrimonial de Montréal est un révélateur identitaire de la métropole multiculturelle. Dans les circonstances, afin de garantir la préservation de leur effet d'ensemble, les projets de conversion des églises de Montréal doivent être encadrés par des critères d'intervention destinés à assurer la pérennité de la figure ecclésiale. Dès lors, cette dernière peut se lire comme un patrimoine urbain, qui au-delà de la logique du monument historique, se positionne en faveur de la rue, du quartier, du cadre de vie. L'une et l'autre font corps pour constituer un facteur de sens, inscrit dans le devenir de la ville, comme condition du maintien de sa spécificité et de ses espaces identitaires. Cela implique cependant que la gestion du patrimoine soit intégrée de façon dynamique à une planification fonctionnelle à laquelle s'ajoute une dimension sémantique, composante de la qualité de vie.

Conclusion

À partir des années 1970, à Montréal, les nombreuses luttes citoyennes qui secouèrent les conceptions patrimoniales concernaient d'abord le centre-ville victorien et visaient spécifiquement le patrimoine de l'élite anglophone. Il a fallu attendre la deuxième moitié des années 1980, avec l'évolution des représentations patrimoniales, pour que les églises catholiques puissent à leur tour être revendiquées à titre de patrimoine de proximité.

La mise en contexte des actions menées par les propriétaires d'églises et le gouvernement québécois démontre sans doute que, jusqu'ici, les solutions envisagées, sans compter les sommes publiques importantes engagées à la restauration du patrimoine religieux, n'ont que très peu participé à consolider la présence urbaine de l'église dans sa communauté d'attache. Cela aurait nécessité l'invention d'un nouvel usage qui respectât l'histoire et la symbolique du lieu, or, jusqu'à récemment, les acteurs concernés ont surtout cherché à assurer, vaille que vaille, la fonction première du bâtiment, c'est-à-dire le culte. Bien que dans la métropole la plupart des églises paroissiales soient considérées, à juste titre, comme un patrimoine de proximité, les autorités locales ont été quasi absentes de la démarche entreprise depuis près de

vingt ans pour tenter de trouver une solution à la reprise des églises. Évidemment, le contexte multiculturel peut expliquer le silence à peine voilé des autorités municipales lorsqu'il est question de lieux de culte, étant donné le risque de paraître vouloir favoriser un groupe plutôt qu'un autre. Tout ce passe comme si la présence urbaine de l'église ne concernait ni les services d'urbanisme, ni les comités du patrimoine. La sauvegarde, la préservation et la pérennisation du patrimoine bâti, en l'occurrence des bâtiments patrimoniaux à caractère religieux, sont parfois considérées comme des obstacles au développement urbain, alors que leur valorisation doit plutôt être envisagée comme un projet de société, un projet urbain, qui pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à impulser un sentiment d'appartenance fort au quartier.

Alors que la paroisse et son noyau institutionnel ont forgé le territoire et l'identité de Montréal, les regroupements paroissiaux, en croissance depuis le début du XXI^e siècle, esquissent un retour vers la géographie paroissiale originelle qui prévalait au moment de la création du diocèse. Avec ce mouvement, c'est l'originalité géographique de Montréal — déterminée par autant de petits cœurs villageois — qui se dissout, alors que les repères collectifs s'effritent. À ce rythme, ce qu'il restera de la paroisse montréalaise ne sera que le fragment de son identité : une église, qui aura peut-être changé de tradition, et, parfois, un presbytère. La Révolution tranquille a fait passer écoles et hôpitaux hors du domaine ecclésial, les caisses populaires ont été restructurées, le cadastre refondu et le reste, notamment les services communautaires et de loisirs, relève aujourd'hui de l'administration municipale ; même les registres civils sont dorénavant sous la responsabilité de l'État. Mais, bien que les dernières décennies du XX^e et les premières du XXI^e siècle aient malmené la paroisse et son noyau institutionnel, elles n'ont pas effacé des siècles d'investissement collectif et de construction identitaire. Le glissement contemporain du sentiment religieux vers le sentiment patrimonial prend alors tout son sens⁶⁸⁰. Bien que les fermetures d'églises ne soient pas des phénomènes exceptionnels, elles résultent néanmoins d'une transformation radicale des rapports de proximité et de leur appauvrissement notable dans plusieurs milieux de vie. Étant donné sa signification symbolique dans son environnement construit, les enjeux posés

⁶⁸⁰ Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 2005. *op.cit.* p. 42 à 44.

par la réaffectation d'une église se posent de plus en plus sous l'angle de la régénération urbaine, dans la mesure où sa désaffectation fait partie d'un processus généralisé⁶⁸¹.

Comme nous l'avons démontré, à Montréal, les sites occupés par une église sont susceptibles de faire l'objet de spéculation foncière. La tentation est grande de détruire l'église et de valoriser ces vastes sites des quartiers centraux et de la banlieue insulaire par du développement immobilier, plus rentable à la fois pour le promoteur, pour le propriétaire de l'église et pour l'administration municipale.

L'aliénation des actifs immobiliers par les Églises propriétaires démontre sans doute que les communautés locales n'ont pas encore mesuré l'ampleur du phénomène. Plusieurs paroissiens ne veulent pas croire que leur église sera bientôt fermée, vendue, et peut-être même vouée à la disparition. L'acquisition par une autre tradition religieuse, bien qu'elle se justifie par la prolongation de la vocation originelle de l'église, ne permet pas de conclure que ce patrimoine de proximité soit à l'abri d'une destruction. Alors même qu'une conversion respectueuse des qualités formelles et symboliques de l'église apparaît souhaitable, jusqu'à présent, peu d'églises catholiques montréalaises ont réussi à renouveler leur vocation d'espace sociocommunautaire traditionnel et symbolique par un nouvel usage qui répondrait aux besoins exprimés au niveau local.

Évidemment, les enjeux urbanistiques qui touchent les églises situées dans les quartiers centraux, héritiers de la ville industrielle, et ceux des banlieues pavillonnaires ne sont pas de même nature. La forte charge symbolique et identitaire des unes semble supérieure à celle des autres. Ces dernières apparaissent aussi plus facilement recyclables étant donné leur construction qui répond mieux aux normes contemporaines, alors que leur site d'implantation permet généralement la réalisation de projets de densification immobilière. Quoi qu'il en soit, le corpus des églises montréalaises est un révélateur de l'identité de la métropole multiculturelle du Québec.

Le grand défi actuel est la survie des églises « montréalaises » et des monuments déjà reconnus pour leur valeur d'historicité et leur exemplarité, mais surtout parce qu'ils sont précieux dans le paysage identitaire de la société montréalaise. Alors que quelques églises ont déjà été transformées, les autres devront conserver suffisamment d'éléments constitutifs de la figure ecclésiale pour qu'elles produisent un effet de rémanence.

⁶⁸¹ Beaudet, Gérard, 2006. *op.cit.* p. 385.

Si l'identité s'est rêvée nationale au XIX^e siècle, puis découverte régionale au siècle suivant, chacun d'entre nous est désormais porteur d'identités multiples ; il devient alors primordial de reconnaître et reconstruire les identités locales. L'appropriation d'un passé, certes teinté par le catholicisme, mais témoin des efforts mis par les bâtisseurs dans les représentations architecturales portées par les églises, peut devenir un vaste chantier social, qui devra trouver l'assentiment et la coopération des Montréalais pour participer à la construction d'un patrimoine à transmettre aux générations futures.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre thèse a été réalisée dans un contexte où le patrimoine ecclésial québécois, mais plus spécifiquement montréalais, est à la croisée des chemins. En effet, l'avenir des églises et des bâtiments à caractère religieux de l'île de Montréal apparaît plus menacé que jamais. Dans la métropole multiculturelle du Québec, l'attachement aux églises paroissiales semble fondre comme neige au soleil depuis les dix dernières années. Alors que la catholicité a façonné, avec la langue française, la culture commune des Québécois, les débats en commission parlementaire autour du projet de loi 60 portant sur l'adoption de la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* (abandonnée depuis l'élection du nouveau gouvernement libéral en avril 2014), ont mis en lumière l'ambiguïté des Québécois face à la question religieuse et les craintes que suscitent l'arrivée massive d'une nouvelle immigration diversifiée, tant par la langue que par la religion. Depuis, la société québécoise apparaît polarisée comme jamais auparavant. De la même façon, les préoccupations pour la survivance de la langue française en terre d'Amérique ont historiquement trouvé un écho au sein de la communauté multiculturelle et métissée montréalaise, alors qu'en région — où la population est davantage homogène, la cohabitation avec l'« Autre » est plus rare — ce débat n'a pas suscité les mêmes passions. Cette identité, forgée au fil des décennies, apparaît aujourd'hui fragilisée. Dans cette société mondialisée, les églises et les bâtiments à caractère religieux ne sont plus imbriqués dans la vie quotidienne, et leur résonance dans l'imaginaire collectif s'affaiblit. Aujourd'hui, ils souffrent d'un déficit de transmission.

Au rythme actuel, dans dix ans, la majorité des églises catholiques de l'île de Montréal ne serviront plus au culte, et les dernières grandes propriétés religieuses auront changé de mains, faute de relève et de ressources. Notre thèse s'inscrit donc au cœur de problèmes sociétaux qui voient les valeurs communes traditionnelles perdre leur pouvoir de cohésion dans la métropole du Québec et annoncent la chute inévitable, avant le « tsunami »⁶⁸² qui balayera définitivement l'organisation paroissiale historique au sein de laquelle une part importante de la société montréalaise et québécoise s'est développée.

⁶⁸² Voilà quelques années que Luc Noppen fait en ces termes allusion à la situation des églises au Québec, où il ne se passe pas une semaine sans que les journaux locaux ne fassent mention de fermeture, de vente ou de démolition d'églises et de couvents. Voir entre autres Agence France-Presse. 2010. « La grande conversion des églises ». *La Presse*. Édition du 21 février 2010 ; Anonyme. 2011. « Les églises parisiennes se dégradent à vue d'œil ». *Le Monde*. Édition du 22 décembre 2012 ; Montpetit. Caroline. 2010. « L'entrevue - Vouloir sauver des églises sans se faire d'illusions ». *Le Devoir*. Édition du 28 juin 2010.

Dans ce contexte de crise sur le plan des représentations collectives, nous avons tenté d'en révéler plusieurs couches successives qui ont forgé l'identité de la métropole du Québec et dont une part importante est fortement liée à la présence catholique et religieuse dans la ville. Depuis une dizaine d'années, les autorités municipales montréalaises cherchent à se redéfinir et à promouvoir une nouvelle image de marque de la ville, particulièrement depuis le semi-échec des fusions et défusions municipales de 2002 et 2006, et plus récemment, avec les scandales de collusion et de corruption qui ont fait émerger un sentiment de cynisme dans la collectivité, grevant par conséquent le dynamisme des Montréalais. Cette perte de confiance envers les institutions municipales pourrait, de surcroît, provoquer une rupture encore plus grande avec les représentations du passé, ou, à l'inverse, impulser un engouement envers la redécouverte de ces référents identitaires que sont les églises et les bâtiments à caractère religieux. Ainsi, leur réutilisation à des fins collectives et publiques, pourrait concourir à la renaissance du noyau paroissial avec des usages profanes certes, mais en stimulant une nouvelle définition d'un vivre-ensemble inclusif, en respect avec l'histoire et la symbolique du lieu, tout en s'arrimant aux sensibilités contemporaines. En cela, d'après Alexandra Georgescu Paquin, « un projet d' "actualisation"⁶⁸³ [par la combinaison d'une ancienne structure avec une nouvelle architecture] empêche la "fossilisation" du patrimoine ; cela peut ainsi éviter qu'il soit condamné à une ignorance qui pourrait mener à sa disparition, et en même temps célébrer la pertinence actuelle de cette trace patrimoniale⁶⁸⁴ ». De cette manière, les insertions architecturales contemporaines sur un édifice patrimonial peuvent contribuer au rayonnement de la ville et participer à la réactivation d'un patrimoine dont la trace se maintient sans qu'elle ne résonne pour la collectivité actuelle. Alors peut-être, l'actualisation patrimoniale de certaines églises catholiques constituerait une piste pour réanimer l'intérêt des citoyens envers ce patrimoine.

Depuis un certain temps, les institutions peinent à se représenter, alors qu'on a misé, depuis le début du XXI^e siècle, sur la redéfinition de l'identité des villes. Elles sont désormais en concurrence à l'échelle mondiale, notamment par l'architecture iconique qui, comme l'a

⁶⁸³ Alexandra Georgescu Paquin définit l'actualisation comme « un processus de réinterprétation du patrimoine qui lui donne un sens contemporain grâce à une action, comme un ajout architectural, qui provoque une rupture dans l'équilibre établi, favorisant l'ouverture d'un nouveau regard sur ce patrimoine ». Pour ce faire, il faut cependant une forme d'engagement envers l'existant qui se manifeste par une reconnaissance publique. (Source: Georgescu Paquin, Alexandra. 2013. *L'actualisation du patrimoine par la médiation de l'architecture contemporaine*. Thèse de doctorat en muséologie, médiation, patrimoine de l'Université du Québec à Montréal et du doctorat en communication (option muséologie) de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. p. 259.)

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 259.

démontré Guillaume Éthier en prenant pour exemple Toronto, n'a pas été en mesure de remplir ce mandat parce qu'il n'est pas simple de déchiffrer leurs messages connotés, contrairement à l'architecture des XIX^e et XX^e siècles⁶⁸⁵. Si « nos églises sont nos châteaux », on ne peut, à l'heure actuelle, se permettre d'en perdre une seule parce qu'on ne les connaît pas encore suffisamment. Surtout, elles ont le potentiel urbanistique de reconquérir l'espace social et communautaire qu'elles ont historiquement occupé au sein des quartiers. Un arrimage entre le maintien de l'identité des lieux et la transformation de la ville doit se faire par la complémentarité des usages et par la hiérarchisation des différents espaces urbains⁶⁸⁶.

La situation précaire des églises et des bâtiments à caractère religieux est d'autant plus d'actualité que leur démolition se voit maintenant justifiée par un simple rappel mémoriel induit par l'insertion de quelques pierres intégrées aux nouvelles constructions, qui prennent place sur le site autrefois occupé par ces bâtiments.

Depuis les quarante dernières années, l'institution paroissiale a connu une évolution qui fait dire à Gilles Routhier qu'on assiste « à la fin d'une certaine manière de vivre la paroisse⁶⁸⁷ », comme nous l'avons d'ailleurs démontré dans les deuxième et troisième parties de cette thèse. Dans les circonstances, les fidèles et l'Église catholique consentent difficilement à expérimenter de nouvelles façons de vivre leur catholicité, parce que les modèles anciens demeurent tenaces et que le poids de la culture façonnée à l'ombre du clocher n'est pas à négliger dans la reconfiguration que connaît la paroisse québécoise⁶⁸⁸. Toutefois, à Montréal, cette reconfiguration se traduit par des regroupements paroissiaux qui ne pourront que s'accroître avec le temps, alors que ce poids culturel tend justement à disparaître. Depuis quelques décennies, la paroisse n'est plus la base de l'organisation sociale et de moins en moins un cadre de vie, bien qu'elle tienne encore le rôle d'une ressource communautaire de derniers recours dans quelques secteurs de la ville. Elle peut être le lieu où sont parfois dispensés des services religieux spécialisés, comme en témoigne le cas de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre. Cette vieille paroisse du quartier Sainte-Marie a su trouver une source de renouvellement de son message pastoral en accueillant les groupes marginalisés du centre-ville

685 Éthier, Guillaume. 2013. *L'icône autopoïétique : l'architecture de la renaissance culturelle à Toronto (1999-2010)*. Thèse de doctorat en études urbaines et touristiques. Université du Québec à Montréal. p. 329.

686 Payette-Hamelin, Mathieu. 2011. *Pour une approche urbanistique de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti : l'expérience du canal de Lachine à Montréal*. Thèse de doctorat en aménagement de l'Université de Montréal et doctorat en urbanisme et aménagement de l'espace de l'Université Paul Cézanne. p. 311.

687 Routhier, Gilles. 2001. *op.cit.* p. 57.

688 *Ibid.*, p. 57.

montréalais, mais surtout en devenant la paroisse de la communauté « gay ». La spécialisation de son message a, jusqu'à récemment, contribué à redéfinir et à prolonger sa mission, mais la reprise par le diocèse de l'église — autrefois desservie par les oblats qui ne peuvent plus désormais assurer de relève à leur mission — laisse planer un doute quant à sa survie à plus ou moins brève échéance. Rien n'indique que le nouvel occupant des lieux poursuivra la mission évangélique et communautaire dans le même sens.

Bien sûr, la multiplication des paroisses nationales, imposée au diocèse de Montréal depuis la création de la paroisse irlandaise anglophone Saint Patrick, a permis à l'Église catholique de régénérer son message avec l'arrivée constante de divers groupes ethniques et linguistiques, mais à plus ou moins long terme, la désaffection des fidèles issus de l'immigration se posera vraisemblablement de la même façon que celle observée dans la population québécoise d'origine, lorsque l'intégration de la deuxième, et surtout de la troisième génération d'immigrants à la société d'accueil sera pleine et entière.

Depuis un bon moment déjà, la paroisse n'est plus le seul lieu de culture, d'éducation et de loisirs⁶⁸⁹, du moins pour la majorité de la population montréalaise, parce que les autorités diocésaines n'ont pas réussi à s'adapter aux changements sociétaux produits par la vie urbaine, ou tout simplement à répondre aux nouvelles exigences de la société qui ont surgi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Pour François Houtard et Jean Rémy « il s'agit d'un décalage institutionnel et culturel de l'institution religieuse face au changement social engendré par l'évolution du monde urbain qui s'est développé à une allure très rapide, alors que l'Église n'a pas été en mesure de suivre le rythme⁶⁹⁰. À Montréal, cet encadrement paroissial a commencé à donner des signes d'essoufflement dès les années 1930 ; en ce début du XXI^e siècle, il semble irrémédiablement condamné.

Dès lors, la cartographie paroissiale de l'île de Montréal ne cessera de se redéfinir, en se resserrant pour engendrer une nouvelle géographie qui, à terme, pourrait se rapprocher de l'état originel du diocèse. Ce qui nous amène à réfuter les conclusions de Fabien Venon lorsqu'il affirme que l'Église de Montréal n'a guère d'autres alternatives que de se plier à « la tentation d'appliquer aux paroisses un plan quadrillé typiquement nord-américain⁶⁹¹ », en se

⁶⁸⁹ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁹⁰ Houtard, François et Jean Rémy. 1968. *Milieu urbain et communauté chrétienne*. « Coll. Église et civilisation contemporaine ». Tours: Maison Mame. p. 35, 69 et 70.

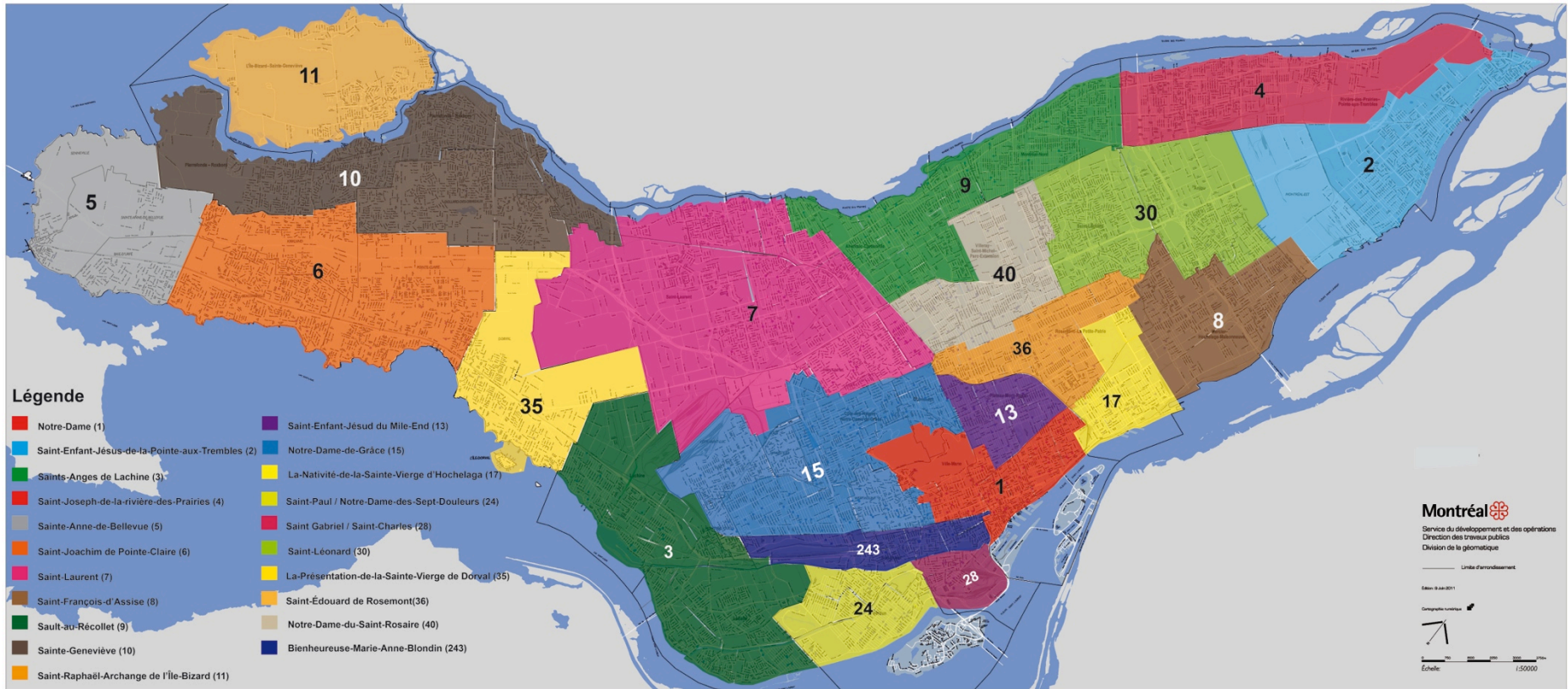
⁶⁹¹ Venon, Fabien. 2012. *Les paroisses de Montréal en crise. La fin d'un bastion catholique ?* Coll. «Religions et Spiritualité». Paris: L'Harmattan. p. 112 et 113.

référant « à la conquête du Nord, largement encouragée par les curés, qui serait un mythe fondateur de la nation québécoise » (sic!). Pour cet auteur, « il suffit de sectionner l'île de Montréal par sept axes nord-sud et trois axes est-ouest pour former un quadrillage qui demanderait une planification centralisée très éloignée de l'esprit de pragmatisme actuellement en vigueur dans le diocèse⁶⁹² ». Le vœu d'un tel découpage trahit manifestement une méconnaissance du contexte local, d'autant plus qu'il occulterait totalement l'histoire qui a façonné l'identité des paroisses. De surcroît, le cadastre montréalais, et plus généralement québécois, est l'héritier de l'ancien régime seigneurial français, il est composé de rangs et de côtes et n'a rien en commun avec le plan quadrillé que l'on retrouve aux États-Unis et dans l'ouest du Canada. Nous avons fait l'exercice de refaire la cartographie paroissiale de l'île de Montréal, mais en respectant la structure historique des paroisses primitives. Ainsi, lorsque la restructuration paroissiale sera complétée, le territoire insulaire pourrait compter une vingtaine de paroisses, au lieu des cent trois paroisses francophones territoriales actuelles (excluant les soixante paroisses anglophones et ethniques), de telle sorte que les paroisses linguistiques ou nationales pourraient également être intégrées aux paroisses territoriales ainsi regroupées. Cela serait d'autant plus souhaitable qu'à Montréal, la sensibilité liée aux questions linguistique et religieuse, a contribué à dédoubler quantité de services publics, tels l'éducation et parfois même ceux du domaine hospitaliers⁶⁹³, qui ont en quelque sorte suivi le schéma déterminé autrefois par cette structure religieuse. Évidemment, il s'agit d'un scénario qui ne s'appuie sur aucune source ou information officielle, mais qui nous apparaît plausible si les autorités religieuses cherchent à conserver la cohérence historique des territoires paroissiaux de l'île de Montréal (III. C.1).

⁶⁹² *Ibid.*, p. 113 et 114.

⁶⁹³ Il y a à Montréal au moins deux centres de soins créés sur la base de l'appartenance ethnique ou religieuse, l'hôpital général juif du quartier Côte-des-Neiges et l'hôpital chinois du faubourg Saint-Laurent (aujourd'hui centre de soin de longue durée).

Illustration C.1. Scénario de la réorganisation paroissiale, 2014, Montréal.



Source : Ville de Montréal. Service du développement et des opérations. Direction des travaux publics. Division de la géomatique. Modification par Lyne Bernier, 2014.

Au terme de cette recherche doctorale, nous pensons avoir démontré que les églises et les bâtiments à caractère religieux constituent une part importante du patrimoine montréalais. Notre description du paysage ecclésial a révélé leur rôle dans les constructions identitaires. Ces bâtiments ont, à travers leur histoire, contribué à définir l'identité de la plus grande ville francophone en Amérique du Nord. Dès l'épiscopat du deuxième évêque du diocèse, M^{gr} Bourget, la diffusion de l'architecture néobaroque a posé les assises de la nouvelle « Rome de l'Amérique ». Parallèlement, le démembrement de la paroisse de Notre-Dame a contribué à l'originalité du paysage religieux de Montréal. En effet, l'obligation d'ériger deux églises catholiques — l'une destinée aux fidèles francophones et l'autre aux anglophones — sur un même territoire paroissial a engendré cette spécificité montréalaise.

D'autre part, la fin du régime des églises-succursales, mis en place auparavant par les sulpiciens, a légitimé la constitution d'un réseau paroissial dense qui, à terme, a vu le territoire insulaire s'additionner d'une multitude d'églises catholiques, dont les choix stylistiques — néoroman, néogothique à la française, puis Beaux-Arts — ont façonné la représentation catholique francophone dans le paysage construit de Montréal. Enfin, l'organisation paroissiale qui en a résulté a été le pivot même de cette affirmation identitaire. La multiplication des œuvres des congrégations religieuses a parfois devancé, parfois accompagné, l'urbanisation croissante de la ville industrielle de la deuxième moitié du XIX^e siècle, en plus d'assurer une présence catholique dans des quartiers marqués par une rivalité entre les diverses traditions religieuses qui y prospéraient. Dans ces circonstances, l'emprise religieuse sur le paysage urbain de la métropole du Québec est manifeste.

Cette volonté des autorités diocésaines de re franciser le paysage ecclésial montréalais au moyen de l'appartenance à la religion catholique s'est peu à peu dissipée après le déclenchement de la Seconde Guerre. Dans une ville fragmentée par une population davantage diversifiée, la question linguistique a été mise en veilleuse, et les immigrants de toutes origines ont été accommodés par l'institution religieuse. Les particularités architecturales qui différençaient les églises catholiques des temples des autres traditions ont disparu à l'aune de la modernité. La création de paroisses dans les nouvelles banlieues d'après-guerre a sans doute participé à accentuer l'étalement urbain en prolongeant l'organisation paroissiale historique calquée sur celle des quartiers centraux, mais elle annonce néanmoins la dislocation du modèle.

La modernisation accélérée de la société québécoise, conjuguée à l'idéologie du progrès prônée par l'administration municipale, a profondément transformé les quartiers centraux de Montréal. La disparition de nombreuses églises, couvents, écoles et autres bâtiments anciens a contribué à la naissance des préoccupations patrimoniales des Montréalais. Aujourd'hui, l'attention quant au devenir des églises et des bâtiments à caractère religieux a atteint un niveau inégalé, mais contrairement aux nombreuses luttes citoyennes qui secouèrent les conceptions patrimoniales à partir des années 1970, le patrimoine ecclésial, à quelques exceptions près, ne soulève plus les mêmes passions, d'autant que les actions entreprises depuis une vingtaine d'années par le ministère de la Culture et des Communications ont laissé croire que le problème était compris et que l'État veillait à la préservation de ces référents identitaires. Mais, comme nous l'avons vu, jusqu'à récemment, ces actions ont plutôt contribué à assurer le maintien de la fonction première du bâtiment, c'est-à-dire le culte, tandis que le sort des églises excédentaires et celui des bâtiments qui ont changé de propriétaire ont été évacués des préoccupations gouvernementales. Bien que la plupart des églises paroissiales soient considérées comme un patrimoine de proximité, dans la métropole, les autorités locales ont été quasi absentes de la démarche entreprise depuis près de vingt ans pour tenter de trouver une solution à la reprise des églises.

Nous avons mentionné que les fermetures d'églises ne sont pas des phénomènes exceptionnels ; elles résultent néanmoins d'une transformation radicale des rapports de proximité et de leur appauvrissement notable dans plusieurs milieux de vie. À cet égard, leur valorisation doit plutôt être envisagée comme un projet de société, un projet urbain, qui pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à raviver un sentiment d'appartenance fort au quartier. À Montréal, les sites occupés par une église ou par les bâtiments à caractère religieux sont à risque ; à cet effet, la collectivité doit s'interroger sur les moyens de stabiliser les régimes de propriété encadrant ce patrimoine pour les soustraire à la spéculation foncière et à la marchandisation.

Le grand défi actuel est la survie des églises « montréalaises » et des monuments les plus précieux, c'est-à-dire ceux déjà reconnus pour leur valeur historique et leur exemplarité sur le plan artistique. Reconnaître ce corpus d'églises — avant que d'autres transformations irréversibles n'altèrent leur figure ecclésiale — comme un seul monument permettrait de produire un effet d'ensemble qui prolongerait leur signification dans le paysage urbain parce qu'elles sont révélatrices de l'identité francophone montréalaise et précieuses dans le parcours

historique et urbanistique de la métropole. Pour réanimer la résonance collective de ce patrimoine, l'actualisation pourrait aussi constituer un des moyens pour réactiver et perpétuer⁶⁹⁴ ce legs du passé. L'héritage urbain de ce patrimoine ecclésial est à cet égard digne d'être transmis aux générations futures.

Perspectives de recherche

Cette recherche, qui était circonscrite à un questionnement précis, comporte bien entendu des limites et ouvre aussi sur plusieurs pistes de recherche. L'ampleur de notre corpus d'étude nous a contraint à omettre la description de plusieurs noyaux institutionnels tout aussi intéressants et révélateurs de la spécificité religieuse montréalaise que ceux qui ont été présentés. De même, l'inaccessibilité aux archives paroissiales ne nous a pas permis une analyse plus fine de leur réalisation, ce qui constituerait en soi un vaste chantier de recherche. De plus, nous avons volontairement omis d'inclure plusieurs bâtiments institutionnels des autres traditions religieuses dans nos comparaisons, parce que leur prise en considération n'aurait sans doute pas modifié l'ensemble de nos conclusions, d'autant plus que pour certains d'entre eux, peu de traces sont parvenues jusqu'à nous.

Un autre axe de recherche qui serait sans doute à explorer pourrait se déployer à travers une approche comparative avec d'autres terrains, dans les autres grandes villes canadiennes ou à l'étranger, ce qui pourrait permettre d'éclairer davantage l'unicité du patrimoine ecclésial de Montréal.

D'autres recherches sur les paroisses de Montréal contribueraient sans doute à approfondir certaines pistes suggérées par les résultats de notre travail. Jusqu'à présent, relativement peu de recherches doctorales se sont penchées sur les nombreux enjeux urbains induits par la conversion des églises et des bâtiments à caractère religieux à Montréal. Notre travail s'inscrit dans ces problématiques actuelles qui demandent des approches novatrices, et de fait, il ne constitue qu'une première étape afin de mieux saisir le rôle que les bâtiments ecclésiaux ont joué sur le plan identitaire dans la métropole du Québec.

Les archives paroissiales pourraient constituer le matériau de base pour d'autres études qui analyseraient l'aspect économique de la réalisation de l'église et de la constitution de la paroisse. Comme nous l'avons mentionné en conclusion de la première partie, manifestement,

⁶⁹⁴ Georgescu Paquin, Alexandra. 2013. *op.cit.* p. 264.

l'érection civile et canonique de la paroisse, de même que la constitution de la fabrique, précèdent généralement la construction de l'église. Des recherches ultérieures pourraient se pencher sur les facteurs qui ont pu retarder le peuplement du territoire paroissial et la construction de l'église, parfois sortie de terre plusieurs années plus tard. L'analyse des finances de la paroisse, au delà de l'actif des fabriques, par exemple en examinant les revenus de la dîme et les effets éventuels qu'aurait pu avoir le taux de répartition fixé par la fabrique pour financer l'érection de l'église, pourraient nous donner des indices pour savoir s'il aurait pu freiner — ou accélérer — le développement immobilier et l'installation de nouveaux paroissiens. Une telle analyse n'a jamais été entreprise auparavant.

De plus, l'étude économique des paroisses permettrait de mettre à jour les quelques données fournies par les autorités diocésaines. D'après les chiffres obtenus par Fabien Venon, l'église représenterait le tiers des frais du budget des fabriques, alors que le manque de prêtres aurait fait exploser le poste budgétaire lié aux salaires⁶⁹⁵. En 2004, seules les paroisses situées dans sept arrondissements ou villes reconstituées n'étaient pas déficitaires : Ville Mont-Royal, Outremont, Westmount, Dollard-des-Ormeaux, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc et Dorval. Pour Fabien Venon, « l'équilibre budgétaire est beaucoup plus satisfaisant dans les milieux anglophones⁶⁹⁶ ». Il poursuit en mentionnant que « le statut minoritaire des populations anglophones dans l'île rend probablement l'attachement à la paroisse plus vif pour les fidèles⁶⁹⁷ ». Évidemment, nous nous inscrivons en faux face à ce constat. Il s'agit essentiellement d'arrondissements et de villes reconstituées qui figurent parmi les plus riches de l'île de Montréal. De plus, peu d'églises ont été construites sur ces territoires qui n'ont été que très peu découpés et qui ne comptent généralement qu'une ou deux paroisses, contrairement aux nombreuses églises érigées dans les quartiers francophones de l'est, du sud-ouest et du nord de Montréal, dont les territoires ont été découpés en de multiples paroisses. De surcroît, les églises érigées dans les quartiers anciens sont généralement plus grandes et plus âgées que celles érigées dans les paroisses mentionnées plus haut, conséquemment les frais d'entretien et de chauffage de ces « églises-cathédrales » sont beaucoup plus importants que ceux des églises construites après la Deuxième Guerre. Il se trouve également que les paroisses constituées dans ces arrondissements et ces villes peuvent compter sur l'apport

⁶⁹⁵ Venon, Fabien. 2012. *op.cit.* p. 119.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 119.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 119. Voir le tableau de la page 118.

financier d'un plus grand nombre de paroissiens, par ailleurs plus aisés. De même, ces secteurs, du moins dans cinq cas, ont connu une urbanisation tardive, après la Seconde Guerre, au moment où les modes d'occupation étaient en pleine mutation, et qui, à l'heure actuelle, présentent les densités urbaines les plus faibles de l'île de Montréal sur des territoires paroissiaux plus étendus que ceux des quartiers anciens. Une étude des finances des paroisses qui mettrait en combinaison ces multiples facteurs permettrait ainsi de dissiper certains mythes et d'avoir un portrait plus exact de la dynamique financière réelle à l'échelle de la paroisse.

Mener des recherches et s'intéresser au devenir des églises peut susciter des réactions ambivalentes au Québec. En effet, le passé, somme toute récent, lié à l'hégémonie catholique demeure un sujet sensible, alors qu'il semble y avoir une apparente contradiction entre le fait de vouloir limiter l'expression des autres groupes religieux tout en défendant une certaine vision du catholicisme au nom du patrimoine, comme le laissait entendre la défunte *Charte des valeurs* (comme on l'appelait communément) du gouvernement du parti québécois⁶⁹⁸. Pour Anne Morelli, « chacun estime “normal” que ses croyances ou convictions puissent marquer de leur empreinte l'espace public, mais il est souvent difficile d'accepter la pareille pour les autres croyances ou convictions »⁶⁹⁹. Dans le même ordre d'idées, les nombreux scandales à caractère sexuel révélés récemment et les abus commis par les représentants de l'Église n'ont fait qu'accentuer la polarisation entre ceux qui voudraient voir disparaître toutes traces susceptibles d'évoquer ces déviances, et ceux qui semblent avoir une vision idéalisée de l'autorité que revêtait jadis l'Église, ou encore, de ce temps révolu où l'église incarnait une certaine idée du « vivre-ensemble » et demeurait le lieu de rassemblement par excellence de la communauté. Il va sans dire que l'espace public n'est pas neutre. Il ne s'agit pas ici de maintenir artificiellement en vie des bâtiments et des symboles religieux qui sont abandonnés en légitimant leur domination sur l'espace et donner une image en contradiction avec la sécularisation de notre société⁷⁰⁰, bien au contraire. Au-delà des croyances religieuses, envisager les églises et les autres bâtiments à caractère religieux comme des objets de recherche parce que « nos églises sont nos châteaux », et qu'ils sont des représentants

⁶⁹⁸ De tels débats enflammés ont aussi accompagné la rédaction de la constitution européenne, alors que certains pays ont revendiqué le christianisme parmi les éléments qui avaient contribué à cimenter l'Europe.

⁶⁹⁹ Morelli, Anne. 2008. « Topographie du sacré : l'emprise religieuse sur l'espace », dans Dierkens, Alain et Anne Morelli (dir.) *Topographie du sacré : l'emprise religieuse sur l'espace*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. p. 17.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 20.

incontournables du patrimoine culturel de la société québécoise dont l'avenir demeure incertain, permettra sans doute de mobiliser les acteurs de la pratique urbanistique, car leur survie ne se limite pas à figer leur présence dans le temps, mais à les intégrer dans la contemporanéité afin qu'ils redeviennent des éléments significatifs de nos milieux de vie. Ainsi, il ne s'agit pas de révéler uniquement quelques traces de leur passé, mais bien de tenter, par une meilleure connaissance de leur parcours historique, de les intégrer au présent afin que l'on puisse les projeter dans l'avenir.